

PATRIMOINE MONDIAL MONDIAL

PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

**Route de migration du Pacifique
Les îles Chelbacheb, Palaos**

**Centre historique de Bridgetown
et sa garnison, Barbade**

**Une richesse de récifs
Les îles Phoenix, Kiribati**

**Témoignages de l'esclavage
à l'île Maurice**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

ISSN 1020-4520



3 059630 102667



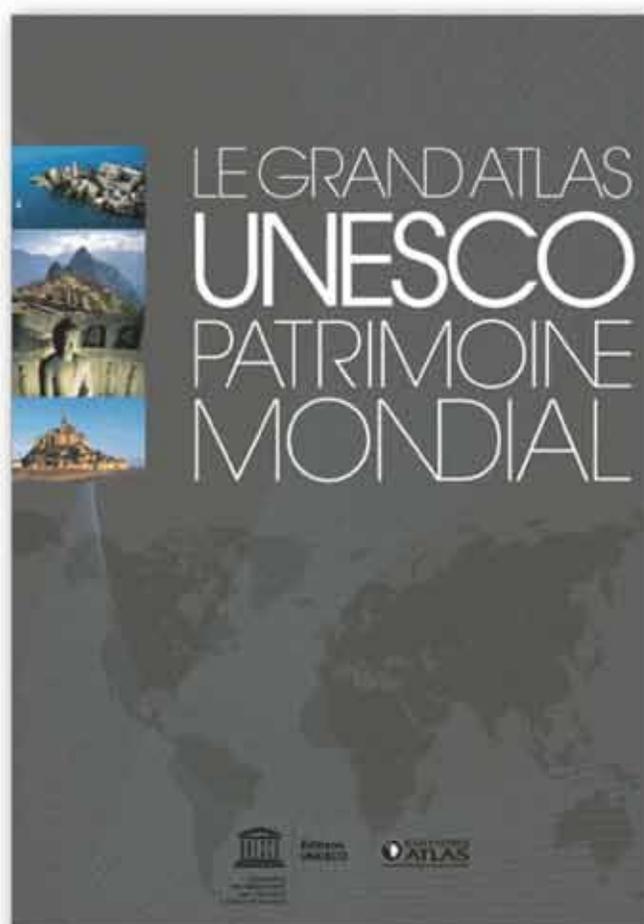
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing

Fax: +33 1 45 68 57 37 • E-mail: publishing.promotion@unesco.org

Le Grand Atlas UNESCO du patrimoine mondial



■ Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir.

■ À l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du Patrimoine mondial, l'UNESCO, DeAgostini et les Éditions Atlas publient cet atlas de référence, avec des cartes et photos en couleurs, qui recense l'ensemble des sites du Patrimoine mondial protégés dans le monde entier.

45,00 €

278 pages

28,5 x 37,5 cm (relié)

2012, 978-2-7234-9207-2

Diffusion **La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07

Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)



Couverture : Lagon sud des îles
Chelbacheb, les Palaos.

Les Petits États insulaires en développement (PEID) regroupent les îles de la mer des Caraïbes ainsi que celles des océans Atlantique, Indien et Pacifique. Le rôle du Programme du patrimoine mondial de l'UNESCO pour les PEID consiste à organiser et coordonner diverses activités de conservation dans ces territoires et à aider ces petits États à proposer de nouveaux sites pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en vue de promouvoir un développement durable dans ces régions.

Si certains États insulaires sont moins connus que d'autres, un grand nombre d'entre eux présente néanmoins de remarquables formations géologiques ou nous livre aujourd'hui de précieuses informations sur des faits marquants de notre histoire dont il importe de conserver la mémoire. C'est notamment le cas des pratiques de l'ère coloniale ou de certains crimes contre l'humanité comme l'esclavage. Nous ne devons pas oublier non plus l'étonnante épopée de la migration transpacifique qui a peuplé ces lointains territoires. Cette histoire proprement extraordinaire et, à ce jour, insuffisamment documentée demeure assurément l'une des plus mémorables prouesses à laisser sa marque sur cette partie du monde.

Reconnus par les Nations Unies en juin 1992 en tant que groupe distinct de pays en voie de développement (à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), les PEID font désormais l'objet d'une attention précise dans le cadre de l'identification et de la protection du patrimoine mondial. Ce numéro de *Patrimoine Mondial* est consacré à ce sujet et s'attache aux pays de ce groupe dont les sites font désormais partie du patrimoine mondial.

L'île Maurice possède deux sites dont le plus récent, inscrit en 2008, est le Paysage culturel du Morne. Cet ancien volcan aux flancs abrupts coiffés d'un imposant bouchon de lave solidifiée servait jadis de refuge aux esclaves fugitifs appelés « marrons ». Il demeure désormais un important rappel du passé esclavagiste de l'île et honore la farouche résistance que les esclaves africains opposèrent à l'oppression. Ce bien constitue une émouvante évocation du courage et de la dignité des captifs. Le second site, classé par l'UNESCO en 2006, rend hommage aux centaines de milliers de travailleurs « sous contrat » qui affluèrent vers l'île Maurice suite à l'abolition de l'esclavage. Le bien d'Aapravasi Ghat renferme ce qui reste des bâtiments où transitaient les nouveaux venus au moment de leur arrivée sur l'île.

Le Lagon sud des îles Chelbacheb (Les Palaos), classé en 2012, abrite quant à lui de nombreux vestiges d'occupation humaine remontant à plus de 3 000 ans et témoigne ainsi d'une migration transpacifique qui avait pris son départ depuis le sud de la Chine il y a près de 8 000 ans.

D'une superficie de plus de 400 000 km², l'Aire protégée des îles Phoenix (Kiribati) est aujourd'hui la plus grande aire marine protégée au monde. Ce bien offre un habitat à plus de 800 espèces fauniques. Le Centre historique de Bridgetown et sa garnison (sur l'île de la Barbade), avec ses bâtiments datant des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, demeure un important témoignage de l'expansion de l'Empire colonial britannique dans l'océan Atlantique.

Nous sommes heureux de vous faire découvrir ici ces trésors méconnus et les défis qui accompagnent leur protection. Beaucoup reste sans doute à faire pour identifier la véritable valeur universelle exceptionnelle de ces îles, mais plus nous en saurons à leur sujet, plus nous serons en mesure de contribuer à leur sauvegarde.

Kishore Rao

Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Magazine trimestriel publié en français, anglais et espagnol conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, France, et par Publishing for Development Ltd., Londres, Royaume-Uni.

Directeur éditorial

Kishore Rao

Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Éditeur

Publishing for Development

Chef de rédaction

Vesna Vujcic-Lugassy

Rédacteurs

Helen Aprile, Gina Doubleday, Michael Gibson

Coordinateur de production

Richard Forster

Éditeur de production

Caroline Fort

Correction de copie

Caroline Lawrence (anglais), Brigitte Strauss (français), Luisa Futoransky (espagnol)

Conseil éditorial

ICCRUM : Joseph King, ICOMOS : Regina Durighello, UICN : Tim Badman, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : Giovanni Boccardi, Véronique Dauge, Guy Debonnet, Lazare Eloundou-Assomo, Feng Jing, Mechtild Rössler, Nuria Sanz, Petya Totcharova, Éditions UNESCO : Ian Denison

Assistante de rédaction

Barbara Blanchard

Publicité

Fernando Ortiz, Peter Warren

Couverture

Photo : Jerker Tamelander

Design : Recto Verso

Rédaction

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy, 75007 Paris
Tél. (33.1) 45 68 16 60 – Fax. (33.1) 45 68 55 70
E-mail : g.doubleday@unesco.org
INTERNET : <http://whc.unesco.org>

Publicité, production

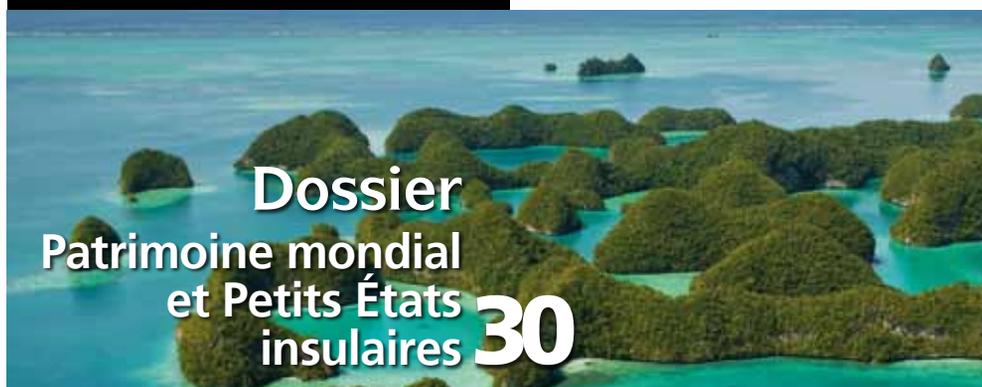
Publishing for Development

5 St. John's Lane - Londres EC1V 4PY - RU
Tél : +44 2032 866610 - Fax : +44 2075 262173
E-mail : info@pfdmedia.com

Abonnements

Jean De Lannoy, DL Services sprl
Avenue du Roi 202 - B 1190 Bruxelles - Belgique
Tél : +32 2 538 43 08 - Fax : +32 2 538 0841
E-mail : subscriptions@dl-servi.com

Sommaire



Dossier Patrimoine mondial et Petits États insulaires 30



4

Dossier

4

Le patrimoine mondial des Petits États insulaires en développement

Quand la culture constitue le quatrième pilier du développement durable 4

Les peuples et les cultures des PEID sont le témoignage de l'ingéniosité humaine pour atteindre ces îles, de l'utilisation des ressources et de la construction durables de leurs modes de vie.



16



25

Préservation de l'océan Pacifique

L'Aire protégée des îles Phoenix 12

Avec des ressources financières limitées, Kiribati participe à la conservation de cet important site du patrimoine mondial maritime.

Île Maurice

Témoignages de l'esclavage et de l'engagisme 20

Comment les sites de l'Aapravasi Ghat et du Paysage culturel du Morne aident les Mauriciens à se réconcilier avec l'héritage de leur double origine.



34

Le Lagon sud des îles Chelbacheb

Traces d'une extraordinaire épopée 30

Les vestiges des villages en pierre, ainsi que l'art rupestre et les sépultures, apportent un témoignage exceptionnel sur l'organisation des communautés des petites îles pendant plus de trois millénaires.



25

Le patrimoine historique de la Barbade

L'affranchissement du passé colonial 38

Les projets de la Barbade devront tenir compte des besoins des habitants, des visiteurs, des professionnels du patrimoine et des investisseurs afin de créer des espaces patrimoniaux publics qui susciteront un sentiment de fierté et donneront un sens à la vie des communautés qui côtoient quotidiennement leur passé.

Les idées et opinions exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Focus

48

Développement des capacités des PEID

Pour chacune des régions des PEID, une stratégie spécifique doit être déployé, en raison des différents niveaux de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, due développement des réseaux institutionnels, des évaluations des besoins régionaux et des plans d'action.

Forum

55

Entretien 56

Alissandra Cummins
Directrice du Musée et de la Société d'histoire de la Barbade.

Organisations consultatives 58

ICOMOS : Comblent les lacunes de la Liste du patrimoine mondial.

Conventions 60

CdP : 11^e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Le Forum international de la jeunesse Go4BioDiv, dans le Parc national des Sundarbans.

Nouvelles

63

Préservation 64-68

Célébrations du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial : une clôture en apothéose ; Les sites du patrimoine mondial et l'adaptation au changement climatique ; Forêts du patrimoine mondial : un immense réservoir de carbone ; Vigan (Philippines) : un modèle exemplaire ; Lancement du programme Africa Nature ; Stage d'anticipation des risques.

Sites en péril 70-71

Le programme RRF cofinance la reconstruction de la Réserve de faune à okapis ; Herat et Djama : progrès et nouvelles priorités; Destruction de biens maliens.

Promotion 72-77

Activités patrimoniales pour la jeunesse en Asie; Le Congrès mondial de la nature de l'UICN célèbre le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial ; Hommage à un éminent environnementaliste ; Panasonic et l'UNESCO organisent un programme d'éco-apprentissage ; Peuples autochtones et patrimoine mondial ; L'Afrique célèbre le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial ; Une académie estivale fête le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial ; Le cas du patrimoine mondial disparu, 7^e épisode.

Édition et multimédia

78

Calendrier

79

Bulletin d'abonnement

81

Prochain numéro

83



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Convention du patrimoine mondial



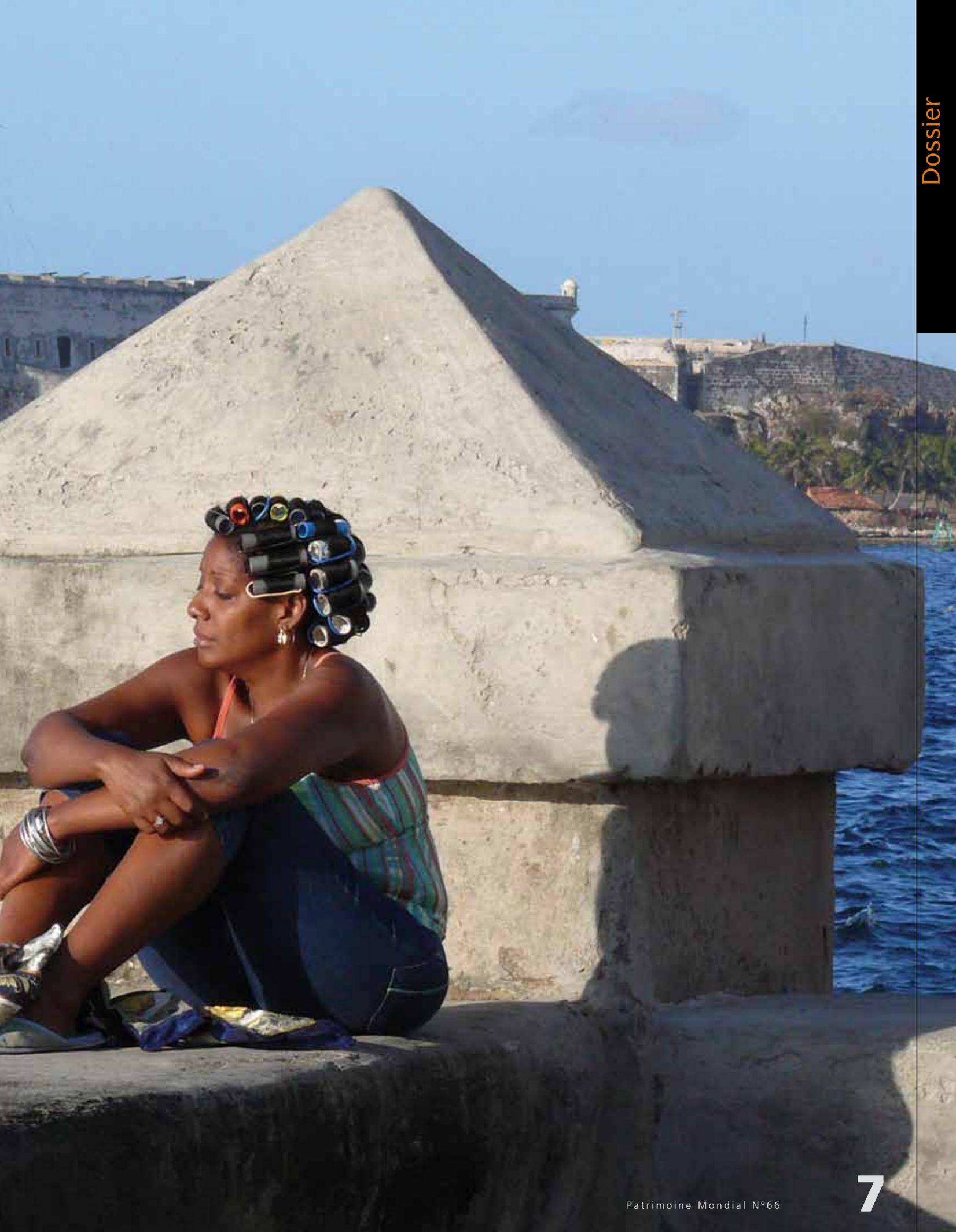
Le patrimoine mondial des Petits États insulaires en développement

Quand la culture constitue le quatrième pilier du développement durable

Anita Smith
Université de La Trobe, Melbourne (Australie)

La Vieille ville de La Havane et son système de fortifications est l'un des neuf sites du patrimoine mondial cubain.

© Our Place – The World Heritage Collection



Lors de sa 36^e session (tenue en 2012), le Comité du patrimoine mondial convint d'inscrire le Lagon sud des îles Chelbacheb (Les Palaos) ainsi que les Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire (Bahreïn), sur la Liste du patrimoine mondial. Cette inscription portait à vingt-huit le nombre de biens classés dans les Petits États insulaires en développement (PEID). Onze de ces sites ont été inscrits depuis l'adoption, en 2005, du Programme du patrimoine mondial pour les Petits États insulaires en développement.

Les PEID comptent aujourd'hui trente-sept États insulaires autonomes. Cinq d'entre eux se situent dans la région « Afrique » de l'UNESCO (voir encadré), un dans les États arabes, dix-huit dans la région Asie et Pacifique et treize aux Caraïbes. Tous connaissent des difficultés similaires en termes de développement durable en raison de leur taille modeste, leur éloignement relatif de toute autre terre, la rareté de leurs ressources et leur vulnérabilité face aux défis environnementaux et économiques mondiaux et notamment au changement climatique. Leur statut particulier, initialement identifié par l'UNESCO, fut réaffirmé en 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20), tenue au Brésil.

Des nations insulaires très diversifiées

Les PEID renferment certains des plus beaux paysages de notre planète : atolls de sable blanc encerclés d'eaux azurées, récifs coralliens multicolores, chaînes montagneuses coiffées de forêts de nuages, ports et villes historiques ou paysages culturels façonnés par plusieurs siècles de pratiques agricoles traditionnelles. Bien que ces territoires fassent partie des plus petites nations du monde (l'île de Niue dans l'océan Pacifique ne compte que 1 269 habitants et les Tuvalu ne présentent qu'une superficie totale de 26 km²), ils sont aussi les plus densément peuplés (Bahreïn compte plus de 1 600

habitants par km² et la population des Maldives, quant à elle, avoisine les 1 030 habitants par km²).

Si tous les PEID présentent une géographie insulaire et des enjeux sociaux, économiques et environnementaux communs, chacun possède aussi ses propres caractéristiques culturelles et linguistiques. On constate par exemple que les paysages terrestres et marins des nations insulaires du Pacifique doivent avant tout leurs particularités aux systèmes autochtones de transmission des connaissances et de distribution des terres,



Ribeira Grande, rebaptisée Cidade Velha (Cap-Vert) à la fin du XVIII^e siècle, a été la première ville coloniale construite par les Européens sous les tropiques.

© Erik Cleves Kristensen

Les PEID comptent aujourd'hui trente-sept États insulaires autonomes.

alors qu'ailleurs, l'hybridité et la diversité culturelle sont plutôt le fruit d'influences africaines, arabes, européennes ou asiatiques. Pourtant, leur longue histoire maritime semble interconnectée et atteste de différentes vagues d'immigrations dont les protagonistes ont traversé l'océan, tantôt librement, tantôt contre leur gré, pour créer des sociétés uniques au sein d'un patrimoine naturel, culturel et immatériel riche et diversifié.

Les récentes inscriptions des sites de Bahreïn et des Palaos illustrent bien la

contribution unique qu'apportent les PEID à la Liste du patrimoine mondial. En mettant à l'honneur la collecte traditionnelle des perles sur les bancs d'huîtres du golfe Persique, le site des Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire, perpétue une tradition culturelle qui a façonné l'économie bahreïnite durant des millénaires et domina le Golfe entre le II^e siècle et le début du XX^e. Ce bien en série comprend les bancs d'huîtres proprement dits, le littoral et le patrimoine bâti. Il demeure aujourd'hui une manifestation matérielle des principales institutions sociales et économiques d'une société perlière.

Le Lagon sud des îles Chelbacheb est, quant à lui, un paysage terrestre et marin d'une beauté exceptionnelle. Ce bien, inscrit dans la catégorie « site mixte » en raison de la richesse de sa biodiversité marine et de ses vestiges d'occupation humaine, présente des traces d'anciens villages palaosiens sur de petits îlots calcaires en forme de champignon. Le site est occupé par de petites communautés qui sont parvenues à survivre pendant plus de trois millénaires dans cet environnement isolé et marginal tout en préservant la biodiversité exceptionnelle de l'océan qui les entoure.

Bien que très différents d'un point de vue physique, les sites de Bahreïn et des Palaos constituent tous deux de remarquables exemples d'économie marine traditionnelle et d'interaction humaine et environnementale, ayant, dans les deux cas, exercé une forte influence sur l'identité culturelle de leurs communautés.

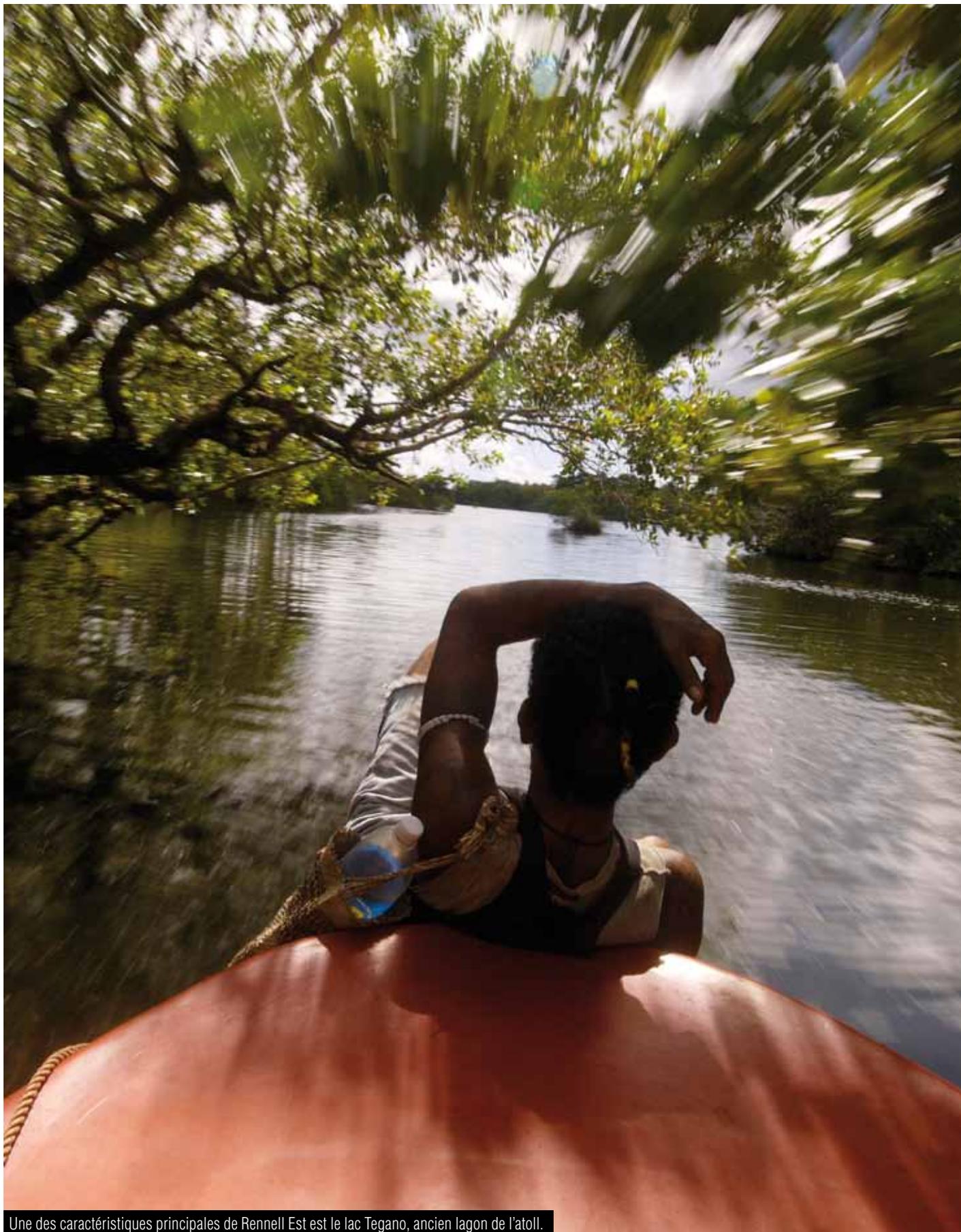
L'inscription du Lagon sud des îles Chelbacheb marque une étape décisive dans l'histoire de la Convention du patrimoine mondial dans la mesure où la valeur universelle exceptionnelle de ce site résulte de l'importance fondamentale que revêtent les pratiques culturelles et les systèmes traditionnels de gestion des ressources et de transmission des connaissances, notamment dans le maintien d'un mode de vie durable dans de petites îles, non seulement par le passé mais aussi à ce jour (cf. p. 30).

Le site des Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire, perpétue une tradition culturelle qui a façonné l'économie bahreïnite durant des millénaires et qui domina le Golfe entre le II^e siècle et le début du XX^e.



Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire au Bahreïn.

© Rapid Travel Chai



Une des caractéristiques principales de Rennell Est est le lac Tegano, ancien lagon de l'atoll.

© Our Place – The World Heritage Collection

Le Programme PEID et le développement durable

En 2005, les participants d'une réunion organisée par les Nations Unies tenue à Maurice convinrent que la promotion de la culture en tant que quatrième pilier du développement durable était un enjeu d'une importance toute particulière. Il convenait de ce fait d'aligner les politiques de développement durable des petits États insulaires sur la culture et les pratiques culturelles. Après avoir examiné les progrès résultant du Programme d'action de la Barbade de 1994 pour le développement durable des Petits États insulaires en développement, ces participants, issus de trois des régions des PEID, soulignèrent le rôle que joue la culture dans le cadre du développement durable de leurs communautés, en insistant tout particulièrement sur des facteurs tels que l'identité et la diversité culturelles, la protection du patrimoine matériel et immatériel, l'inclusion des langues locales et des savoirs traditionnels dans les cursus scolaires et les divers avantages économiques que peut offrir la culture. Leurs principales recommandations furent intégrées à la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID 2005-2015, adoptée en 2005 par l'ONU. Cette même année, le Comité du patrimoine mondial adopta le Programme du patrimoine mondial pour les Petits États en développement lors de sa 29^e session tenue à Durban (Afrique du Sud). Ce programme vise à favoriser l'échange d'informations et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial.

Le Programme PEID opère aujourd'hui en parallèle aux Plans d'action régionaux du patrimoine mondial des Caraïbes et des nations insulaires du Pacifique lancés en 2004 dans le cadre de la Stratégie globale du Comité du patrimoine mondial pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible. Les sous-régions du Pacifique et des Caraïbes puis les petits États insulaires africains furent identifiés en nette sous-représentation sur la Liste du patrimoine mondial. On notera par ailleurs qu'en 2004 la ratification de la Convention du patrimoine mondial par les pays de cette région était relativement

faible. Dans la plupart des cas, l'absence de programmes systématiques pour la conservation et la gestion du patrimoine des petits États insulaires était directement liée à un manque de ressources humaines et financières. D'ailleurs, neuf de ces États sont encore aujourd'hui considérés parmi les « pays les moins développés » (cf. encadré). Dans de telles circonstances, il paraissait évident



Parc national de Morne Trois Pitons (Dominique).

© Jenni Conrad

d'intégrer la promotion et la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à la question du développement durable de ces économies, à laquelle elles devaient bien entendu contribuer. Dans ces pays, la plupart des conventions internationales concernant le patrimoine ou sa protection sont bien souvent du ressort d'une poignée de personnes ou de ministères au personnel réduit. Dans cette optique et compte tenu des problèmes auxquels se heurtent communément ces nations en termes de développement durable, mais aussi des relations culturelles et historiques qu'entretiennent de nombreux PEID, il paraissait logique que le Programme PEID opte pour une approche globale afin d'élaborer des politiques et des activités patrimoniales intégrant à la fois le patrimoine naturel, culturel, immatériel et meuble. Ce programme vise à renforcer les capacités de gestion du patrimoine et la gestion des ressources communautaires, et ce grâce à la coordination et au développement des activités en faveur du patrimoine mondial au sein des petits États insulaires, en facilitant le partage des connaissances

et des compétences au sein des PEID. Cela peut se faire en mettant à contribution les réseaux régionaux déjà en place, mais aussi plusieurs établissements éducatifs, organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Parmi les initiatives les plus remarquables du Programme PEID, on citera le Programme de renforcement des capacités des Caraïbes fondé en 2004. Ce programme de formation à long terme vise à développer un réseau de professionnels du patrimoine des Caraïbes dotés de compétences spécifiques en matière de conservation et de protection du patrimoine culturel et naturel. Au vu des difficultés communes et des besoins de formation des petits États insulaires, ce projet propose des programmes pédagogiques flexibles et pratiques mis en œuvre à travers un réseau de professionnels du patrimoine et d'établissements éducatifs agréés. Il offre ainsi un maximum d'avantages avec peu de ressources et constitue un modèle potentiel pour d'autres régions des PEID, dont notamment le Pacifique, où la création récente d'une plateforme de l'UNESCO consacrée au patrimoine du Pacifique et hébergée par l'Université du Pacifique Sud, fournira une orientation régionale pour la formation et les initiatives déployées en faveur du patrimoine.

Cultures autochtones et ère du nucléaire

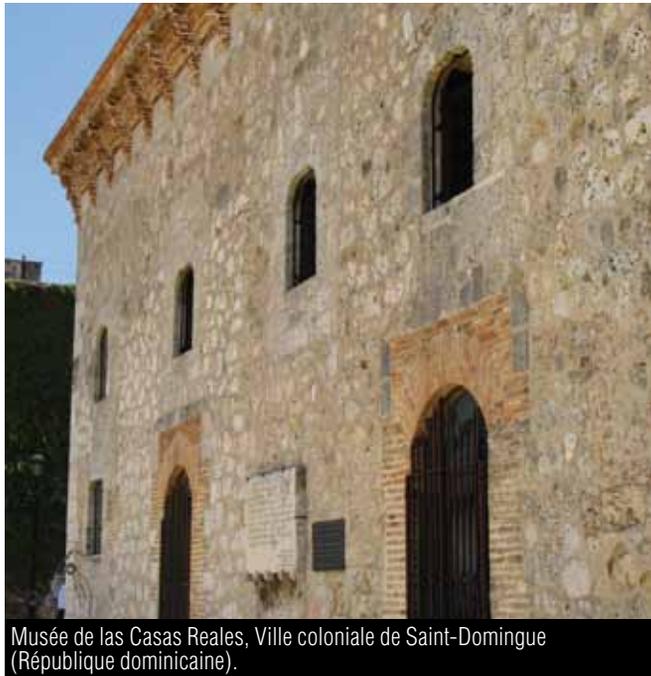
Aujourd'hui, trente-deux des trente-sept PEID sont signataires de la Convention du patrimoine mondial. Dix-neuf des vingt-huit biens PEID classés au patrimoine mondial sont des sites culturels, huit sont des sites naturels et un seul est un site mixte. D'un point de vue chronologique, on constate une tendance vers la diversification : les toutes premières inscriptions concernaient essentiellement d'anciennes forteresses coloniales ou des villes historiques des Caraïbes tandis que les inscriptions les plus récentes sont plus variées et reflètent à la fois la reconnaissance et la célébration de l'héritage unique de ces petites îles et le degré de maturité de la Liste du patrimoine mondial en général.

Depuis 2005, les biens des PEID inscrits sur la Liste du patrimoine mondial s'attachent

notamment à la pratique de l'esclavage et à la contribution des travailleurs « engagés » (site d'Aapravasi Ghat, inscrit en 2006 et Paysage culturel du Morne, classé en 2008, tous deux situés à l'île Maurice), du legs de l'ère nucléaire (Site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini, Îles Marshall, inscrit en 2010), des traditions et connaissances autochtones (Domaine du chef Roi Mata, Vanuatu, inscrit en 2008), des économies traditionnelles (Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire, Bahreïn, inscrit en 2012 ; Ancien site agricole de Kuk, Papouasie – Nouvelle-Guinée, inscrit en 2008), d'architecture vernaculaire et coloniale (Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande, Cap-Vert, inscrit en 2009 ; Centre historique de Bridgetown et sa garnison, Barbade, inscrit en 2011) ainsi que de superbes sites naturels et mixtes (Aire protégée des îles Phoenix, Kiribati, inscrit en 2010 ; Lagon sud des îles Chelbacheb, Les Palaos, inscrit en 2012). Dans la plupart des cas, la valeur universelle exceptionnelle de ces sites est étroitement liée aux caractéristiques insulaires de ces territoires (la mer, l'histoire maritime, les relations qu'ils entretiennent avec d'autres peuples ou d'autres endroits et qui ont façonné leur histoire ou leur identité).

Aujourd'hui, si les candidatures de patrimoine bâti datant de l'ère coloniale se poursuivent, la valeur universelle exceptionnelle de ces biens n'est plus reconnue en tant qu'expression architecturale de la puissance coloniale, mais plutôt comme une manifestation de diverses rencontres, de processus d'échanges complexes et de leur expression particulière dans des paysages insulaires. Cette tendance se retrouve également au niveau des sites présents sur les listes indicatives que soumettent la plupart des PEID :

ces dernières comptent désormais de plus en plus de sites d'art rupestre ou de sites archéologiques attestant des pratiques des anciens peuples autochtones du Pacifique et des Caraïbes.



© Luigi Crespo

Les lacunes qui restent à combler

Si le nombre croissant de sites des PEID sur la Liste du patrimoine mondial constitue un facteur particulièrement encourageant, notamment au vu des besoins économiques et sociaux de ces nations, il convient toutefois de noter que les vingt-huit biens actuellement classés à l'UNESCO se concentrent dans à peine seize des trente-sept PEID et que neuf de ces biens sont des sites cubains. Sur les 962 sites du patrimoine mondial, moins de 3 % se situent dans les petits États insulaires. Aujourd'hui encore, la Liste de l'UNESCO présente d'importantes lacunes en termes de pays représentés, de types de sites et de thèmes. On soulignera par ailleurs le nombre insuffisant de propositions d'inscription de

paysages culturels, et ce d'autant plus que, selon plusieurs études thématiques, l'inscription de ce type de sites créés au moyen d'ingénieuses stratégies de subsistance agricoles et marines par les communautés des PEID permettrait de mieux équilibrer la Liste du patrimoine mondial. Le patrimoine naturel des PEID est également sous-représenté : seuls trois biens marins de cette région figurent actuellement sur la Liste de l'UNESCO. Si le patrimoine naturel terrestre est un peu plus présent avec six biens, seul le site de Rennell Est (Îles Salomon) représente le patrimoine naturel exceptionnel de la Mélanésie. Or cette région domine par ailleurs les listes indicatives de la Papouasie – Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon.

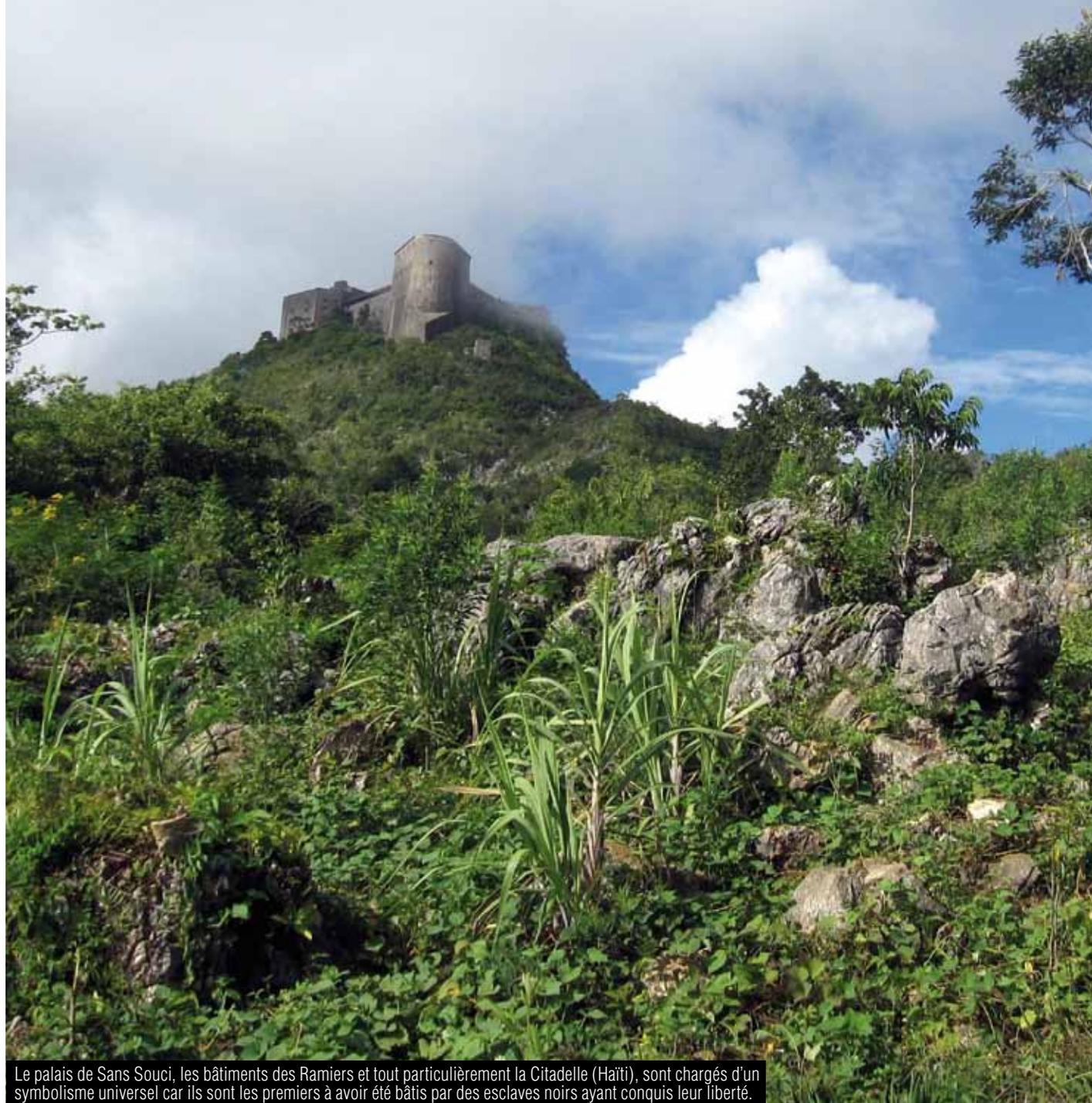
En réussissant à s'installer sur ces petits îlots si isolés, en apprenant à exploiter leurs ressources et en y développant des moyens de subsistance durables, des cultures florissantes et des traditions qui ne cessent de façonner leurs environnements terrestres et marins, les peuples et les cultures des PEID nous offrent un parfait exemple de l'ingéniosité humaine. Bien que très exposées aux conséquences du changement climatique et des fluctuations de l'économie mondiale, ces petites communautés savent que leur survie et leur pérennité dépendent avant tout de leur patrimoine et de leur identité culturelle. Le rôle que joue la diversité culturelle et environnementale dans le développement durable fut d'ailleurs réaffirmé en 2012 lors de Rio+20. Le principe de coopération internationale sur lequel repose la Convention du patrimoine mondial doit encourager les gouvernements et les populations des pays développés à soutenir ces communautés insulaires dans les efforts qu'elles font pour s'assurer un avenir durable. ♻️

Les Petits États insulaires en développement par région

- Afrique (Cap-Vert, Comores, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles)
- Asie/Pacifique (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Maldives, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Niue, Les Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Singapour, Îles Salomon, Timor-Leste, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu)
- Caraïbes (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago)
- États arabes (Bahreïn)

Les PEID des Comores, Kiribati, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Îles Salomon, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu figurent également parmi les pays les moins développés.

Le principe de coopération internationale sur lequel repose la Convention du patrimoine mondial doit encourager les gouvernements et les populations des pays développés à soutenir ces communautés insulaires dans les efforts qu'elles font pour s'assurer un avenir durable.



Le palais de Sans Souci, les bâtiments des Ramiers et tout particulièrement la Citadelle (Haïti), sont chargés d'un symbolisme universel car ils sont les premiers à avoir été bâtis par des esclaves noirs ayant conquis leur liberté.

Préservation de l'Océan Pacifique

L'Aire protégée des îles Phoenix

Tukabu Teroroko, Directeur du bureau de l'APIP, Tarawa

Betarim Rimon, Responsable de l'éducation, l'information et des médias, bureau de l'APIP, Tarawa

L'Aire protégée des îles Phoenix (Kiribati) a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2010.

© Randi Rotjan/New England Aquarium





Aire protégée des îles Phoenix (APIP) se situe au cœur de l'océan Pacifique. Ce bien figure sur la Liste du patrimoine mondial de

l'UNESCO depuis août 2010 sous les critères (vii) et (ix) (phénomène naturel et aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles).

Dans un contexte où l'activité humaine a déjà exercé des effets particulièrement négatifs, aussi bien sur les îles que sur les écosystèmes marins du monde entier, l'authenticité relative de l'APIP constitue un cas d'une surprenante rareté. Ce remarquable phénomène naturel doit essentiellement son intégrité à son isolement géographique par rapport aux autres îles Kiribati et à l'archipel des îles Gilbert. Couvrant une superficie de 408 250 km² et avec un diamètre de plus de 600 km, l'Aire protégée des îles Phoenix constitue une immense zone protégée selon les normes maritimes habituelles. Le site se compose de vastes étendues sauvages où la nature est encore à l'état brut et où les visiteurs sont rares.

L'APIP englobe les huit atolls coralliens de Kiribati (Rawaki, Enderbury, Nikumaroro, McKean, Manra, Birnie, Kanton, qui est aussi appelé « Abariringa », et Orona) mais également deux récifs submergés (les récifs de Carondolet et de Winslow). Situés à une profondeur de 4 m à marée basse, ces derniers offrent une protection essentielle aux zones d'habitat et de reproduction terrestres de nombreuses espèces animales et végétales menacées ou en voie de disparition, dont le crabe de cocotier, la tortue de mer, divers oiseaux marins et plantes endémiques. Aujourd'hui, cette zone constitue l'un des tout derniers écosystèmes coralliens océaniques encore intacts de notre planète.

L'APIP se distingue également par le nombre impressionnant de ses habitats en eau profonde. On citera parmi ceux-ci de nombreux massifs ou « monts » sous-marins, dont seuls neuf ont, à ce jour, été nommés. Enfouis à une profondeur de 4 000 m, voire parfois 6 000 m, ces habitats sont encore largement méconnus. Le fonds fiduciaire de l'APIP lancera prochainement une action internationale visant à récolter des fonds en vue d'identifier et de nommer la trentaine de massifs encore inexplorés de son secteur. Il incombe au bureau de gestion de l'APIP



Orona est l'un des huit atolls coralliens de Kiribati.

© Randi Rotjan/New England Aquarium

L'APIP englobe les huit atolls coralliens de Kiribati, Rawaki, Enderbury, Nikumaroro, McKean, Manra, Birnie, Kanton, qui est aussi appelé « Abariringa », et Orona.

de sauvegarder ces habitats océaniques afin de protéger les espèces rares ou inconnues qu'ils abritent. Dans le cadre de ses travaux, l'APIP est récemment parvenue à obtenir des images vidéo du requin gris et du requin dormeur du Pacifique à l'aide d'une caméra téléguidée au large de ses îles.

Une occupation par vagues successives

Plusieurs études archéologiques indiquent aujourd'hui que les îles Phoenix furent habitées par des Polynésiens entre 950 et 1500 de notre ère. Certaines îles renferment en effet des vestiges en pierre rappelant les sanctuaires de la Polynésie orientale (*marae*) ainsi que d'anciens barrages et pièges à poissons. On pense que le départ de ces premiers habitants fut motivé par une période de sécheresse extrême. D'autres preuves semblent

indiquer la présence de Micronésiens provenant des îles Caroline. La majorité de ces vestiges archéologiques se situe sur les îles Orona et Manra.

Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que les îles Phoenix attirèrent l'attention des pays occidentaux, suite au développement de la chasse à la baleine. Durant leurs expéditions, les baleiniers américains et britanniques découvrirent un grand nombre d'îles désertes dans le Pacifique, sans toutefois y attacher un grand intérêt. Aujourd'hui, le nom de ces explorateurs et la date de leurs découvertes restent incertains. Il fallut attendre 1838 pour qu'une expédition exploratoire américaine détermine la position exacte de nombreuses îles Phoenix, même si beaucoup d'entre elles étaient déjà connues des Polynésiens.

Au fil du temps, cette région exceptionnellement isolée suscita un intérêt croissant



pour diverses raisons. Au milieu du ^{xix}^e siècle le guano des îles du Pacifique devint un engrais très réputé à travers le monde. En vue d'exploiter pleinement cette nouvelle ressource, les États-Unis d'Amérique adoptèrent en 1856 le *Guano Islands Act*, une loi fédérale autorisant tout citoyen américain à prendre possession d'îles, inhabitées et non revendiquées, contenant des gisements de guano. La plupart des îles Phoenix furent rapidement prises d'assaut et consignées en vertu de cette loi. Leurs couches de guano furent exploitées jusqu'à l'épuisement des sols. Quelques années plus tard, l'entrepreneur britannique John T. Arundel décida d'acheter les baux des premiers exploitants afin d'extraire le guano que l'on pouvait encore trouver sur certaines îles.

John T. Arundel tenta ensuite de se lancer dans la plantation de cocotiers sur les îles Phoenix, mais sans grand succès, car une extrême sécheresse décima son exploitation. Au début du ^{xx}^e siècle, les îles changèrent de mains à plusieurs reprises. La région connut un regain d'intérêt en 1928, lorsque le célèbre aviateur australien sir Charles Edward Kingsford Smith parvint

L'APIP se distingue également par le nombre impressionnant de ses habitats en eau profonde.

à traverser l'océan Pacifique en avion pour la première fois. Suite à cette avancée, les États-Unis et le Royaume-Uni se livrèrent une lutte acharnée de 1928 à 1934 pour trouver une base permettant à leurs avions de faire escale dans le Pacifique afin de se ravitailler. Puis, en 1937, l'île de Nikumaroro fit les grands titres du fait de la mystérieuse disparition de l'aviatrice américaine Amelia Earhart (dont l'avion aurait, selon certaines hypothèses, atterri sur cette île ou se serait abîmé en mer). Quelques mois plus tard, des scientifiques américains et néo-zélandais se rendirent sur les îles Phoenix afin d'observer une éclipse solaire. L'année suivante, le Royaume-Uni organisa le transfert d'un certain nombre d'habitants des îles Gilbert (alors surpeuplées) à Manra, Nikumaroro et Orona. En 1939, Abariringa et Enderbury furent toutes deux placées sous le contrôle du Royaume-Uni et des États-Unis. Au cours de la même année, la

compagnie aérienne Pan American Airlines mit en route la construction d'installations aéroportuaires sur l'île d'Abariringa.

Avec l'advenue de la Seconde Guerre mondiale, les colonies des îles Phoenix se retrouvèrent soudain isolées. Abariringa devint une importante base militaire pour l'armée américaine, avec la construction de trois pistes d'atterrissage et d'une zone d'atterrissage pour hydravions. Durant la guerre, l'île fut un maillon clé dans l'acheminement de matériel militaire depuis les États-Unis d'Amérique jusqu'en Nouvelle-Zélande et en Australie. En 1942, le navire de guerre *President Taylor* fit naufrage sur Abariringa alors qu'il transportait des troupes, des vivres et du matériel. Abariringa fut également bombardée à trois reprises par l'armée japonaise. En 1943, un C-47 s'écrasa sur Manra.

Après la guerre, les installations aéroportuaires d'Abariringa furent confiées aux



Groupe de *Pseudanthias*.

© Cat Holloway



L'APIP est un foyer d'importance mondiale de populations d'oiseaux marins. Ici, des sternes fuligineuses sur l'île d'Orona.

© Randi Rotjan/New England Aquarium

autorités civiles américaines. Dans les années cinquante, quatre compagnies aériennes reliant Hawaii aux îles Fidji faisaient régulièrement escale à Abariringa. Au milieu des années cinquante, une sécheresse extrême frappa les îles Phoenix, provoquant l'exode des habitants de Manra. Dix ans plus tard, ce fut au tour des habitants d'Orona et de Nikumaroro de quitter leurs îles pour migrer aux îles Salomon, sous l'influence, apparemment, de mesures incitatives très alléchantes offertes par les autorités des îles Gilbert et Ellice. Au cours de la même période, l'armée de l'air américaine installa une station de surveillance de véhicules spatiaux sur Abariringa. Ce centre fut par la suite transformé en station de surveillance de satellites, puis en station de surveillance de missiles (SAMTEC), avant d'être définitivement fermé en 1976. En 1979, les États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de Kiribati signèrent un « traité d'amitié » par lequel les Américains renonçaient aux îles d'Abariringa et d'Enderbury.

Suite à son indépendance (1979), Kiribati institua une zone économique exclusive

de 200 milles marins tout autour des îles Phoenix. Plusieurs programmes furent également mis sur pied pour repeupler les îles désertées. Dans les années quatre-vingt, le groupe international TIGHAR spécialisé dans le recouvrement d'aéronefs historiques lança des recherches sur Nikumaroro afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle Amelia Earhart aurait atterri sur l'île. En 2001, le Gouvernement de Kiribati déploya le programme *Kakai* sur l'île d'Orona dans le but de générer une valeur économique pour les îles Phoenix. Diverses activités économiques furent expérimentées : culture du coprah, pêche de la bêche-de-mer (concombre de mer), commerce des ailerons de requin. L'expérience fut un échec et dut être suspendue en 2004.

Dans les années 2000, l'Aquarium de Nouvelle-Angleterre organisa des expéditions régulières autour des îles Phoenix afin d'évaluer l'état de conservation marine de la région. Les conclusions de son étude donnèrent lieu à la Déclaration de 2006 de l'État de Kiribati touchant à

l'Aire protégée des îles Phoenix. Un an plus tard, en août 2010 le site fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Aujourd'hui une cinquantaine de personnes vivent sur Abariringa. Ces îliens agissent à titre de gardiens au nom de l'État de Kiribati.

Un cadeau pour l'humanité

L'inscription de l'Aire protégée des îles Phoenix sur la Liste du patrimoine mondial a suscité une grande fierté nationale. Selon le Président de Kiribati, M. Anote Tong, ce bien est un cadeau des Gilbertins au reste du monde : « J'estime que ces cadeaux sont un symbole de résilience. Ils traduisent notre désir de ne plus prendre les biens de la terre mais, au contraire, de lui restituer ce que nous lui avons pris. Notre planète a besoin de nombreux cadeaux de ce type. Kiribati est un pays pauvre qui dépend fortement de ses ressources marines pour survivre, pourtant, nous n'avons pas hésité à offrir notre cadeau », a-t-il déclaré lors de la Conférence sur le changement



climatique de Durban en réaction à la décision courageuse de deux anciens représentants du peuple Haisla (Canada) ayant préféré établir un centre dédié à la conservation du patrimoine de Kitlope plutôt que d'accepter des propositions d'exploitation forestière particulièrement lucratives.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial permet non seulement à la petite communauté d'Abariringa (qui est aujourd'hui la seule île habitée de l'archipel des îles Phoenix) de bénéficier, jour après jour, de la beauté naturelle de son île, elle profite également aux autres îles de Kiribati en générant des revenus grâce aux quelques visiteurs du site. Ces revenus sont directement consacrés par l'État au financement des services de santé et d'éducation du pays. Grâce à ce nouveau statut, le Gouvernement de Kiribati et ses partenaires bilatéraux sont désormais beaucoup plus soucieux de protéger cette zone si précieuse, et ils prévoient d'augmenter le nombre de patrouilles de

D'autres conditions liées à la bio-sécurité du site doivent être respectées pour éviter l'introduction d'espèces envahissantes ou la contamination des oiseaux et de l'écosystème de l'atoll.

la police maritime et de vols de surveillance afin d'empêcher toute pêche illégale dans la zone protégée.

Cette initiative aura un impact positif bien au-delà du périmètre de l'aire protégée en permettant de préserver la pêche dont bénéficieront les pêcheurs locaux. On notera également que les îles Phoenix constituent une importante zone de frai pour le thon. Leur protection joue donc un rôle clé dans la sécurité alimentaire de Kiribati et du reste du monde. Ce point-là est particulièrement important sachant qu'en 2009, près de 50 % des exportations mondiales de thon provenaient de pays insulaires du Pacifique, dont Kiribati.

D'un point de vue scientifique, l'absence relative d'influence humaine fait de l'APIP

un laboratoire naturel exceptionnel pour nous permettre de mieux comprendre la croissance des récifs, le processus évolutif des systèmes coralliens et l'impact du changement climatique. En 2004, une étude de suivi scientifique réalisée deux ans après la destruction massive de récifs coralliens provoquée par une hausse de la température de l'eau a par exemple montré que les coraux se rétablissaient plus rapidement en l'absence de toute activité humaine. Les coraux jouant un rôle capital dans la santé de la vie marine, l'inscription sur la Liste permettra également aux habitants de Kiribati de continuer à profiter pendant de nombreuses années du merveilleux spectacle naturel que leur offrent les poissons tropicaux du site.



Requin à pointes blanches (*Triaenodon obesus*).

© Cat Holloway

Freins à un tourisme nuisible

Plusieurs mesures ont été mises en place pour préserver le site d'un tourisme qui serait susceptible de nuire à son intégrité. Désormais, tout visiteur souhaitant découvrir l'Aire protégée des îles Phoenix doit déposer une demande préalable auprès du bureau de l'APIP afin d'obtenir une autorisation d'entrée. Cette demande fait l'objet d'un examen rigoureux par le Comité de gestion du bien (qui comprend des représentants de ministères clés) avant d'être validée par son président (le Secrétaire du Ministère de l'environnement, des terres et du développement agricole).

Un droit d'entrée est facturé à chaque touriste ou chercheur pénétrant sur le site ainsi qu'au propriétaire du bateau chargé du transport dans le cadre d'excursions de plongée sous-marine, d'observation des oiseaux, de pêche sportive ou d'activités pour radioamateurs. Les visiteurs doivent par ailleurs être accompagnés, à leurs frais, par un observateur de l'APIP, provenant soit du Ministère de la pêche, des services de douane de Kiribati, du service de quarantaine ou de l'unité de patrouille maritime, en fonction de la nature et de la portée de leur mission. D'autres conditions liées à la bio-sécurité du site doivent également être respectées pour

La tentation est d'autant plus grande que les ailerons de requin se vendent illégalement à prix d'or sur les marchés.

éviter l'introduction d'espèces envahissantes ou la contamination des oiseaux et de l'écosystème de l'atoll. Enfin, un processus de suivi très strict oblige les groupes de touristes et de scientifiques à soumettre un rapport détaillé à l'issue de leur visite. Ce rapport doit notamment signaler toute embarcation aperçue sur le site.

Par leur position stratégique au beau milieu de l'océan Pacifique, les îles de l'APIP offrent un précieux refuge à de nombreux oiseaux migrateurs. Ces îles constituent également une importante zone de nidification pour certaines espèces d'oiseaux.

Le seul moyen d'accès au site étant par voie maritime, la grande majorité des touristes arrivent désormais par bateaux de luxe spécialement affrétés. La réouverture de l'aéroport de Kanton pourrait encourager un tourisme haut de gamme et générer d'importants revenus pour le pays, mais le Plan de tourisme de l'APIP décourage le tourisme de masse, afin d'éviter tout impact négatif sur l'environnement marin et terrestre du site.

Nouvelles mesures de protection

En raison de l'immensité du territoire à couvrir, la surveillance de l'APIP pose aujourd'hui un défi majeur. En règle générale, il faut compter entre quatre et cinq jours pour se rendre en bateau depuis la capitale Tarawa jusqu'à Kanton, le port d'escale de l'archipel des îles Phoenix (ou trois jours à bord d'une vedette de patrouille). Dans un tel contexte, il arrive parfois que des pêcheurs peu scrupuleux opèrent illégalement dans les eaux du site sans se faire interpellés. La tentation est d'autant plus grande que les ailerons de requin se vendent illégalement à prix d'or sur les marchés. Pour répondre à ce problème et renforcer son système de surveillance, le comité de gestion de l'APIP œuvre en étroite collaboration avec plusieurs partenaires îliens et le Gouvernement de Kiribati.

L'introduction d'espèces envahissantes sur les îles de l'APIP constitue une autre menace particulièrement préoccupante. Ce problème a déjà eu des effets négatifs sur



Les îles Phoenix possèdent d'importantes plages de ponte pour les tortues vertes, espèce menacée.

© Jim Stringer

les populations d'oiseaux et l'écosystème terrestre de certaines îles. Des rats, récemment arrivés sur des bateaux ou, dans le cas de l'île McKean, sur un navire de pêche échoué, se nourrissent régulièrement d'oisillons et perturbent le fragile écosystème de l'île. Suite à l'inscription de l'APIP sur la Liste du patrimoine mondial, les îles de Rawaki, Enderbury, McKean et Birnie ont pu se débarrasser de ces visiteurs indésirables en employant du raticide.

Un programme d'éradication similaire sera mis en œuvre sur six autres îles dès que les fonds nécessaires auront été réunis.

Le déploiement du Plan de bio-sécurité de l'APIP constitue un autre point fondamental pour assurer la préservation du bien sur le long terme.

L'APIP constitue un site unique à bien des égards. Lors du Forum des îles du Pacifique récemment tenu aux îles Cook, les dirigeants se sont mis d'accord sur l'adoption de nouvelles mesures favorisant le déploiement du projet *Pacific Oceanscape* lancé par le Gouvernement de Kiribati en 2009 à l'occasion d'un forum similaire. Ce projet, dont le nom signifie « paysage océanique du Pacifique », vise à créer une immense zone marine protégée dans l'océan Pacifique. Les îles Cook ont déjà relevé le défi en annon-

çant que leur parc marin, qui s'étend sur un million de km², ferait partie de ce projet.

Si l'engagement des îles Cook dépasse celui de l'APIP en termes de superficie, le site de l'APIP reste néanmoins une grande source d'inspiration par sa position stratégique au sein de ce nouveau projet. Le rêve du Gouvernement de Kiribati et de l'APIP est de voir d'autres pays du Pacifique ajouter prochainement leurs parcs marins à cet ambitieux projet afin de créer une zone de plus en plus importante au fil des ans nous permettant, à long terme, de sauver nos océans. Lors du même Forum, les États-Unis d'Amérique ont également confirmé leur engagement à œuvrer en étroite collaboration avec le Gouvernement de Kiribati pour développer l'Arc océanique de Phoenix. Cette initiative prévoit d'étendre le périmètre actuel de l'APIP vers le Nord pour englober deux îles américaines : Baker et Howland. L'APIP et les responsables de l'agence américaine en charge de l'étude de l'océan et de l'atmosphère (NOAA ou *National Oceanic and Atmospheric Administration*) ont déjà commencé à travailler ensemble dans le cadre de cet ambitieux projet.

Aujourd'hui, l'APIP demeure le parc marin le plus profond au monde et nous avons encore beaucoup à apprendre sur tous les

secrets qu'il renferme. Grâce à son fonds fiduciaire, le site bénéficie d'un système de protection et de gestion durable. L'objectif de ce fonds est de recevoir les donations et contributions d'entités publiques et privées du monde entier qui se montrent désireuses d'apporter leur soutien à l'APIP afin de conserver son intégrité naturelle et, par extension, protéger l'avenir de l'homme. Ce fonds devrait être en mesure de financer le contrat de conservation du site d'ici à la fin 2014 et combler toute lacune au niveau des contributions gouvernementales. Il permettra également de prendre en charge les coûts du Plan de gestion de l'APIP lorsque toute forme de pêche commerciale sera interdite dans la région. L'APIP et ses partenaires tâchent actuellement de trouver suffisamment de donateurs de par le monde pour permettre à ce mécanisme d'être entièrement opérationnel dès la fin 2014.

Grâce à ces efforts, l'APIP continuera à inspirer le monde, non seulement par la beauté et l'authenticité exceptionnelles de ses paysages, mais en prouvant à toutes les autres nations qu'une toute petite île comme Kiribati, sans grands moyens financiers, peut faire une immense différence pour le bien de l'humanité. C'est pour cette raison que l'APIP s'avère unique. ☉

Île Maurice

Témoignages de l'esclavage et de l'« engagisme »

Fareed Chuttan
Secrétaire général de la commission nationale de l'île Maurice pour l'UNESCO

Le Paysage culturel du Morne a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008.

© Alyce Nyeholt





Vue sur le Bénitier et le Morne.

© Maxime Rumpier

Jssue des profondeurs de l'océan Indien, l'île Maurice a percé la surface de l'océan il y a près de 5 millions d'années. L'activité volcanique s'est éteinte il y a 25 000 ans et a cédé place à un long processus d'érosion. Peu à peu, des récifs coralliens se développèrent autour de l'île, jusqu'à ce que des plages de sable blanc (qui font aujourd'hui rêver les touristes du monde entier) eussent remplacé le sable noir d'origine volcanique.

Les millénaires s'écoulèrent et l'île demeura inhabitée jusqu'au jour où des marins hollandais y abordèrent en 1598. Ils en firent un important carrefour commercial et y importèrent des esclaves pour y cultiver la canne à sucre. Puis 112 ans plus tard, les Hollandais décidèrent de quitter l'île. Ils furent remplacés une dizaine d'années plus tard par des Français qui s'installèrent également dans les îlots voisins. Un siècle plus tard encore, ce fut au tour des Britanniques d'aborder sur l'île, de chasser les Français, et de se l'approprier.

Culminant à 3 000 m et coiffé d'un gros bouchon de lave figée, le Morne domine

Culminant à 3 000 m et coiffé d'un gros bouchon de lave figée, le Morne domine le paysage.

le paysage. Cette montagne demeure un rappel permanent du passé de Maurice, dont l'histoire est étroitement liée à l'esclavage depuis sa découverte par les Hollandais et jusqu'en 1835, lorsque ses occupants britanniques abolirent la pratique.

Les esclaves furent pendant longtemps la part la plus importante de la population de l'île (jusqu'à 85 % à une époque). Aujourd'hui, les Mauriciens sont encore, en grande partie, les descendants d'hommes et de femmes transportés contre leur gré depuis Madagascar, le Mozambique, la côte de Guinée en Afrique occidentale, les îles Canaries, l'Abyssinie et le sous-continent indien dont, notamment, le Bengale, la côte Malabar et Timor.

Dans le sillage de l'esclavage, les Britanniques instaurèrent ce qu'ils appelèrent la « Grande expérience », un projet qui consistait à faire venir des travailleurs

« engagés » depuis le nord de l'Inde, l'Afrique australe et orientale et les Caraïbes. Près de 450 000 personnes arrivèrent ainsi à Maurice entre 1830 et 1920.

Comment les Mauriciens d'aujourd'hui gèrent-ils un tel héritage ?

Deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO nous permettent de répondre à cette question. Il s'agit d'Aapravasi Ghat (inscrit en 2006) et du Paysage culturel du Morne (inscrit en 2008). Le premier de ces sites commémore les centaines de milliers de travailleurs venus à Maurice entre le XIX^e et le début du XX^e siècle dans le cadre de l'*indentured labour* (un système analogue à l'« engagisme »). Le second rend hommage à la résistance durable à l'esclavage qui marqua cette période de l'histoire de l'île. Aujourd'hui, ces sites nous rappellent que l'UNESCO a qualifié l'esclavage de « crime contre l'humanité ».



Les abris rupestres témoignent de l'occupation par les « marrons ».

© François Odendaal

Le Paysage culturel du Morne, un symbole de la résistance à l'esclavage

Le Morne ne constitue pas seulement un monument naturel impressionnant, c'est aussi un site témoin d'une longue histoire de résistance à l'esclavage. La forme spectaculaire de la montagne, ses pentes isolées et boisées, et les falaises de lave quasiment inaccessibles offrirent longtemps un refuge aux « marrons » (esclaves en fuite) – l'accès au sommet étant exceptionnellement ardu (car il fallait franchir une crevasse profonde et très étroite, appelée « brèche en V ») pour y arriver. C'est ainsi que la montagne devint une forteresse et un refuge pour les esclaves fugitifs depuis le ^{xviii}^e siècle et jusqu'au début du ^{xix}^e siècle.

Certains marrons semblent y avoir cultivé la terre sur le sommet, tandis que d'autres, préférant la mort à une vie de captivité, se sont jetés du haut de la falaise. Le lieu où ils s'écrasaient s'appelle aujourd'hui la « Vallée des os ». Les histoires orales fournissent de nombreux détails sur cette période tragique, et la découverte d'os d'agneau

Cette montagne demeure un rappel permanent du passé de Maurice, dont l'histoire est étroitement liée à l'esclavage.

dans des grottes situées à proximité du sommet datant – selon le carbone 14 – de l'époque de l'esclavage (entre 1736 et 1807) confirme leur véracité.

Symbole de la résistance à l'esclavage, le Paysage culturel du Morne présente aujourd'hui un intérêt poignant pour les pays d'origine des esclaves (et plus particulièrement pour les pays du continent africain, Madagascar, l'Inde et l'Asie du Sud-Est) ainsi que pour le peuple créole de Maurice dont la mémoire collective et les traditions orales sont fortement marquées par cette période.

Avantages pour la population locale

Les descendants des anciens esclaves qui avaient trouvé refuge à Trou-Chenille, sur les pentes du Morne, furent par la suite déplacés vers la pointe sud-ouest de l'île où

se trouve aujourd'hui le village Le Morne. Ce lieu se situe dans l'une des parties les plus pauvres de l'île. Malgré l'adversité, les villageois ont su préserver leurs traditions et leur patrimoine immatériel de diverses manières, en organisant par exemple une *Soirée typique*, un festival annuel marqué par un spectacle de séga (la danse folklorique des esclaves).

Un plan de développement économique local, récemment élaboré en concertation avec diverses parties prenantes sur le plan local et national, vise à créer de nouvelles perspectives économiques pour la population du village du Morne.

Si l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial a déjà procuré de nombreux avantages aux résidents de la région, le village manque encore cruellement d'installations et de services en raison de



La tradition orale autour des marrons a fait de cette montagne le symbole de la lutte des esclaves pour la liberté.

© Frederica Grassi

sa position enclavée, au sein d'une zone particulièrement défavorisée. Depuis 2007, les villageois disposent toutefois d'un accès à Internet grâce à l'ouverture du bureau Le Morne Heritage Trust Fund (MHF).

Un médecin et une équipe de soutien du Ministère de la santé et de la qualité de vie proposent désormais leurs services aux villageois deux fois par semaine dans un centre communautaire. En l'absence de bureau de poste, une unité mobile de la poste mauricienne dessert le village depuis la fin de l'année 2012. Le MHF apporte également un soutien logistique aux élèves de l'école primaire du village, en leur fournissant notamment des kits scolaires et des chaussures. Des ordinateurs portables sont aussi remis aux meilleurs élèves pour améliorer leurs chances de réussite.

Divers efforts sont actuellement déployés pour permettre à la population locale de profiter des retombées occasionnées par le label de patrimoine mondial. Parmi ces initiatives, on citera notamment le

programme de formation mis en place par le MHF en vue de développer les compétences de ses employés. À ce jour, les meilleurs résultats ont été obtenus par Jean-François Lafleur, le gestionnaire actuel du site. Ce jeune homme de 29 ans originaire du village du Morne rejoignit le MHF en tant qu'agent de gestion avec pour seule qualification un certificat d'éducation primaire. En juillet 2012, Jean-François décrocha une licence (avec mention) en études patrimoniales auprès de l'Université de Maurice, grâce à une bourse du MHF, et fut promu, le mois suivant, au poste de gestionnaire du site.

Comme le montre clairement le registre du Monument international de la route des esclaves, érigé au pied de la montagne, face à la « Vallée des os » et à la mer, le nombre de visiteurs étrangers et nationaux a considérablement augmenté au cours des dernières années. Ce monument commémoratif est composé de dix gros blocs de roche sculptés. Le rocher central est l'œuvre d'un artiste mauricien tandis que les neuf

autres, disposés dans un jardin, sont signés par des artistes étrangers. Six de ces rochers ont été sculptés par des artistes de la Réunion, de Madagascar, du Mozambique, de Chine, d'Inde et de Malaisie. Les trois autres sont encore à l'état brut et seront prochainement sculptés par des artistes de France, du Sénégal et d'Haïti. Ce monument reproduit les contours de la carte qui indiquait Maurice comme un lieu stratégique dans la traite des esclaves à l'est du continent africain.

Certains villageois du Morne ont récemment ouvert des maisons d'hôtes pour accueillir les touristes et les visiteurs de passage (on comptait deux de ces gîtes en 2008 et huit en 2012). Cette initiative a eu l'avantage de créer des emplois tant directs qu'indirects pour la communauté locale.

Défis et développement durable

Afin de garantir un développement durable dans le périmètre du site inscrit, de sa zone tampon et de ses environs immédiats, de nombreux outils et instruments juridiques



Le Morne Brabant vu depuis le sud.

© Le Morne Heritage Trust Fund



On ne pouvait accéder au sommet de la montagne que par la pose d'un tronc d'arbre au-dessus de la brèche.

© François Odendaal



L'Immortelle du Morne est endémique à la montagne.

© Le Morne Heritage Trust Fund

et politiques ont récemment été mis en place pour surveiller et contrôler l'utilisation des terres. Parmi ceux-ci, citons plus particulièrement le plan de gestion de 2008 du Paysage culturel du Morne (qui fera l'objet d'une actualisation en 2013), la loi de 2003 sur le patrimoine national, la loi de 2004 sur le patrimoine du Morne, la loi de 2004 sur la planification et le développement, la loi de 2002 sur la protection de l'environnement, le programme de planification de 2006 de la région Black River, les Orientations (2) de la planification du Paysage culturel du Morne, l'Analyse des points de vue critiques, la Cartographie du paysage culturel et le Cadre de développement territorial.

Ces outils et instruments offrent un cadre pratique permettant de diriger efficacement tous les projets de développement entrepris au sein du Paysage culturel du Morne et dans ses environs. Désormais, chaque proposition de projet est examinée, approuvée, modifiée ou refusée par les autorités afin d'éviter tout impact négatif sur l'authenticité, l'intégrité

et la valeur universelle exceptionnelle du bien et assurer la viabilité du site.

En outre, toute activité majeure susceptible d'affecter le Paysage culturel du Morne doit impérativement être autorisée par le MHF et le Fonds du patrimoine national, conformément aux dispositions prévues par ces lois.

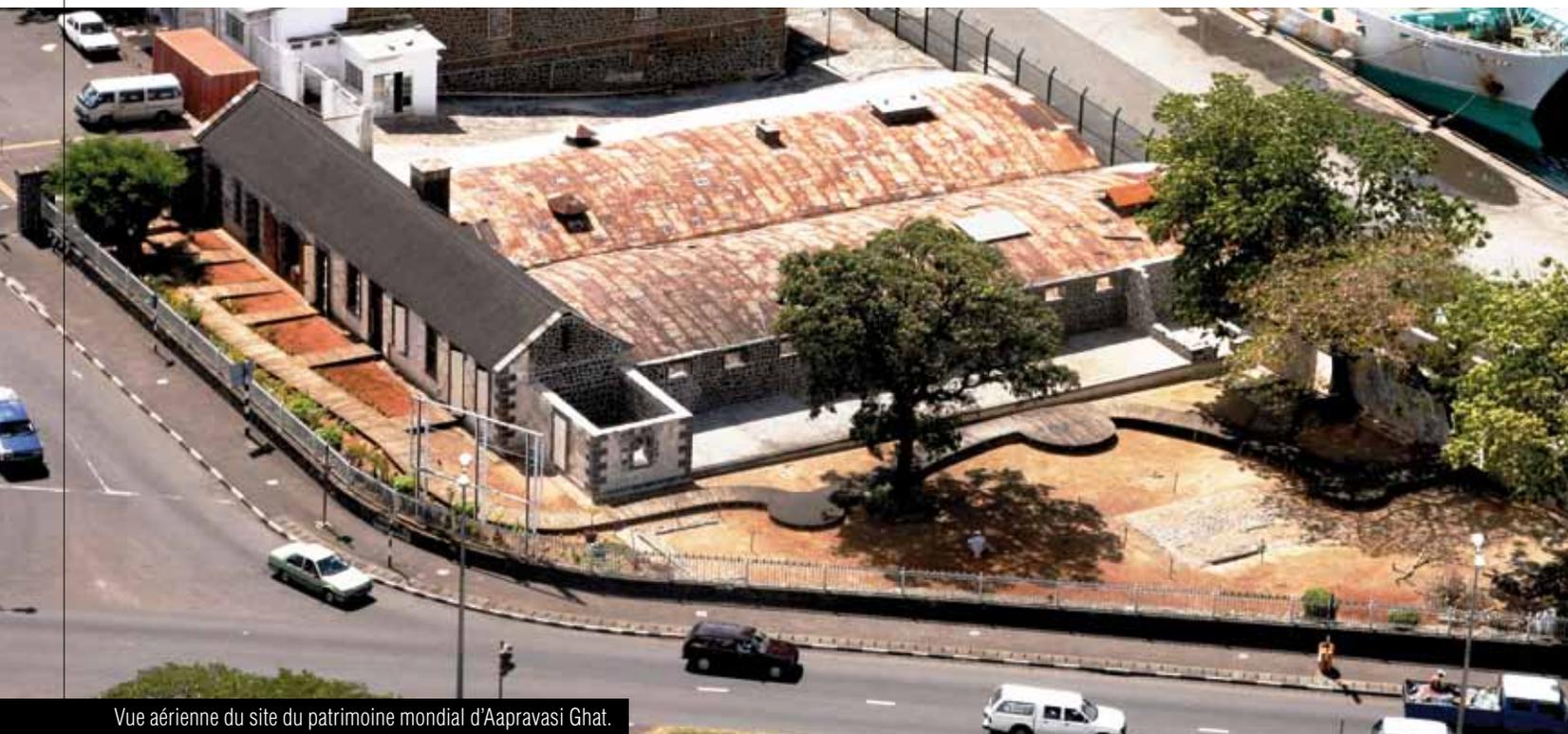
Parallèlement à son patrimoine historique et culturel, la montagne du Morne possède une beauté naturelle exceptionnelle. Le site abrite en effet une flore d'une grande richesse, avec 73 des 311 espèces de plantes indigènes de l'île Maurice. Deux de ces espèces y sont endémiques : la boucle-d'oreille (*Trochetia boutoniana*) qui est la fleur nationale de l'île Maurice et l'immor-

telle du Morne (*Helichrysum mauritianum*).

L'accès à la montagne et à son sommet étant limité en raison de la difficulté du terrain, la conservation de l'élément naturel du Paysage culturel du Morne demeure un travail de longue haleine.

Bien que le Paysage culturel du Morne possède une partie marine très importante dans sa zone tampon (qui équivaut à près de 55 % de la superficie totale du site), son plan de gestion (créé en 2008) se concentre essentiellement sur sa composante terrestre. Pour combler cette lacune, un plan de gestion marine est actuellement en cours d'élaboration et sera intégré au plan de gestion en 2013, à l'occasion de son actualisation.

La montagne du Morne possède une beauté naturelle exceptionnelle. Le site abrite une flore d'une grande richesse, avec 73 des 311 espèces de plantes indigènes de l'île Maurice.



Vue aérienne du site du patrimoine mondial d'Aapravasi Ghat.

© AGTF Collection

Aapravasi Ghat, témoignage de la « Grande expérience »

L'abolition de l'esclavage dans les colonies européennes au XIX^e siècle obligea les propriétaires de plantations tropicales du monde entier à trouver une nouvelle main-d'œuvre à la fois efficace et bon marché. En 1834, le Gouvernement britannique lança la « Grande expérience », un système de travail sous contrat à long terme, visant à inciter les ouvriers les plus pauvres à immigrer pour travailler dans les colonies britanniques. Ce projet qui souhaitait initialement attirer des travailleurs chinois, porta finalement son dévolu sur l'Inde où l'économie de certains États était particulièrement déprimée. De nombreux Indiens furent ainsi « engagés » et partirent travailler dans les plantations de l'Empire britannique afin de remplacer les esclaves africains nouvellement affranchis.

Si le recrutement « engagiste » de travailleurs étrangers n'était pas nouveau, ce système ayant déjà été employé au XVII^e siècle pour inciter des Britanniques à émigrer au Massachusetts, puis, en 1820, dans la première colonie du Cap, la Grande expérience de 1834 affecta un nombre beaucoup plus important de personnes.

L'île Maurice fut choisie pour accueillir ces premiers travailleurs « engagés » pour

En 1987, ce bien fut baptisé « Aapravasi Ghat », un terme qui signifie « rivage ou dépôt d'immigration » en hindi.

deux raisons principales : d'une part, les plantations sucrières de l'île étaient alors en pleine expansion (tandis que les champs de cannes antillais commençaient à montrer des signes de fatigue) et, d'autre part, sa proximité avec l'Inde facilitait la tâche des colons.

Dès leur arrivée à l'île Maurice, les travailleurs indiens furent conduits au Dépôt d'immigration de la baie de Trou-Fanfaron, où se situe la capitale Port-Louis. Plusieurs centaines d'entre eux gravirent ainsi les marches du dépôt après avoir quitté leurs navires. Seul un tiers de l'ancien dépôt a survécu. Il s'agit essentiellement du bâtiment de l'hôpital et d'un escalier de seize marches. Au fil du temps, ces marches sont devenues un symbole puissant et un rappel de tous les travailleurs venus à l'île Maurice dans le cadre de l'« engagisme ».

En 1987, ce bien fut baptisé « Aapravasi Ghat », un terme qui signifie « rivage ou dépôt d'immigration » en hindi. Le mot *ghat*, qui signifie littéralement « interface »,

fait référence ici à l'interface entre la mer et la terre ou entre la vie ancienne et la vie nouvelle. Ce terme rehausse la forte valeur symbolique d'un site qui constituait le point d'arrivée des ancêtres de plus de la moitié de la population actuelle de l'île. Au total, plus de 450 000 travailleurs indiens foulèrent ces marches entre 1830 et 1920, dans le cadre de l'une des plus grandes vagues d'immigration de l'histoire de l'humanité.

Aujourd'hui, Aapravasi Ghat abrite les vestiges d'un ensemble de trois bâtiments de pierre datant de 1860. Ces derniers se dressent sur le site d'un autre dépôt, plus ancien. Moins de la moitié de ce qui existait en 1860 a survécu. Le périmètre du site inscrit correspond aux contours des bâtiments et ne couvre que 1 640 m². Le bien est ceinturé par une zone tampon qui fait partie du cœur de la ville, aujourd'hui en pleine expansion, et de son port très fréquenté.

Les bâtiments d'Aapravasi Ghat sont l'une des plus anciennes manifestations de ce qui allait devenir par la suite un modèle



La passerelle du site du patrimoine mondial d'Aapravasi Ghat.

© AGTF Collection

économique mondial. Ils constituent aussi un témoignage historique majeur de l'« engagisme » au XIX^e siècle. Aujourd'hui, ce bien est le seul vestige d'une diaspora moderne unique en son genre. Ses bâtiments austères offrent non seulement un précieux témoignage sur les prémices du système de travail contractuel actuel, mais ils sont aussi chargés des souvenirs, traditions et valeurs des milliers d'hommes, femmes et enfants qui furent contraints de quitter leurs pays pour travailler à l'étranger et y transmettre leur histoire à leurs descendants. Pour cette raison, il s'agit d'un lieu hautement symbolique pour les Mauriciens.

Au vu du succès relatif obtenu par la « Grande expérience », les Britanniques décidèrent d'institutionnaliser ce modèle de travail dès 1842 pour le déployer à grande échelle. Il s'ensuivit alors une énorme vague de migration à travers le monde, concernant plus de 2 millions de travailleurs « engagés ». Près d'un demi-million d'entre eux finit à Maurice. La majorité de ces travailleurs venait d'Inde, les autres venaient de Chine, de Madagascar et d'Afrique orientale.

En 1960, le site fut fortement endommagé par le passage du cyclone Carol et les archives du dépôt durent être transférées à Moka, à l'Institut Mahatma-Gandhi. Dans les années

quatre-vingt, le périmètre du bien fut altéré pour permettre la construction d'une autoroute. Aujourd'hui, moins de la moitié des bâtiments originaux du Dépôt de l'immigration de 1865 ont survécu. Seuls quelques éléments centraux sont toujours là. Le site fut par la suite rénové et classé Monument national en 1987. En 2001, l'Aapravasi Ghat Trust Fund fut mis en place pour faciliter l'exécution de diverses tâches, telles que la restauration, la protection et la gestion du site.

Nouvelles initiatives

L'inscription d'Aapravasi Ghat sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (premier bien de l'île à obtenir cette distinction) suscita un vif intérêt pour le patrimoine mauricien. Le site accueille désormais un nombre croissant de visiteurs, et la commémoration annuelle du 2 novembre, qui marque l'arrivée des tout premiers travailleurs « engagés » à l'île Maurice, attire chaque année de plus en plus de monde.

Plus récemment, le Gouvernement mauricien a fait l'acquisition d'un entrepôt adjacent au bien dans le but de créer un centre d'interprétation. Ce bâtiment est actuellement en cours de restauration. Le centre, qui portera le nom de « Beekrumsing Ramlallah », en hommage

à l'un des partisans les plus investis pour le déblayage, la restauration et la conservation d'Aapravasi Ghat dans les années soixante-dix, fera partie de l'itinéraire qu'empruntent les visiteurs du site du patrimoine mondial.

Mesures juridiques

Aujourd'hui, le site d'Aapravasi Ghat bénéficie de la protection de la loi de 2003 sur le patrimoine national ainsi que de l'assistance de l'Aapravasi Ghat Trust Fund, un fonds spécialement créé dans le cadre de la loi de 2001 visant à assurer la conservation et la gestion d'Aapravasi Ghat. Sa zone tampon est, quant à elle, protégée par la loi de 2004 relative à la planification et au développement, la loi de 2002 sur la protection de l'environnement, la loi de 2003 sur les autorités gouvernementales locales et la loi de 1998 sur les ports.

Le 10 juin 2011, la loi sur les Orientations (6) de planification du patrimoine urbain et de la zone tampon d'Aapravasi Ghat a été spécifiquement adoptée pour faciliter la gestion de la zone tampon du bien et contrôler les projets de développement au sein de son périmètre.

Le conseil municipal de Port-Louis est le principal responsable de la bonne application de ces Orientations de



Les seize marches emblématiques d'Aapravasi Ghat.

© AGTF Collection



Les sanitaires.

© Henry and Tersia Claassen

planification. En juin 2011, la loi de 2003 sur les autorités gouvernementales locales a également été modifiée pour permettre la création d'un comité technique chargé d'assurer une coordination entre tous les acteurs institutionnels concernés par la mise en œuvre des Orientations. Désormais, toutes les demandes de permis de construire et d'utilisation des terres concernant la zone tampon doivent passer par ce comité technique avant d'être évaluées et traitées par le conseil municipal. Dans certains cas, les candidats doivent accompagner leur demande d'une déclaration de l'impact de leur projet sur le patrimoine culturel, d'une évaluation de l'impact sur le patrimoine et/ou d'une évaluation de l'impact visuel.

Afin de faciliter l'utilisation et l'application des Orientations de planification, deux nouveaux documents accompagnent le plan de gestion d'Aapravasi Ghat : le plan de gestion du patrimoine et le manuel de conservation. Ces documents visent à soutenir les projets de restauration et de conservation des bâtiments historiques de la zone tampon en émettant des recommandations, relatives notamment à l'harmonisation des

différents modes d'utilisation des terres cités dans les Orientations et à définir un cadre institutionnel garantissant une gestion et un développement respectueux du patrimoine de la région.

Par ailleurs, l'Aapravasi Ghat Trust Fund élabore actuellement un plan de développement visant à conseiller les promoteurs potentiels au sujet du développement économique de la zone tampon et proposant des stratégies permettant d'exploiter pleinement le potentiel de la région pour en faire une importante destination de tourisme culturel.

Conservation et enjeux

La création de l'Aapravasi Ghat Trust Fund en 2001 donna lieu à un important projet de conservation dont les travaux de documentation, de fouilles et de restauration furent supervisés par des experts en conservation venus de l'ICOMOS Inde. Ce projet consistait à rendre à Aapravasi Ghat son apparence originelle en employant le même type de matériaux et de méthodes de construction que ses bâtisseurs du milieu du XIX^e siècle.

Des dessins d'archives et des plans architecturaux datant de 1864-65 prouvent que le site était bel et bien un dépôt d'immigration. Les bâtiments qui ont survécu à l'œuvre du temps comportent également certains détails révélateurs de la présence des travailleurs « engagés » et du mode de fonctionnement du dépôt.

Si l'on ne possède que peu d'informations sur les travaux de conservation entrepris avant 2003, on notera toutefois que certains projets récents, comme l'élimination de constructions indésirables ajoutées dans les années 1990, s'appuient sur les résultats de fouilles archéologiques ainsi que sur des documents d'archives détaillés et des plans de 1864-65 du Dépôt d'immigration.

On constate également que tous les travaux de restauration entrepris entre 2004 et 2010 furent scrupuleusement consignés et documentés. L'Aapravasi Ghat Trust Fund sollicite par ailleurs la collaboration des autorités compétentes dans le cadre de ces projets, en lui soumettant des rapports de conservation. Aujourd'hui, la restauration du bien est terminée et son plan de maintenance est en cours d'exécution.

Cela étant, il reste encore de nombreux défis à relever. Non seulement la zone tampon d'Aapravasi Ghat se situe-t-elle dans le principal quartier des affaires de Port-Louis (capitale et unique port de l'île), mais elle abrite également la majorité des vestiges du paysage urbain historique des premiers habitants de l'île. Dans un tel contexte, le prix des terrains y est substantiellement plus élevé que dans les autres parties de l'île. Ces facteurs créent, bien évidemment, d'énormes pressions en matière de développement.

Au vu de l'avancée des promoteurs et de la démolition de certaines structures, les autorités prirent des mesures urgentes et stratégiques visant à préserver et protéger cette zone tampon. Les Orientations de planification d'Aapravasi Ghat furent source de controverse et durent être modifiées onze fois avant d'être finalement adoptées. Aujourd'hui, la zone tampon bénéficie d'un statut juridique, les Orientations sont opérationnelles, et un cadre de gestion limitant les projets de développement a été mis en place.

Afin d'assurer un développement respectueux du patrimoine sans toutefois freiner la croissance économique, la version finale des Orientations répond au problème des restrictions imposées à la hauteur des nouvelles constructions et des éventuelles demandes d'indemnisation par une série de nouvelles dispositions se démarquant des normes habituelles. Désormais, les promoteurs souhaitant dépasser la hauteur prescrite doivent démontrer et justifier l'absence d'impacts négatifs sur le site en réalisant une évaluation complète de l'impact de leur projet sur le patrimoine ainsi qu'une évaluation de l'impact visuel.

Lorsque les Orientations de la planification entrèrent finalement en vigueur, neuf propriétaires de biens situés dans la zone tampon déposèrent des demandes d'indemnisation s'élevant à 343 millions de roupies mauriciennes (l'équivalent de 8,5 millions d'euros) invoquant la perte de projets potentiels.

De nouveaux instruments juridiques durent également être mis en place pour interdire les projets de démolition et de développement jugés inappropriés. La loi de 2003 sur les autorités locales fut ainsi modifiée pour rendre obligatoire la possession d'un permis de construire ou d'utilisation des terres dans le cadre de tout réaménagement dans la



L'hôpital.

© Els Slots

Les bâtiments comportent certains détails révélateurs de la présence des travailleurs « engagés » et du mode de fonctionnement du dépôt.

zone tampon, dont notamment la démolition de bâtiments. Depuis l'application de cet amendement, aucune structure n'a été démolie. Ces exemples montrent clairement que la préservation et la protection du patrimoine peuvent aller de pair avec un développement durable.

Le contexte des PEID

Selon l'Atlas mondial de 2010, l'île Maurice est le sixième pays le plus densément peuplé de la planète (604 habitants par km²). Cette masse d'à peine 2 040 km², dotée d'une zone maritime exclusive relativement importante (1,9 million de km²) compte aujourd'hui 1,2 million d'habitants.

En sa qualité de Petit État insulaire en développement, Maurice ne possède pas encore les moyens ou la technologie qui lui seraient nécessaires pour exploiter pleinement les ressources que renferme

son territoire marin. En revanche, ses terres font l'objet d'une pression considérable, notamment au sein du site inscrit au patrimoine mondial et dans sa périphérie.

Ce type de pression, qui concerne d'ailleurs tous les biens du patrimoine mondial, est généralement plus marqué dans les PEID, en raison de leur spécificité. Or, on sait aujourd'hui que le développement durable n'est pas incompatible avec la préservation du patrimoine. Un juste équilibre doit par conséquent être trouvé pour permettre de conserver l'authenticité, l'intégrité et la valeur universelle exceptionnelle de ces biens patrimoniaux.

Pour permettre aux PEID de relever cet important défi et protéger efficacement leurs biens classés au patrimoine mondial, on pourra envisager d'appliquer des zones tampons relativement moins étendues, suivies par des zones de transition. ☉

Le Lagon sud des îles Chelbacheb

Traces d'une extraordinaire épopée

Dwight G. Alexander
Secrétaire général
Commission nationale de la République des Palaos pour l'UNESCO

Vue aérienne des Ngerukewid, petit archipel des Palaos.

Photo by Mark Downey
Palau Visitors Authority Collection
© 2012 All copyrights reserved





Des touristes en kayak à proximité de l'arche naturelle.

© IUCN / Jerker Tamelander

La République des Palaos se situe en Micronésie, à 966 km à l'ouest de l'île de Davao, aux Philippines. Le pays, qui comprend une île principale (Babeldaob) ainsi que plusieurs centaines d'îlots (entre 250 et 343, selon les sources), compte aujourd'hui près de 21 000 habitants. La configuration de l'archipel donne aussitôt à entendre qu'une forte activité volcanique transitoire survenue il y a plusieurs millions d'années a laissé cette longue traînée d'îles au milieu du plus grand océan du monde.

Le Lagon sud des îles Chelbacheb, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, s'étend au sud de Babeldaob. Ce bien nous offre aujourd'hui une parfaite illustration de la phase finale de l'évolution géologique qui caractérise toute île issue d'une activité volcanique et d'une croissance corallienne. Contrairement à l'île principale, beaucoup d'îlots sont en fait des vestiges calcaires de récifs coralliens (d'où leur nom anglais de *Rock Islands*), tandis que d'autres présentent plutôt des plages

Ce bien nous offre une parfaite illustration de la phase finale de l'évolution géologique qui caractérise toute île issue d'une activité volcanique et d'une croissance corallienne.

de sable fin dont les images paradisiaques font rêver les touristes du monde entier (le sable blanc ayant succédé à l'ancien sable noir d'origine volcanique).

Si le secteur touristique des Palaos connaît aujourd'hui une forte croissance, le Lagon sud des îles Chelbacheb n'a pas été classé pour ses plages de sable blanc, ses cocotiers, son ciel et ses eaux azurées mais bien en raison des indices qu'il contient touchant à une entreprise humaine, périlleuse et souvent héroïque. Le terme d'« héroïque » s'applique fort bien aux hommes et femmes qui embarquèrent sur de minuscules embarcations pour s'aventurer sur un océan immense et redoutable, en quête de terres dont ils ne savaient encore rien, mais où ils espéraient pouvoir s'établir et survivre.

Des vestiges historiques

Le Lagon sud des îles Chelbacheb constitue un paysage marin composé d'une lagune entourée de récifs coralliens et sertie d'une multitude d'îlots calcaires de diverses tailles. Couvrant une superficie de 100 200 ha, le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO se situe directement au sud de l'île de Babeldaob, dans les eaux territoriales de Koror.

De nos jours, pour des motifs faciles à comprendre, le pays mise surtout sur le potentiel touristique de ses îles. Or, si le tourisme est souvent une bénédiction pour certains sites (et un défi aux autres), les îles Chelbacheb ont été classées pour leur grand intérêt historique.

Comme le fait remarquer l'ICOMOS dans son évaluation du site : « Le Lagon

sud des îles Chelbacheb renferme des habitats naturels très diversifiés, abritant chacun des espèces uniques ainsi que des traces d'une ancienne occupation humaine dans des grottes et des villages aujourd'hui abandonnés. Plusieurs grottes funéraires, dépotoirs, ainsi qu'une série de peintures rupestres rouges témoignent d'une occupation humaine saisonnière remontant à 3 100 ans avant J.-C. (le bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO comprend des vestiges archéologiques ainsi que plusieurs sites d'art rupestre dans deux groupes d'îles, Ulong et Ngeemelis, et sur trois îles, Ngeruktabel, Ngeanges et Chomedokl). Par ailleurs, les vestiges de divers villages permanents abandonnés aux XVII^e et XVIII^e siècles illustrent les effets de la croissance démographique et du changement climatique sur la survie de populations installées dans un environnement marginal. »

Bien que peu visibles, les témoignages historiques des Palaos sont particulièrement instructifs et permettront de renseigner les travaux des historiens qui tentent actuellement de reconstituer l'histoire de la navigation à travers l'océan Pacifique en répertoriant et analysant les techniques traditionnelles de navigation des peuples insulaires du Pacifique à partir de leurs chants, leurs mythes et divers autres indicateurs clés comme le mouvement migratoire des oiseaux, la vitesse et la direction des courants océaniques et la formation de nuages sur certaines îles. On notera d'ailleurs que quelques communautés du Pacifique continuent à employer les techniques qui permirent à leurs ancêtres de relier des îles très éloignées à travers un océan immense et dénué de tout point de repère.

Une extraordinaire migration

Les tout premiers flux migratoires débutèrent en Chine du Sud, il y a près de 8 000 ans. Plusieurs indices archéologiques découverts sur certaines îles des Palaos nous permettent aujourd'hui de retracer cette extraordinaire migration.

Le terme « extraordinaire » n'est pas choisi à la légère ici tant l'ambition de cette entreprise humaine et la relative fragilité des embarcations dont disposaient ces premiers navigateurs défient l'imagination. Ces flux migratoires s'intensifièrent progressivement



à travers le Pacifique jusqu'à couvrir près de 10 000 km, reliant les côtes chinoises et la Nouvelle-Zélande.

Aujourd'hui, chaque étape de ce périple serait qualifiée de « suicidaire » dans la mesure où ces populations prenaient la mer pour de très longues périodes sans aucune certitude de trouver terre ferme avant l'épuisement de leurs vivres. De ce point de vue-là, et en termes de risques et d'ambition, cette « épopée du Pacifique » dépasse largement toutes les grandes expéditions maritimes, y compris celles des Vikings, de Christophe Colomb ou d'autres explorateurs européens.

Aujourd'hui, plusieurs sites du Lagon sud des îles Chelbacheb nous livrent de précieuses données touchant au périple et à la culture de ces peuples étonnants. Ces preuves ne sont certes pas de grands monuments bâtis pour durer, mais de simples traces de vie qui nous permettent de retracer leur quotidien et de mieux comprendre l'extraordinaire aventure humaine dont ces îles constituent un maillon clé.

Cinq millénaires d'occupation humaine

Le Lagon sud des îles Chelbacheb renferme diverses traces d'activité humaine remontant à 3 100 ans avant J.-C. À l'époque, le niveau de la mer (qui atteignait autrefois 1,5 à 1,8 m de plus qu'aujourd'hui sur l'île d'Ulong) commençait à baisser et ces vestiges suggèrent la présence de populations mobiles vivant essentiellement de produits marins trouvés sur des sites proches et facilement accessibles.

Selon plusieurs études, une série de vagues migratoires provenant des îles Mariannes et Yap serait à l'origine de l'occupation de la partie occidentale de la Micronésie et des Palaos. Divers indices archéologiques révèlent par ailleurs que les premiers colons des Palaos émanaient sans doute du sud-est de l'Asie ou du nord de la Nouvelle-Guinée. On sait aussi que plusieurs grottes et abris sous roche servirent de chambres funéraires il y a près de 2 000 ans avant J.-C. Les grottes de petite taille étaient réservées à des inhumations individuelles tandis que les plus grandes pouvaient abriter plusieurs

Dossier Le Lagon sud des îles Chelbacheb

sépultures à la fois, constituant ainsi des cimetières pour les communautés installées sur les îles volcaniques de Babeldaob et de Koror.

Les droits territoriaux de ces communautés étaient indiqués par des gravures rupestres très visibles, faites à des endroits bien en vue. D'autres gravures étaient cachées dans des grottes calcaires. Alors que les peintures rouges découvertes à Ulong sont géométriques, abstraites et ne présentent que peu de formes anthropomorphiques, celles des Palaos, en revanche, sont exécutées au pigment blanc ou noir et comportent des silhouettes linéaires humaines ou animales, indiquant apparemment une provenance et une culture différentes.

Bien que l'utilisation continue des ressources alimentaires marines du site soit clairement indiquée, on ne dispose d'aucune preuve d'une occupation humaine permanente avant 1200 apr. J.-C., date de construction des tout premiers villages de pierre.

L'abandon des sites de terrasses de certains îlots volcaniques à la même époque laisse penser qu'une série de facteurs aggravants, sécheresse, croissance démographique, rareté des ressources et conflits qui

en résultèrent, ait conduit certains des premiers habitants des systèmes de terrasses des Palaos à s'installer de façon permanente à Chelbacheb.

Cette hypothèse paraît confirmée par la position stratégique qu'occupent les villages de Chelbacheb : dressés sur des sites défensifs, ces derniers sont entourés de hautes murailles de pierre et possèdent parfois des chemins de ronde permettant aux villageois de lancer des projectiles sur tout assaillant accostant sur la plage. Ces sites comprennent également de grandes plateformes de pierre installées sur des éperons calcaires élevés ou des crêtes rocheuses qui accueilleraient, sans doute, les habitations des chefs ou des prêtres de la communauté.

Si la plupart des inhumations se déroulaient dans les plaines sablonneuses, il se pourrait que la pratique des grottes funéraires ait perduré occasionnellement. On sait aussi que le taro géant des marais était cultivé dans les terres marécageuses situées entre la roche calcaire et la plaine côtière et que certains arbres fruitiers, comme le cocotier, étaient cultivés sur les plages.

Les vestiges du quotidien des villageois comprennent des coquillages marins servant d'objets domestiques, des outils en pierre ainsi que des fragments de poteries

provenant de gros bols à rebord fabriqués sur les îles volcaniques, un fait indiquant que les habitants de Chelbacheb entretenaient des relations régulières avec les populations des îles volcaniques.

La survie de ces communautés dépendait essentiellement de la pêche de crustacés et de poissons. On pense aujourd'hui qu'entre 4 000 et 6 000 habitants vivaient sur les îles Chelbacheb de 1200 à 1650 apr. J.-C. Peu à peu, les réserves de poissons et de fruits de mer de la région se raréfiaient, et la surpopulation alliée à l'épuisement des ressources qui s'ensuivit au cours des deux prochains siècles força finalement ces habitants à abandonner le Lagon sud des îles Chelbacheb pour aller s'installer sur Babeldaob, Peleliu et Angaur.

De nombreux récits traditionnels relatent l'exode de ces individus, ces familles et ces villages vers Babeldaob, Oreor et Ngerekebesang, où ils emportèrent les noms de leurs villages d'origine (lesquels étaient essentiellement empruntés à des noms de chefs ou de divinités).

Les échanges avec les habitants de l'île de Yap venus à Chelbacheb pour exploiter les gisements de calcite en vue de créer des disques de pierre qui leur servaient de monnaie se développèrent au cours



Le lac aux Méduses est un lac marin situé sur l'île d'Eil Malk aux Palaos.

© IUCN / Jerker Tamelander



Les Palaos possèdent le plus grand nombre de coraux mous du Pacifique.

© IUCN / Jerker Tamelander

de cette période. En 1783, le naufrage du navire britannique *Antelope* sur le récif corallien occidental des Palaos et l'aide qu'apportèrent les survivants au grand chef de Koror permirent à ce dernier de vaincre ses ennemis sur Babeldaob et Peleliu. Les Palaos furent par la suite placés sous diverses administrations coloniales successives : autorités espagnoles de 1885 à 1889, autorités allemandes de 1889 à 1914, autorités japonaises de 1914 à 1945 et autorités américaines de 1945 à 1994.

Une monnaie de pierre

Bien que la majorité de la « monnaie de pierre » de la région provienne des Palaos, cette monnaie porte désormais le nom de « monnaie de pierre de Yap », en référence aux îles de Yap situées dans les Carolines du Sud. Elle se compose de pièces sculptées en forme de beignets. La plupart sont de petite taille mais certaines pièces peuvent atteindre jusqu'à 4 m de diamètre, la valeur de chacune correspondant à sa taille et à son histoire. Ces pierres devinrent la monnaie légale de l'île et furent même obligatoires dans certains paiements.

Leur valeur était particulièrement élevée en raison de la difficulté et des risques liés à leur obtention. Leur taille et leur poids

les rendant très difficiles à déplacer (les plus grandes pièces nécessitaient la force de vingt hommes adultes), elles n'étaient pas toujours échangées physiquement lorsqu'une parcelle de terrain passait de main en main (les habitants savaient simplement à qui appartenait chacun lopin).

Ulong

Ulong est un groupe de six îlots coralliens surélevés situé dans la partie centrale du site classé au patrimoine mondial. L'île d'Ulong est la plus grande de ce groupe. Elle abrite le plus important ensemble de vestiges culturels de la région et contient diverses preuves d'occupation humaine datant de 3100 av. J.-C. jusqu'à l'arrivée des tout premiers Européens, au début du XVIII^e siècle. Les vestiges les plus anciens trouvés dans le sud-ouest de l'île indiquent que les premiers occupants des Palaos se servaient de l'écosystème marin de 3 000 à 500 ans av. J.-C.

Les vestiges du village d'Ulong comprennent un réseau d'habitations en pierre datant de 950 à 550 av. J.-C. dont la configuration dispersée rappelle celle d'autres sites de Chelbacheb. La découverte d'outils en pierre et en céramique fabriqués sur les îles volcaniques témoigne par ailleurs de l'étroite relation qu'entretenaient les habitants des

îles volcaniques et des îles rocheuses des Palaos. Ce village fut finalement abandonné aux alentours de 1600 apr. J.-C.

Les vestiges d'un camp établi en 1783 dans une crique protégée de la côte sud de l'île par les survivants du naufrage de l'*Antelope*, un navire de la British East India Company, confirment la véracité des récits oraux relatant cette rencontre. On sait aussi que, grâce aux armes et à l'aide de ces naufragés sino-britanniques, les chefs de Koror parvinrent à prendre le contrôle des îles Melekeok situées au nord, et des Peleliu situées au sud, et de jouir d'une position de force dont bénéficient aujourd'hui encore les Palaos.

On notera enfin qu'un gros rocher surplombant la côte nord-ouest de l'île présente une importante concentration d'art rupestre peint en ocre rouge et datant de 3000 à 2000 av. J.-C. Les récits traditionnels attribuent ces dessins ainsi que d'autres assemblages de plus petite taille découverts sur cinq autres îlots rocheux au héros légendaire, Orachel.

Negmelis

Ngemelis est un groupe de huit îles rocheuses plates, situé en bordure sud-ouest du bien classé au patrimoine mondial. Si plusieurs vestiges archéologiques ont été



Puits utilisés par les premiers Palaosiens qui ont habité le Lagon sud des îles Chelbacheb.

Photo by Kevin Davidson
Palau Visitors Authority Collection
© 2012 All copyrights reserved



Peinture rupestre par les premiers Palaosiens.

Palau Visitors Authority Collection
© 2012 All copyrights reserved



Bonites à ventre rayé près des récifs.

© IUCN / Jerker Tamelander

découverts à Ngis, Belual a Kelat, Dmasech et Uchularois, seuls ceux de Dmasech et Uchularois ont fait l'objet de recherches approfondies. Il est fort probable que d'autres vestiges soient également présents sur les îles Desomel, Lilblau, Cheleu et Bailechesengel.

Les restes de plusieurs dépotoirs reliés par une chaussée en pierre, et d'un village, également en pierre, identifié comme « Beluu Ngemelis » (le village principal de la région), ont été documentés par des archéologues à Dmasech. Ces vestiges comprennent les restes apparents d'un bai (une maison pour hommes), une découverte exceptionnelle sur les îles Chelbacheb.

Selon ces études, le village aurait été occupé de 1530 à 1770 apr. J.-C. La présence de plusieurs plates-formes et de divers éléments en pierre (comme le quai à canoës de l'île d'Uchularois) indique que ce site pourrait être le village natal d'Uchermelis, le chef du groupe de Ngemelis. Plusieurs zones de gisements culturels découvertes dans des grottes et des abris sous roche au centre de l'île dateraient de 1 250 à 1 450 années et de 650 à 1 000 années. Ce réseau de grottes revêt une grande importance car il abrite les seuls vestiges culturels suffisamment étudiés pour nous permettre de comprendre l'impact de l'homme sur l'écosystème marin au

fil du temps et prouver la surexploitation des ressources naturelles du récif durant la phase de Dmasech-Uchularois du village en pierre.

Une analyse précise des indicateurs microbiologiques, isotopiques et moléculaires des précipitations dans les strates de Spooky Lake, sur Mecherchar, montre par ailleurs que cette surexploitation coïncide avec une baisse de la pluviosité aux Palaos entre 1450 et 1650 suite au déplacement de la zone de convergence intertropicale vers le Sud. La conjonction de ces facteurs semble expliquer l'abandon des villages.

Ngeruktabel

L'île de Ngeruktabel est la plus grande île rocheuse du lagon sud. Elle abrite les vestiges de plusieurs villages en pierre ainsi que des carrières de monnaie de pierre de Yap, des éléments d'art rupestre et un ensemble de structures et de restes de la Seconde Guerre mondiale.

L'île n'a pas encore été complètement étudiée sur le plan archéologique, et beaucoup de ses sites ne sont donc pas répertoriés. Selon les récits oraux, l'île aurait accueilli au moins cinq villages avant l'arrivée des Européens : Metukeruiull, Mariar, Ngermiich, Ngeremdiu et Ngeruktabel. Ces derniers auraient ensuite été désertés suite

à des conflits ou des périodes de disette. Plusieurs vestiges de villages en pierre trouvés sur la plate-forme au sud de la colline de Mariar (au sud-est de l'île) dateraient de 1530 à 1730 apr. J.-C., tandis qu'un dépotoir situé sur la plage de Big Mariar remonterait à 990 à 1100 apr. J.-C.

À Ngeremdiu, les structures d'un village en pierre relie deux plages de chaque côté de la pointe sud de l'île. Le site comprend les vestiges d'un rempart et d'un puits en pierre, ainsi que plusieurs murs et terrasses de pierre et une pièce de monnaie Yap inachevée. La construction d'un complexe défensif japonais sur la crête qui surplombe la plage durant la Seconde Guerre mondiale a déplacé certains éléments du village.

Ngeanges

L'île de Ngeanges se situe à environ 1 km au sud de l'île de Ngeruktabel. Ses pointes nord et sud sont dominées par plusieurs éperons calcaires. Les éléments d'un village en pierre découverts sur l'éperon sud ont fait l'objet d'une étude archéologique et ont été répertoriés. Ces vestiges comprennent les restes de ce que l'on croit être la maison du chef Aderdei ainsi que d'une ancienne carrière de monnaie de pierre de Yap. Plusieurs structures défensives japonaises se lient aujourd'hui à la maçonnerie palaosienne. Les éléments en pierre et les dépotoirs trouvés sur la plage ont par ailleurs été endommagés par des bombardements durant la Seconde Guerre mondiale.

Chomedokl

L'île de Chomedokl se situe au sud-ouest de l'île de Ngeruktabel. L'île renferme une grande grotte ayant servi de chambre funéraire de 200 ans avant J.-C. jusqu'à 900 ans de notre ère. Les grottes et les cavités rocheuses étant très répandues sur les îles Chelbacheb, beaucoup d'entre elles étaient utilisées par les communautés de l'époque préhistorique pour enterrer leurs morts. Au moins dix de ces grottes funéraires (dont celle de Chomedokl) ont fait l'objet d'une étude archéologique. L'extrémité sud de cette chambre renferme des zones d'éboulis ainsi que des restes de squelettes, dont un crâne humain complet retrouvé cimenté dans une coulée de stalagmites. Les objets funéraires comprennent des céramiques, des herminettes en pierre et des objets fabriqués à base de coquillages.

Vestiges de la guerre et autres études

De 1939 à 1945, les forces japonaises prirent possession des Palaos pour y stationner leurs troupes, entreposer leur matériel militaire, établir des positions navales et amarrer leurs navires militaires et leurs vaisseaux de ravitaillement. Leur présence eut un effet important sur le paysage. Aujourd'hui encore, les îles Chelbacheb comportent de nombreuses traces de leur passage : fragments de shrapnel, matériel abandonné, munitions encore intactes, emplacement de canons, abris pour les troupes ou navires et avions coulés. Plusieurs éléments défensifs en terre et en pierre furent également bâtis sur le site d'anciens villages palaois et de nombreux vestiges préhistoriques furent prélevés des grottes et des abris sous roche.

Les toutes premières études et fouilles systématiques des sites préhistoriques de l'archipel furent réalisées en 1953-1954, puis en 1968-1969 par Douglas Osborne. Depuis, les sites des villages en pierre ont également été fouillés par Takayama (en 1979), puis par un groupe de chercheurs et d'étudiants de l'Université de l'Illinois du Sud (en 1989 et en 1992). Les sites funéraires humains et les gisements culturels des îles d'Ulong et de Chelechol ont, quant à eux, fait l'objet de fouilles approfondies sous la direction des archéologues Fitzpatrick (en 2003), Clark (en 2005) et Liston (en 2005). Les recherches les plus récentes menées sur les îles Chelbacheb (en 2006 et en 2007) se sont concentrées sur le rôle que jouèrent le changement climatique et la surexploitation des ressources marines dans l'abandon des villages en pierre, des carrières de monnaie de pierre de Yap et des échanges culturels entre Yap et les Palaos (en 2003), ainsi que sur le premier contact des Palaos et de l'Occident sur le site du camp des naufragés de l'*Antelope* (en 2007 et en 2010) et sur les restes humains datant de l'ère préhistorique retrouvés sur l'île de Chomedokl (en 2008).

Si toutes ces études semblent bien éloignées de la direction que prennent aujourd'hui les Palaos, le fait est que ces îlots nous livrent de précieuses informations sur une partie du monde qui a connu de grands bouleversements au cours des soixante-dix dernières années. Dans cette optique, il est donc important que les anciens récits reliant les Palaos à leur passé fassent aujourd'hui l'objet d'une étude scientifique approfondie et bénéficient d'une reconnaissance mondiale en figurant sur la Liste du patrimoine mondial pour nous aider à mieux connaître l'une des parties les plus secrètes de notre planète. 🌍



Le Lagon sud des îles Chelbacheb couvre 100 200 ha et compte 445 îlots calcaires inhabités.

© IUCN / Jerker Tamelander

Le patrimoine historique de la Barbade

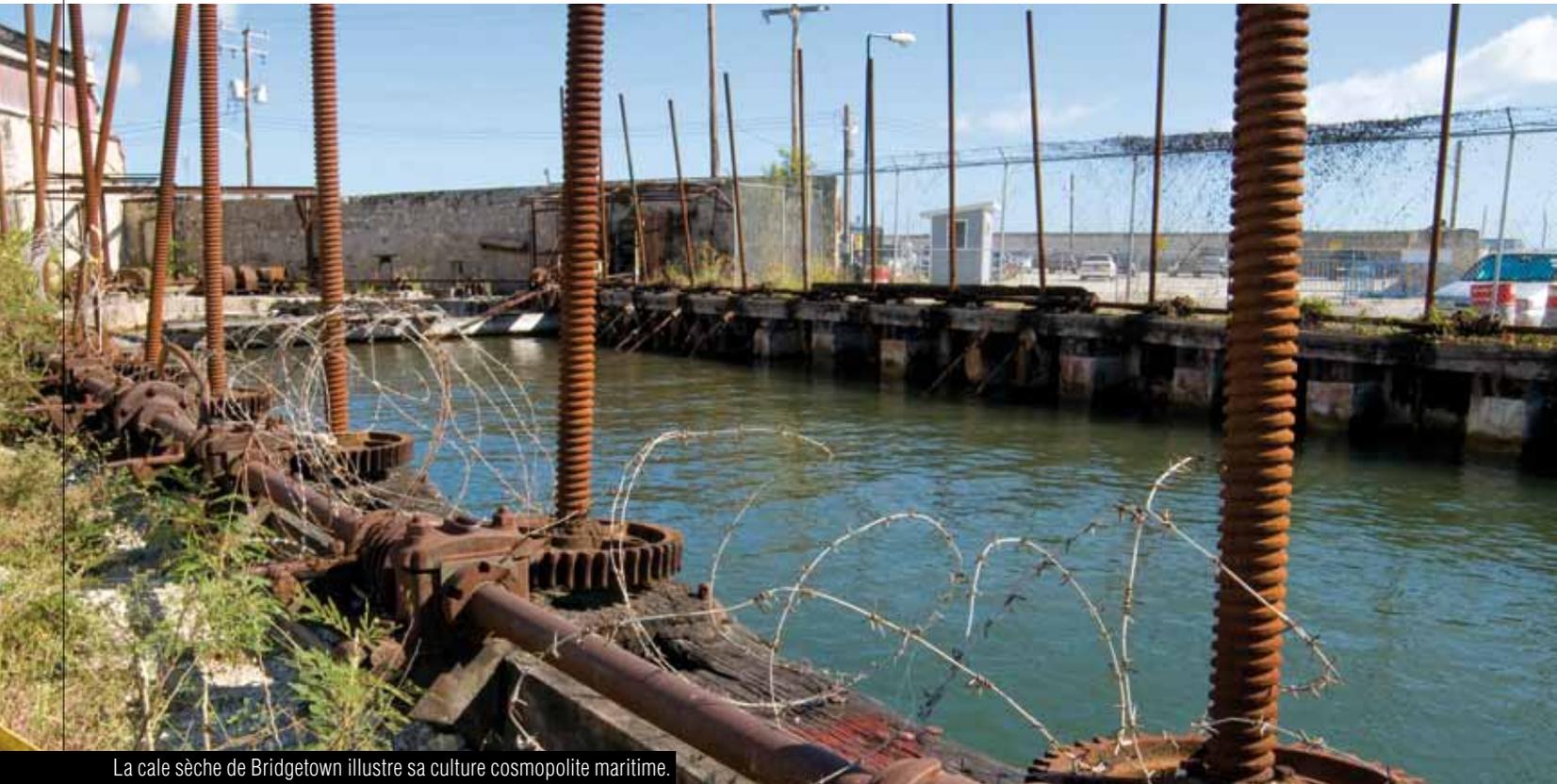
L'affranchissement du passé colonial

Tara Inniss
Département d'histoire et de philosophie, Campus de Cave Hill
Université des Antilles, Barbade

Le Centre historique de Bridgetown et sa garnison fut le premier site de la Barbade inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2011.

© Chaloos





La cale sèche de Bridgetown illustre sa culture cosmopolite maritime.

© Ministry of Culture, Government of Barbados/Willie Alleyne

Lorsque le médecin écossais Vincent Tothill atteignit l'île de la Barbade dans les années vingt, il décrivit ainsi son arrivée à Bridgeport : « C'est un peu comme si l'on accostait dans un petit port de Cornouailles. C'est un lieu étroit, d'à peine 800 m de long, mais vivement coloré, très animé et offrant au visiteur un merveilleux spectacle... Les ruelles de la ville sont si étroites et sinueuses que l'on y perd vite son sens de l'orientation. Quelle que soit la distance parcourue, on finit toujours par revenir à son point de départ : une petite place située à proximité du quai du Carénage. » Comme nombre de voyageurs ayant fait escale à Bridgeport depuis 1628, le Dr Tothill nota sobrement que la ville, reconstituée sur le modèle d'un ancien bourg anglais, « était chargée de traditions » (Vincent Tothill dans *Trinidad's Doctor's Office*).

Les remarques du Dr Tothill résumant assez bien la complexité de la conservation du patrimoine d'un Petit État insulaire en développement (PEID) des Caraïbes. Son regard purement colonial est très représentatif de l'état d'esprit du début du xx^e siècle : le

docteur s'emploie avant tout à établir des parallèles entre la ville de Bridgetown et ses consœurs anglaises. Pourtant ses écrits font aussi allusion aux conflits internes que suscitait déjà la préservation du patrimoine bâti de l'île ainsi qu'à la question d'aider la Barbade à prendre sa place sur la scène commerciale du xx^e siècle. En lisant entre les lignes, on peut déceler la présence muette des travailleurs d'origine africaine et apprécier le rôle joué par ces derniers dans le développement de la ville.

Depuis l'époque de Tothill, la reconnaissance du patrimoine de la Barbade a fait l'objet d'un combat acharné mené aux niveaux idéologique, local et international.

Dès le début du xx^e siècle, cette question fut portée sur le devant de la scène par un petit groupe de partisans. Par la suite, des entités plus organisées comme le Musée et la Société d'histoire de la Barbade, le Barbados National Trust (Fonds national de la Barbade), et d'autres associations œuvrant en faveur de la protection de l'environnement s'engagèrent pour cette cause. Mais dans un contexte où la majorité des Barbadiens avaient du mal à reconnaître leur histoire dans les constructions de l'ère

coloniale, la protection du patrimoine historique de l'île ne suscitait qu'un intérêt très limité auprès de la population.

Ce n'est qu'en 2011, après cinq longues années de travail consacrées à la constitution de son dossier d'inscription, que le Centre historique de Bridgetown et sa garnison bénéficia d'une réelle reconnaissance grâce à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est aussi à partir de ce moment-là que la question du patrimoine trouva véritablement sa place au cœur du programme de développement durable des petits États insulaires.

Un passé impérial

Le Centre historique de Bridgetown et sa garnison se situe sur la côte sud-ouest de l'île de la Barbade. Les premiers colons anglais développèrent cette enclave naturellement protégée pour en faire une ville portuaire coloniale destinée à l'entreposage de marchandises et de services dans le cadre du commerce, alors très lucratif, des esclaves et du sucre qui allait dominer l'économie britannique outre-Atlantique du xvii^e au xix^e siècle. La valeur universelle exceptionnelle (VUE) de Bridgetown réside dans ses ruelles



L'église morave du Calvaire.

© Ministry of Culture, Government of Barbados/Willie Alleyne



sinueuses datant du XVII^e siècle dont la configuration organique rappelle celle des bourgs médiévaux d'Angleterre. Les espaces portuaires fortifiés de la ville relient le centre historique à la caserne Sainte-Anne (l'ancien quartier général de l'armée et de la marine britanniques dans les Caraïbes orientales) par un étroit passage, le long de Bay Street. Le site encercle la baie de Carlisle qui constituait jadis la première escale des milliers de navires commerciaux et militaires qui venaient de traverser l'océan Atlantique. La culture maritime et cosmopolite de Bridgetown, aux racines essentiellement africaines et européennes, a donné lieu à plusieurs structures architecturales particulièrement remarquables comme la caserne Sainte-Anne, la cale sèche de Bridgetown (seule installation de ce type encore visible aujourd'hui dans le monde) et les habitations modulaires en bois des travailleurs.

L'inscription du tout premier bien de la Barbade sur la Liste du patrimoine mondial fut un grand événement pour l'île. Lors de la cérémonie d'inscription célébrée le 13 juin 2012 en présence de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, le Premier ministre Freundel Stuart exhorta tous les

« Depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la valeur du patrimoine barbadien suscite beaucoup plus d'intérêt auprès de la population. »

Barbadiens à « considérer ce site comme le nôtre », déclarant que, « désormais, chacun d'entre nous, citoyen et résident de la Barbade, a le devoir de chérir et de protéger ce site d'une si grande valeur, non seulement pour notre propre bien, mais aussi pour le bien de l'humanité tout entière... Nous devons agir comme des conservateurs, comme des protecteurs, et pour citer les paroles de notre hymne national, comme "des gardiens rigoureux de notre patrimoine" ».

Atouts et fragilités

Inaugurée en grande pompe, l'inscription de Bridgetown et sa garnison sur la Liste du patrimoine mondial eut immédiatement un impact très positif sur le patrimoine de l'île. « Depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la valeur du patrimoine barbadien suscite beaucoup plus d'intérêt auprès de la population », déclare le Dr Karl Watson, président du Barbados National

Trust. « Cette inscription a également renforcé le rôle de "défenseur" que joue le Barbados National Trust. Aujourd'hui, la conservation et la préservation de notre patrimoine sont au cœur de toutes les préoccupations, et le rôle que joue le patrimoine dans le développement national fait désormais partie des priorités des décideurs, des planificateurs et des investisseurs. » Malgré ce bel enthousiasme, le coût de la sauvegarde du patrimoine historique représente néanmoins un important bémol, particulièrement au vu de la conjoncture économique actuelle.

Le Programme d'action de la Barbade pour les PEID fondé en 1994 fut le premier à mettre en lumière la fragilité des économies des petits États insulaires. Le ralentissement de l'économie mondiale des dix dernières années a par ailleurs durement éprouvé ces États. Comme beaucoup de PEID pauvres en ressources humaines et naturelles et donc



Le Spirit Bond Mall est stratégiquement positionné à côté de Careenage.

© Ministry of Culture, Government of Barbados/Willie Alleyne

fortement dépendants de l'importation, la Barbade est particulièrement vulnérable aux chocs économiques externes, ces derniers réduisant en effet ses capacités à se procurer des devises étrangères. Depuis 2001, le secteur touristique de la région a dû surmonter de multiples crises économiques : les actions terroristes du 11 septembre perturbèrent temporairement l'arrivée des visiteurs dans les Caraïbes du fait du renforcement des mesures de sécurité dans les aéroports et des fluctuations du prix du pétrole. L'effondrement des systèmes bancaires internationaux conjugué au spectre du défaut de paiement de la dette européenne et américaine mit à rude épreuve les réserves de change des Caraïbes. Des facteurs tels que la croissance de la dette publique, le changement climatique et la destruction de l'environnement par les ouragans ou les catastrophes sismiques vinrent couronner le tout.

L'affranchissement du passé colonial

Après leur indépendance, beaucoup de pays des Caraïbes tentèrent de se libérer

Le Programme d'action de la Barbade pour les PEID fondé en 1994 fut le premier à mettre en lumière la fragilité des économies des petits États insulaires.

symboliquement du joug colonial en rasant les bâtiments construits par les colons et en les remplaçant par des structures modernes. Par pragmatisme économique, la Barbade choisit cependant de conserver son ancienne architecture et de l'adapter à ses nouveaux besoins.

Faute de moyens lui permettant de construire de nouvelles infrastructures, le gouvernement décida d'installer ses fonctions administratives dans d'anciens bâtiments coloniaux. Les services d'éducation, de santé et de défense investirent des locaux qu'occupaient autrefois les colonisateurs, tandis que la majorité des fonctions politiques et religieuses conservèrent leur place dans leurs bâtiments respectifs. Les principes sociaux-démocrates qui déterminent désormais l'éducation, la souveraineté ainsi que d'autres politiques gouvernementales réaménagèrent les anciens espaces co-

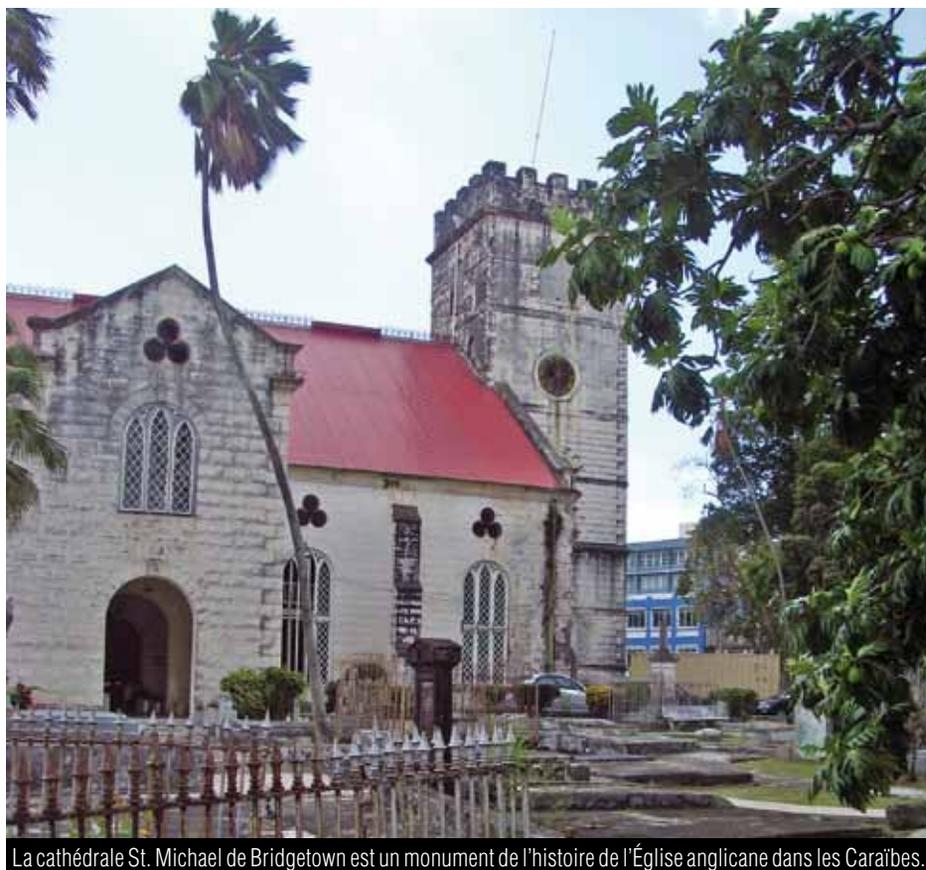
loniaux avec tant de succès qu'aujourd'hui leur fonction première sous l'ère coloniale, dans un contexte d'inégalité et de subordination, s'est pratiquement effacée des mémoires.

À l'époque, ce recyclage du passé colonial provoqua des réactions très diverses auprès de la population. La décision d'accorder une nouvelle vie à ces symboles de la domination coloniale suscita la colère chez certains. D'autres accueillirent ce choix avec des sentiments plus mitigés et même, parfois, avec bienveillance. Au final, la présence de ces bâtiments eut le mérite de placer la question du rôle du passé au cœur des débats. Les tensions qui s'ensuivirent conduisirent à la préservation de certains bâtiments et à la destruction d'autres, un point qui illustre bien l'ambivalence qu'éprouvaient les Barbadiens vis-à-vis de la protection de leur patrimoine.

La transmission de l'histoire

Aujourd'hui, force est de constater que les jeunes Barbadiens qui utilisent quotidiennement ces anciens locaux s'intéressent de moins en moins à leurs origines et à leur histoire. Le passé colonial de l'île leur est devenu distant, et rares sont ceux qui sont disposés à reconnaître ou à célébrer le fait que ce patrimoine bâti constitue un précieux témoignage de la survie, de l'adaptation et du combat qu'ont dû mener leurs ancêtres pour recouvrer une liberté historique. Si les livres nous permettent bien sûr de transmettre cette histoire, il est important de reconnaître que nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'on a tendance à privilégier l'apprentissage pratique à la lecture et à la recherche. Dans cette optique, la préservation des éléments physiques de notre patrimoine peut nous aider à ne jamais oublier notre histoire, surtout si elle nous est contée d'une manière vivante et interactive.

C'est ce principe qui présida dans l'élaboration du dossier d'inscription du Centre historique de Bridgetown et sa garnison. Aujourd'hui encore, ce thème constitue une priorité importante pour les gestionnaires du bien. L'organisme chargé des questions patrimoniales de la Barbade, le Comité du patrimoine mondial de la Barbade (BWHC), a par ailleurs opté pour une approche multisectorielle visant à encourager la coopération des différents secteurs économiques de la Barbade en matière de sauvegarde et de renforcement des valeurs universelles exceptionnelles de Bridgetown. « Le fait de cumuler les mandats d'urbaniste en chef, de gestionnaire de site et de président du BWHC me place au cœur de toutes les décisions concernant le Centre historique de Bridgetown et sa garnison. Fort heureusement, ma tâche est facilitée par l'efficacité du BWHC », explique Mark Cummins, président du BWHC avant de souligner que « Bridgetown doit son inscription aux efforts déployés par les professionnels des secteurs public et privé, du milieu universitaire et de la société civile, agissant sous la houlette du Cabinet de la Barbade, dans le cadre de la réussite et du développement du bien. Le très vaste réservoir de connaissances dont dispose aujourd'hui le BWHC facilite considérablement la gestion et le développement du bien. Le BWHC constitue ainsi un excellent modèle pour d'autres États parties souhaitant parvenir à une efficacité optimale dans des situations similaires. »



La cathédrale St. Michael de Bridgetown est un monument de l'histoire de l'Église anglicane dans les Caraïbes.

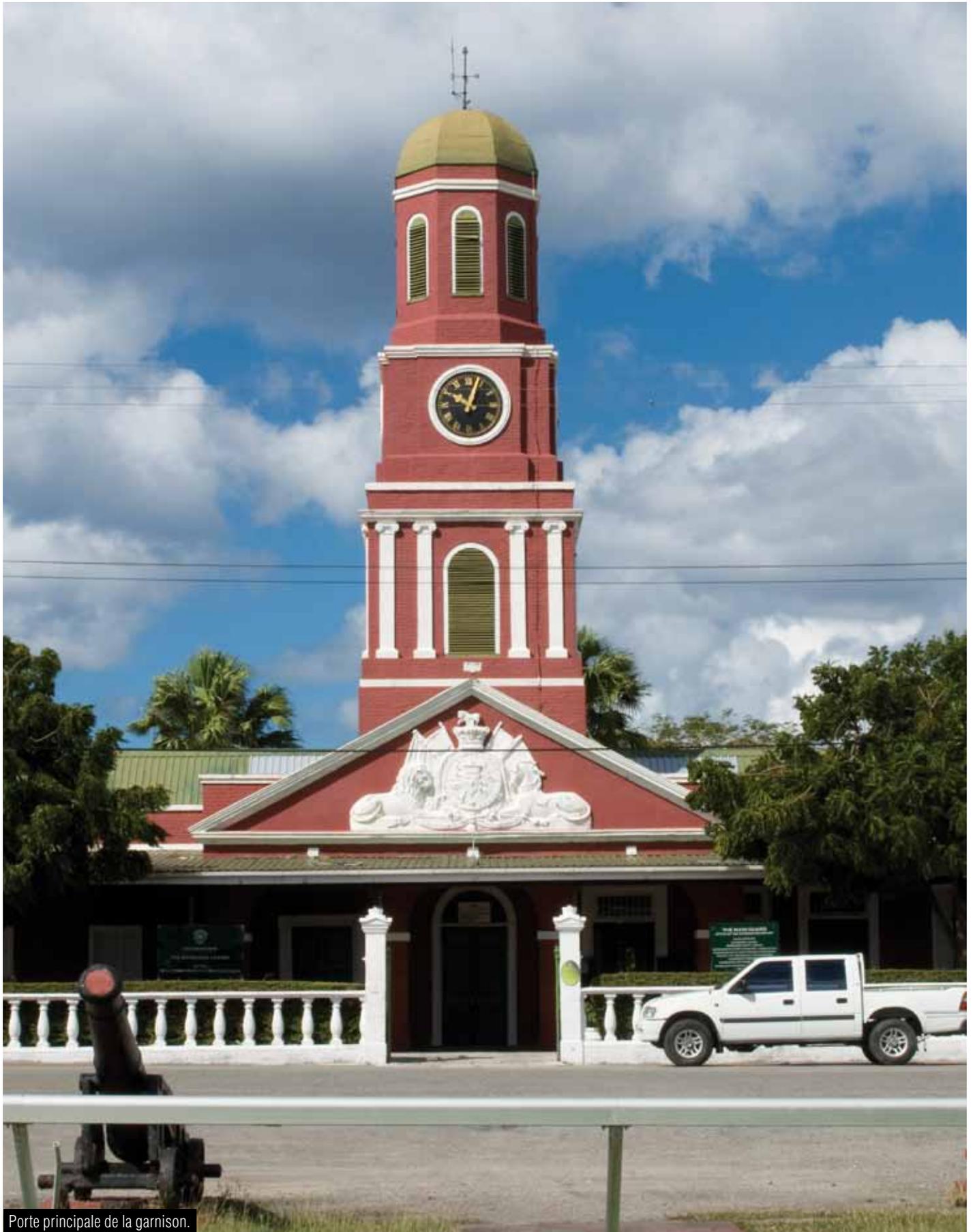
© Charlie Dave

Patrimoine et éducation

Avec le concours du Ministère de la famille, de la culture, de la jeunesse et des sports, le BWHC lança récemment un vaste programme d'éducation publique permettant à plus de 80 enseignants de participer, en février 2012, à un atelier consacré au patrimoine mondial. Cette initiative, qui bénéficiait également du soutien du Ministère de l'éducation et des ressources humaines, fut facilitée par le département d'histoire et de philosophie de l'Université des Caraïbes. Les enseignants concernés suivirent une visite guidée de Bridgetown leur permettant de découvrir comment l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial pourrait enrichir le programme scolaire. Les retours des participants furent particulièrement éloquentes : « C'était mon premier cours ou ma première exposition à l'histoire de Bridgetown et à son importance en tant que ville portuaire », écrivit l'un d'entre eux tandis qu'un autre professeur soulignait que « La Barbade possède une histoire et une culture d'une grande richesse, pourtant celle-ci est largement méconnue

des Barbadiens ». Pour remédier à cette lacune et sensibiliser efficacement l'opinion publique, des visites thématiques gratuites furent organisées sur le site parallèlement à une vaste campagne d'information menée sur les réseaux sociaux. La popularité de ces initiatives montre que les Barbadiens sont aujourd'hui beaucoup plus disposés à apprécier leur patrimoine à sa juste valeur, surtout lorsqu'ils découvrent que les structures qui les entourent renferment un important patrimoine immatériel.

Désormais, le programme de sensibilisation des groupes de travail du BWHC organise régulièrement des ateliers en partenariat avec d'autres projets tels que « L'Initiative de revitalisation de Bridgetown » de la Chambre de commerce et d'industrie de la Barbade dans le but de promouvoir diverses manifestations culturelles, artistiques et touristiques au sein de Bridgetown, particulièrement aux heures où la population active a quitté la ville. Cette dernière initiative vise notamment à prouver que la culture constitue un important vecteur de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti.



Porte principale de la garnison.

© Ministry of Culture, Government of Barbados/Willie Alleyne



Les bâtiments du Harrison College sont bien préservés.

© Leslie St. John

Religion et franc-maçonnerie

D'un point de vue historique, les quartiers est de Bridgetown sont étroitement liés au développement culturel, politique et militaire de la ville. C'est en effet dans cette zone que se tint en 1639 la toute première assemblée de la tradition parlementaire de la Barbade. C'est aussi là que se dresse un autre point de repère important de Bridgetown : la cathédrale St. Michael. Bâti au XVII^e siècle, cet édifice constituait alors le centre de gestion régionale de l'Église anglicane. Non loin de là se trouve le site de Queen's Park qui abritait les opérations administratives de l'armée et la résidence du commandeur des troupes britanniques pour les Antilles jusqu'à sa reconversion, en 1909, en jardin public. Depuis près de 300 ans, les quartiers est de Bridgetown sont aussi associés à la franc-maçonnerie et à la gratuité de l'enseignement avec notamment la présence d'une loge maçonnique, de l'école gratuite Harrison et de l'ancien Queen's College qui porte désormais le nom de Complexe Elsie Payne et constitue aujourd'hui le siège du Ministère de l'éducation et des ressources humaines.

L'inscription de Bridgetown et sa garnison sur la Liste de l'UNESCO eut également le mérite de sensibiliser divers organismes gouvernementaux et acteurs du secteur privé à la question du développement du site. La loge maçonnique de Spry Street (le site où se tenait initialement l'école gratuite Harrison fondée en 1733 avant d'être transférée en 1871 vers son emplacement actuel, à Crumpton

Street) achetée en 2006 par la Banque centrale de la Barbade dans le but d'y installer des bureaux et un petit musée numismatique fut par exemple reconvertie en musée et en galerie d'art dans l'intérêt de la nation par la banque juste avant l'inscription du site.

La cathédrale St. Michael participe également à la sauvegarde du patrimoine en recueillant des fonds à hauteur de 3,75 millions de dollars EU pour rénover l'une des plus anciennes églises de Bridgetown tandis que la société privée Barbados Tourism Investment Inc. (BTI, Inc.) finance le réaménagement du Church Village (Village de l'église), une ancienne zone résidentielle du XIX^e siècle située à proximité de la cathédrale. Dès que les fouilles archéologiques entreprises par le Musée et la Société d'histoire de la Barbade seront terminées, ce quartier sera réhabilité pour accueillir un parc dédié à l'interprétation historique. Cet espace permettra aux habitants et aux visiteurs d'accéder librement à Queen's Park et à Harrison College et de retracer les pas des anciens habitants des quartiers est de Bridgetown.

Sur le plan communautaire, la question du financement de la sauvegarde du patrimoine constitue un enjeu fondamental dans la mesure où la préservation du paysage historique est un outil de sensibilisation très puissant à l'importance de l'éducation. En prévision du 280^e anniversaire de Harrison College qui se fêtera l'année prochaine, les membres de l'association des parents et des professeurs de l'école et de la Old Harrisonian Society se mobilisent actuellement pour

collecter des fonds en faveur de la rénovation et de la réhabilitation des locaux et de terrains scolaires. Comme l'explique Ricardo Redman, porte-parole de l'association des parents et des professeurs de l'école, « Le patrimoine mondial pourrait jouer un rôle beaucoup plus important dans la conservation de notre école. Pour nous, Harrison College, en tant qu'institution, est bien plus qu'un simple bâtiment à protéger. Ses murs sont des témoins physiques des valeurs et de la culture d'une société qui a dû lutter pour bénéficier d'un enseignement gratuit. Ils représentent une fierté que nous voulons inculquer à tous les jeunes Barbadiens ». La mission de cette nouvelle génération de « gardiens rigoureux de notre patrimoine » est de conserver non seulement les murs mais aussi les histoires de survie et de résistance de leurs ancêtres afin de transmettre aux plus jeunes un patrimoine à la fois matériel et immatériel les connectant à leurs racines.

Si le financement de la rénovation du patrimoine présente un défi considérable au vu de la conjoncture actuelle, certains projets pourraient néanmoins constituer des exemples de bonnes pratiques en termes de planification urbaine et de restauration dans les PEID. Pour être efficaces, ces projets devront tenir compte des besoins, tant des habitants que des visiteurs, des professionnels du patrimoine et des investisseurs et créer des espaces patrimoniaux publics qui susciteront un sentiment de fierté et donneront un sens à la vie des communautés qui côtoient quotidiennement leur passé. 🌐

Sauver nos sites patrimoniaux



Plaza de Francia, un hommage aux Français, les premiers à avoir tenté la construction du canal de Panama.
©Alejandro Caballero

La situation géographique de la République du Panama a marqué le rythme de son évolution. C'est ce facteur qui a fait comprendre aux colonisateurs toute la valeur que possédaient ces terres isthmiques.

Pour explorer tous ses atouts, il a pourtant fallu établir toute une structure civile et militaire qui existe encore aujourd'hui. Grâce à elle, le Gouvernement panaméen réalise des investissements majeurs pour les conserver au Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Une valeur inestimable

Le Site monumental du vieux Panama et la Vieille ville partagent le statut de Site classé au patrimoine mondial et leur histoire est étroitement liée. La seconde a été construite suite au pillage et à la destruction du premier par le pirate anglais sir Henry Morgan au XVII^e siècle.

Le vieux Panama est la première ville espagnole construite au bord du Pacifique américain. Elle date de 1519 et a été créée pour acheminer les richesses découvertes au Pérou.

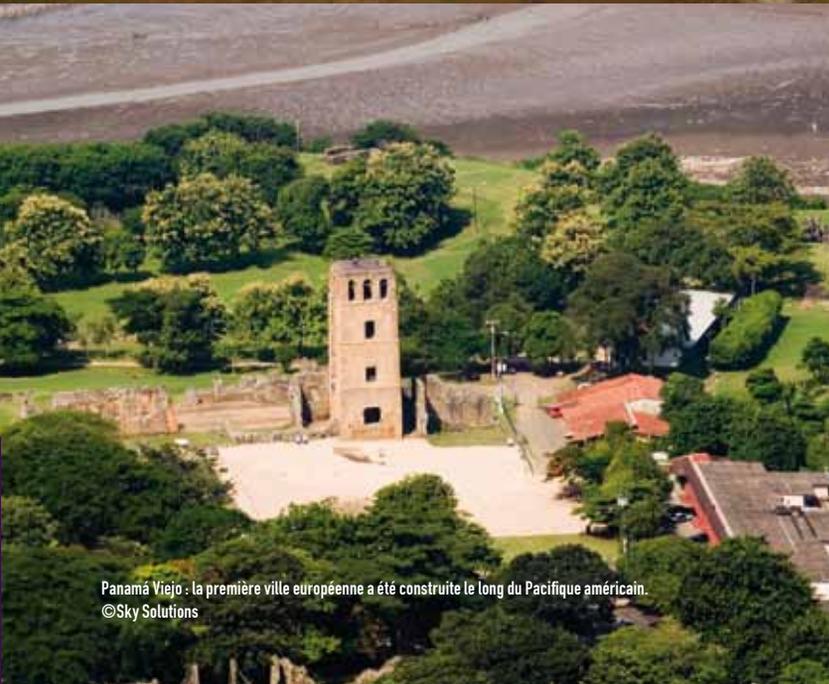
Elle est aujourd'hui gérée par une fondation recevant le soutien d'entreprises privées, de clubs civiques et du Gouvernement national, qui a décidé de relocaliser la voie du cinquantenaire, une rue passante qui traverse le Site monumental et qui met en danger ses précieuses structures. Le coût de cette initiative gouvernementale totalise 100 millions de dollars.



©Alejandro Caballero



Au Fort San Lorenzo, les canons et points d'observation semblent toujours garder l'embouchure du fleuve Chagres.
©Alejandro Caballero



Panamá Viejo : la première ville européenne a été construite le long du Pacifique américain.
©Sky Solutions

Du civil au militaire

Le passage de Morgan et de son groupe de flibustiers marque l'histoire de la ville de Panama. Il s'agissait auparavant d'un village peuplé par des employés et des commerçants ; la ville est aujourd'hui devenue bien plus planifiée, en accord avec les directives de défense militaire édictées par la couronne.

On a construit une grande place, des églises, des couvents qui appartiennent au gouvernement et des maisons pour l'élite, ainsi qu'une grande muraille qui s'est fortifiée jusqu'à la fin de la période coloniale.

Ce nouveau lieu est aujourd'hui connu sous le nom de Vieille ville de Panama et c'est un centre historique très vivant. C'est grâce à l'Institut national de la culture, au Bureau de la Vieille ville et à la Direction nationale du patrimoine historique que la redynamisation de cette zone a pu s'effectuer.

Le Gouvernement panaméen a défini les principaux besoins de ce site et a fixé un budget de 30 millions pour y améliorer l'état des rues, des trottoirs et des toilettes publiques.

La forteresse caribéenne

Pour assurer la sécurité de cette activité qui se développait sur l'isthme, la couronne espagnole a établi un système de défense autour de l'embouchure du fleuve Chagres, principale porte fluviale d'accès au continent par laquelle transitaient les trésors provenant du Pérou.

Elle a également décidé de construire les forts de Portobelo et de San Lorenzo, qui, malgré les attaques des pirates, restent debout et témoignent de l'architecture militaire des XVII^e et XVIII^e siècles.

Le fort de San Lorenzo conserve une grande partie de son environnement d'origine et semble même veiller sur l'embouchure du Chagres. Quant au fort de Portobelo, il a vu se créer un village quasiment en son enceinte.

Aujourd'hui, certaines initiatives du gouvernement et de la fondation de Portobelo et de San Lorenzo sont consacrées à la relocalisation du village. Huit millions de dollars seront nécessaires pour les réaliser. Cet investissement s'ajoutera aux 250 000 dollars consacrés aux études sur l'état actuel des forts.

Panama tient donc un engagement permanent pour préserver ses sites au Patrimoine mondial. Ces initiatives, ajoutées les unes aux autres, permettront de conserver ce souhait ardent de rester un site unique et d'une valeur inestimable.



DIRECCION NACIONAL DEL
PATRIMONIO HISTORICO (INAC)
tél : (507) 501 4000
www.inac.gob.pa

Développement des capacités des PEID

Ron van Oers

Coordinateur du Programme du patrimoine mondial dans les PEID



Parc national de la forteresse de Brimstone Hill (Saint-Kitts-et-Nevis).

© Jeremy T. Hetzel





Mahé (Seychelles) vue du ciel.

© Ewan Williams

Le 12 mars 2012, le Ministre seychellois de l'environnement, M. Joel Morgan, lança la Stratégie de développement durable des Seychelles pour la période 2011-2020. Ce document constitue une feuille de route précise et exhaustive pour ce Petit État insulaire en voie de développement (PEID) pour lequel l'intégrité environnementale, l'équité sociale et la croissance économique représentent des objectifs étroitement liés et font de ce fait l'objet d'une attention égale. Un mois après cette annonce, le Gouvernement seychellois accueillit un atelier de l'UNESCO visant à renforcer les capacités des PEID de l'océan Indien en intégrant la gestion des sites du patrimoine mondial dans le développement durable des communautés locales. Tenu du 30 avril au 3 mai 2012 dans la capitale de l'île, Victoria, cet atelier s'inscrivait dans le cadre d'un projet mondial de renforcement des capacités des PEID financé par le Gouvernement japonais et intitulé « Renforcement des capacités de soutien pour la conservation des biens du patrimoine mondial et la valorisation du développement durable des communautés locales dans les Petits États insulaires en développement (PEID) ». Celui-ci vise à renforcer les capacités nationales des PEID affectées à la conservation des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO afin d'améliorer la vie des communautés locales. Ce projet bénéficie d'une subvention du Fonds en dépôt japonais de l'ordre de un million de dollars américains et couvre la période 2011 à 2013. Il est mis en œuvre par l'Unité des projets spéciaux du Centre du

patrimoine mondial dans le cadre de son Programme du patrimoine mondial pour les PEID, en collaboration avec les bureaux extérieurs de l'UNESCO à La Havane (Cuba), Kingston (Jamaïque), Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), Libreville (Congo) et Apia (Samoa).

Contexte

Spécialement créé par le Centre du patrimoine mondial pour répondre à l'adoption de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable dans le cadre du Programme du patrimoine mondial pour les PEID, il vise à coordonner les échanges d'informations concernant toutes les activités touchant à la Stratégie de Maurice, conformément aux stipulations de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Adopté lors de la 29^e session du Comité du patrimoine mondial tenue en 2005 à Durban (Afrique du Sud), ce programme porte une attention particulière aux plans d'action sous-régionaux des Caraïbes et du Pacifique.

Lors de sa 33^e session tenue en 2009 à Séville (Espagne), le Comité nota avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme PEID. Comme l'indiquent les conclusions de son rapport d'avancement : « Les PEID partagent les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations, notamment en termes de gestion marine et côtière, d'impact du changement climatique et de



La forteresse royale de Saint-Philippe fait partie du site de Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande (Cap-Vert).

© Erik Cleves Kristensen

Le programme PEID fut adopté lors de la 29^e session du Comité du patrimoine mondial tenue en 2005 à Durban (Afrique du Sud).

développement durable. Le partage d'informations et d'expériences constitue par conséquent un point essentiel pour favoriser la mise en œuvre de la Convention. Les moyens permettant d'améliorer la communication, en facilitant l'accès à l'information et en apportant une assistance, doivent permettre d'inclure l'intégralité des PEID dans le réseau du patrimoine mondial. Dans cette optique, les programmes régionaux de renforcement des capacités semblent offrir une solution pertinente. » La proposition actuelle s'appuie sur la décision du Comité du patrimoine mondial de développer et de consolider les programmes régionaux de renforcement des capacités des PEID.

Le terme « renforcement des capacités » fut défini en 1991 par le Programme de développement des Nations Unies comme « la création d'un environnement favorable et propice doté de cadres politiques et juridiques et couplé au développement institutionnel, prenant en compte la participation de la communauté (celle des femmes en particulier), le développement des ressources humaines et le renforcement des plans de gestion [...] ». Le PNUD reconnaît

par ailleurs que « le renforcement des capacités est un processus permanent et à long terme, et animé par tous les acteurs ».

Dans le cadre de la conservation des ressources patrimoniales, ce terme fait plus spécifiquement référence aux processus de développement et de renforcement des compétences, attitudes, capacités, procédés et ressources requis par les organismes concernés pour relever les défis qui pèsent sur les sites inscrits. D'une manière plus générale, le « renforcement des capacités » va au-delà de la formation et de la recherche tout en incorporant ces deux éléments. Cette notion intègre les trois aspects suivants :

- *Le développement de la ressource humaine*, le processus permettant d'offrir aux individus les connaissances, les compétences, l'accès à l'information et les formations dont ils ont besoin pour travailler efficacement et prendre des décisions stratégiques fondées sur un raisonnement éclairé et objectif.
- *Le développement organisationnel*, l'élaboration des structures de gestion, les processus et procédures, non seulement au sein des organisations, mais aussi la gestion des relations entre les différentes organisations et les secteurs (public, privé et communautaire).
- *L'élaboration d'un cadre institutionnel et juridique* permettant d'effectuer des modifications juridiques et réglementaires pour permettre aux organisations, institutions et organismes à tous les niveaux et dans tous les secteurs de renforcer leurs capacités.



Les îles Cook sont situées dans l'océan Pacifique Sud.

© Tim Parkinson

Objectifs du projet soutenu par le Fonds en dépôt japonais et activités liées

L'objectif premier de ce projet consiste d'une part à élaborer des programmes régionaux de renforcement des capacités pour le Pacifique et les PEID africains et d'autre part à renforcer le programme déjà en place aux Caraïbes (à savoir le Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes, CCBP). Chacune des trois régions des PEID (Afrique, Pacifique et Caraïbes) fait l'objet d'une stratégie différente en raison des différences qui affectent la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le développement des réseaux institutionnels et les besoins régionaux concernant les évaluations et les plans d'action.

Les PEID d'Afrique comprennent le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe dans l'océan Atlantique, ainsi que les Comores, les Seychelles et l'île Maurice dans l'océan Indien. La stratégie de tous ces territoires comprend l'identification des besoins spécifiques de chaque État insulaire, ainsi que les exigences et les enjeux déjà reconnus au niveau international par l'exercice des rapports périodiques de l'Afrique. Parmi les diverses activités spécifiquement organisées dans ce but, on citera les ateliers de stratégie nationale du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe (prévus pour décembre 2012) ainsi qu'un atelier sous-régional de renforcement des capacités pour les petits États insulaires de l'océan Indien, visant à identifier et à répondre aux besoins spécifiques de chacun des cinq États insulaires à travers des séances de formation axées sur des sujets tels que la préparation de la liste indicative, le processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, l'élaboration et la lecture d'analyses comparatives et l'intégration de la question de la conservation dans le développement économique local. L'atelier

sous-régional de l'océan Indien, organisé aux Seychelles en avril-mai 2012, permet de mettre en place le tout premier plan d'action pour les PEID de l'océan Indien (dont les bénéficiaires comprennent les Comores, Maurice, les Seychelles et les Maldives, ainsi que Madagascar à titre de « partenaire associé »). Ce plan devrait permettre de mobiliser des fonds et des partenaires et d'élaborer des programmes de mise en œuvre individuels.

La stratégie pour les PEID du Pacifique s'attache aux besoins et aux défis déjà identifiés par le Plan d'action du Pacifique pour le patrimoine mondial 2010-2015, élaboré dans le cadre des ateliers régionaux du patrimoine mondial tenus en octobre 2008 à Cairns (Australie) et en 2009 à Maupiti (Polynésie française). Les principales actions n^{os} 3 et 4 de ce plan d'action signalent la nécessité « de favoriser la réussite des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et ce en renforçant les capacités des pays à identifier des sites potentiellement pertinents et à préparer des dossiers de candidature répondant pleinement aux exigences de la Convention du patrimoine mondial » et « d'augmenter les capacités du pays à tous les niveaux, y compris au niveau des populations autochtones, à mettre au point de bonnes pratiques, des plans de gestion et des mesures spécifiques permettant d'assurer une protection efficace des sites du patrimoine du Pacifique tout en tenant compte des pratiques et des connaissances traditionnelles en matière de conservation de la terre, de l'air et de la mer ».

Le Pacifique étant actuellement la région la plus sous-représentée de la Liste du patrimoine mondial, ces activités s'attachent surtout au pourquoi et au comment de l'élaboration des listes indicatives et des propositions d'inscription. Elles comprennent la préparation de plans de gestion des sites au moyen d'ateliers de renforcement des



Le site archéologique de Nan Madol à Pohnpei est sur la liste indicative des États fédérés de Micronésie.

© Rapid Travel Chai

La stratégie pour les PEID du Pacifique s'attache aux besoins et aux défis déjà identifiés par le Plan d'action du Pacifique pour le patrimoine mondial 2010-2015.

capacités dans le cadre du processus de soumission des dossiers de candidature.

Parmi toutes les activités déployées dans cette région, on relèvera tout particulièrement le soutien technique proposé dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature et du plan de gestion répondant aux exigences d'inscription du site archéologique de Nan Madol à Pohnpei, l'un des quatre États fédérés de Micronésie (un État partie qui ne possède actuellement aucun bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO) ainsi que l'organisation de trois ateliers nationaux de renforcement des capacités pour la création d'une liste indicative pour des États parties de Polynésie – la sous-région du Pacifique la moins représentée (les ateliers des Îles Cook et de Niue sont prévus pour mars 2013, celui de Tonga s'est déroulé en février 2012).

Depuis sa création en 2004, la stratégie pour les PEID des Caraïbes se sert du CCBP comme d'un réseau professionnel de formation et d'échange d'informations. Grâce à ce cadre, et comme l'a suggéré en 2009 le Comité du patrimoine mondial lors de sa 33^e session, une formation axée sur les résultats a été mise en place pour renforcer les capacités professionnelles des PEID dans le cadre de la préparation des dossiers de candidature, et pour augmenter le nombre et la

qualité des propositions d'inscription de sites culturels et naturels, en s'attachant tout particulièrement aux sites de la mémoire de la Route des esclaves aux Caraïbes. Ce programme de formation et de mentorat emboîtera le pas au programme de formation en préparation des dossiers de candidature d'Afrique, lancé en 2008 par le Fonds du patrimoine mondial africain en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial et ses organisations consultatives. Cette formation, lancée en juin 2012 à Kingston, s'adresse tout particulièrement aux professionnels du patrimoine naturel et culturel travaillant pour des institutions nationales. Les participants travaillent actuellement, chacun de son côté, pour mettre au point une première ébauche de dossier d'inscription pour un site de la mémoire sélectionné lors du lancement de cette initiative à Kingston. Un deuxième atelier, prévu pour fin mars 2013, sera organisé pour examiner cette première ébauche. À l'issue de cette seconde rencontre, les participants devraient avoir acquis suffisamment de connaissances pour offrir un soutien efficace aux États parties concernés dans le cadre de la finalisation de leurs dossiers d'inscription.

Enfin, un document de stratégie globale, touchant au renforcement des capacités permettant de soutenir les efforts de conservation des sites du patrimoine mondial et le développement durable des communautés locales des Petits États insulaires en voie de développement, sera élaboré dans le cadre de la procédure de suivi pour expliquer et décrire les trois différentes stratégies de chaque région des PEID et les résultats obtenus. Ces données, conjuguées aux rapports individuels concernant chaque activité déployée dans le cadre de ce projet de renforcement des capacités, seront publiées en un seul volume dans les Cahiers du patrimoine mondial. ☺

ORGANISATION
du TOURISME
de SERBIE



www.serbie.travel

Monastère de Studenica



Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO



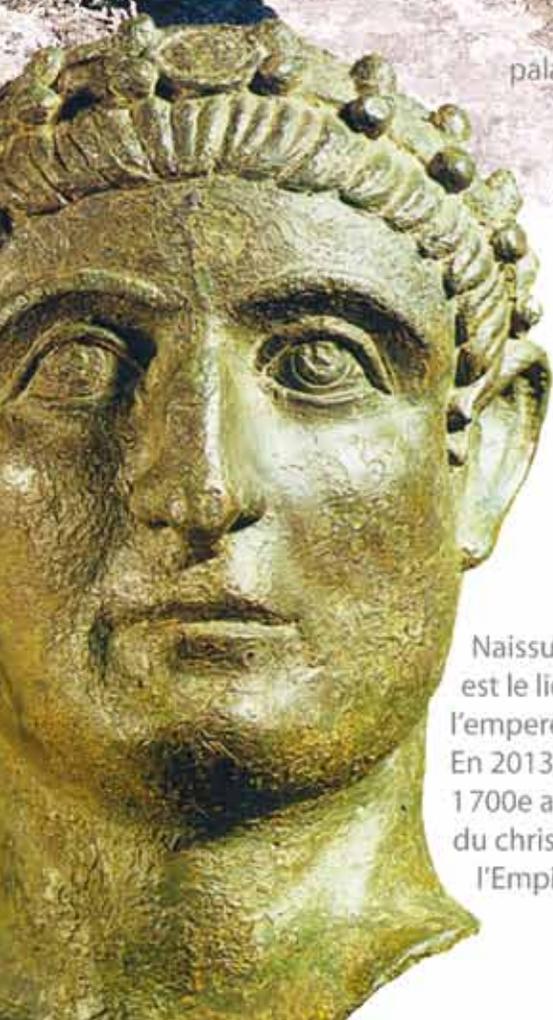
Gamzigrad-Romuliana,
palais de Galère site du patrimoine
mondial de l'UNESCO
figurant sur l'itinéraire culturel
« Voies des empereurs romains »



Monastère de Sopocani



Détail d'une fresque
du monastère de Sopocani



Naissus (ville de Niš)
est le lieu de naissance de
l'empereur **Constantin le Grand**.
En 2013, la ville célébrera le
1700e anniversaire de l'adoption
du christianisme à travers
l'Empire romain



Monastère de Gračanica

Monuments médiévaux au Kosovo
(Patriarcat du Monastère de
Peć, monastère Dečani, église de la
Sainte Vierge de Ljeviša, monastère
de Gračanica)



www.serbie.travel

Forum

L'ICOMOS travaille à évaluer et à combler les lacunes dans la Liste. Ces lacunes peuvent se diviser en deux catégories principales, et que l'on retrouve également dans les Petits États insulaires en développement (PEID). Les enjeux peuvent être « structurels » et porter sur le processus de nomination au patrimoine mondial et de gestion et protection des biens culturels ; mais ils peuvent aussi être « qualitatifs » et se rapporter à la façon dont les biens sont identifiés et évalués.

Voir page **58**

Entretien Page **56**

Organisations consultatives Page **58**

Conventions Page **60**

Sainte-Lucie est une île de la mer des Caraïbes orientale.

© Jon Callas

Alissandra Cummins

Directrice du Musée et de la Société d'histoire de la Barbade
Rapporteur et Vice-présidente du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO (2008-2011)

Présidente du Conseil exécutif de l'UNESCO depuis 2011

Ancienne présidente du Conseil international des musées (ICOM)

Éditrice en chef de l'*International Journal of Intangible Heritage*

Patrimoine Mondial :

La Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des Petits États insulaires en développement (PEID) tenue à la Barbade en 1994, votre île natale, traitait de la vulnérabilité environnementale et socio-économique des PEID dans le contexte de la mondialisation. Quel était votre rôle dans le cadre de cette importante rencontre ?

Alissandra Cummins : Le Musée et la Société d'histoire de la Barbade était l'une des nombreuses ONG conviées à cette première Conférence des Nations Unies dédiée aux PEID. En ma qualité de directrice, j'ai contribué à la préparation et à l'exécution de cette rencontre, avec les autres ONG présentes. J'ai notamment participé, sous la direction de l'ingénieur agronome et environnementaliste hélas aujourd'hui disparu, le Dr Colin Hudson, à la conception et au développement du « Village de l'espoir ». Cette vaste exposition en plein air, organisée à proximité du nouveau centre bâti pour accueillir la conférence, visait à sensibiliser l'opinion publique aux vulnérabilités propres aux PEID et aux zones côtières peu élevées ainsi qu'aux tendances actuelles en termes de développement social et économique et aux enjeux que les participants de la conférence seraient amenés à relever. Ce projet visait à élargir le débat sur les meilleures façons de concilier les soucis environnementaux et la concurrence commerciale. Il préconisait aussi la création d'un programme d'action pour le développement durable à long terme, impliquant la participation du gouvernement et des ONG, en tant qu'importants éléments de la société civile.

La présence à la Barbade de personnes originaires de tant de pays, et notamment d'Afrique et de la région Asie et Pacifique, fut particulièrement stimulante et inspirante. Nous avons beaucoup apprécié cette chance d'œuvrer ensemble pour trouver des solutions durables pour l'avenir.

PM : Cette Conférence de 1994 a adopté le Programme de développement durable des Petits États insulaires en développement (PEID). Comment votre gouvernement a-t-il réagi face à cette initiative ? A-t-il mis en place des projets de suivi particuliers au niveau national ?

AC : La Conférence de la Barbade était la première à mettre au point un plan d'action conforme aux stipulations de l'Agenda 21 pour une catégorie de pays bien spécifique. Cette initiative permit de favoriser la coopération entre les gouvernements et les ONG. Les efforts déployés par les ONG pour garder l'aspect humain du développement durable au cœur des débats de la Conférence ont d'ailleurs été reconnus par les participants et par notre gouvernement, qui s'est engagé à poursuivre ses échanges avec la société civile.



Paysage culturel du Morne (Maurice).

© Le Morne Trust Fund

Je pense toutefois que la formalisation des politiques environnementales et culturelles nationales, des stratégies et des plans d'action concernant le changement climatique, la réduction des risques, la gouvernance des océans, les énergies renouvelables, et l'harmonisation de tous ces aspects avec les objectifs de développement durable de la Barbade constituent sans aucun doute le développement le plus notable. De nouveaux programmes scolaires ont également été mis en place, notamment pour les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Des prix nationaux ont été spécialement créés pour reconnaître et récompenser l'activisme sur le plan local. Les concertations avec les communautés locales se sont intensifiées pour mieux faire connaître le patrimoine de la Barbade à l'aide de programmes éducatifs, d'expositions et de publications. Aujourd'hui, l'engagement initialement pris par la Barbade se poursuit, à travers différentes administrations, afin d'atteindre les grands objectifs que nous nous sommes fixés, en ratifiant par exemple, aux niveaux national et international, des politiques conformes à la vision initiale du Programme d'action de la Barbade.

PM : Au moment de la réunion de suivi organisée dix ans plus tard à Maurice (janvier 2005), votre travail avait déjà reçu une reconnaissance internationale. Le document final de cette rencontre contient des références cruciales à l'importance de la culture dans les politiques de développement durable des PEID ; comment ces références vous ont-elles été utiles dans le cadre de vos missions pour le Conseil international des musées (ICOM) et aujourd'hui pour l'UNESCO ? Utilisez-vous ces références dans leur ensemble ou vous servez-vous davantage de la Stratégie de Maurice dans le cadre de vos activités ?

AC : La Stratégie de Maurice est un document déterminant car elle renferme de nombreux points que l'on retrouve dans le Programme d'action de la Barbade (PAB) et qui revêtent une importance fondamentale pour la survie des PEID. Plus important encore, elle reconnaît la valeur de l'identité culturelle dans la mise en œuvre du développement durable. L'élaboration de politiques culturelles nationales pour le développement du secteur culturel devrait favoriser la mise en œuvre d'instruments internationaux, notamment au niveau de la protection, la promotion et la conservation du patrimoine culturel.



Centre historique de Bridgetown et sa garnison (Barbade).

© Charlie Dave

Mon expérience à l'ICOM et à l'UNESCO, en tant que professionnelle trouvant ses assises dans les PEID, a par ailleurs été très bénéfique. Le fait d'avoir pu agir dans deux secteurs à la fois (gouvernemental et non gouvernemental) dans le cadre de mes fonctions professionnelles et internationales et d'avoir œuvré aux deux extrémités du spectre (naturel et culturel), m'a en effet appris que l'on ne peut pas fonctionner efficacement en vase clos. Je pense qu'il est non seulement fondamental mais urgent d'intensifier les échanges et l'interdépendance entre ces différents domaines.

Dans le cadre de mes travaux pour l'ICOM, j'ai aidé à renforcer l'idée que les considérations éthiques devaient être perçues comme des facteurs universels dans la gestion des musées (à travers le code déontologique de l'ICOM), tout en sachant qu'il était également nécessaire d'élaborer et de recommander des stratégies répondant aux besoins spécifiques des musées des PEID et aidant les musées des petits États à opérer de manière professionnelle.

Mes activités à l'UNESCO ont, quant à elles, débuté beaucoup plus tôt : depuis notre premier mandat au Conseil exécutif (1998-2001). Tout au long des quinze dernières années, la Barbade a souligné, à travers diverses contributions et actions, les circonstances, défis et vulnérabilités des PEID, en insistant tout particulièrement sur le fait que chaque voix, État ou conviction méritait le respect, à tous les niveaux (Conseil exécutif, Conférence générale, Comité du patrimoine mondial et Commission océanographique intergouvernementale).

PM : La réunion de haut niveau consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice de 2010 (« Maurice + 5 ») ne comporte aucune autre référence à la culture. Comment expliquer cette évolution ? Pensez-vous que la culture revête une moindre importance aujourd'hui ?

AC : J'ai vraiment du mal à comprendre un tel choix dans le contexte politique et économique actuel. Comme le stipule clairement le Programme d'action de la Barbade « la survie des Petits États insulaires en développement dépend très nettement de leur base de ressources humaines et de leur patrimoine culturel, qui représentent leurs principaux atouts ; ceux-ci sont soumis à de très fortes pressions, et aucun effort ne doit être épargné pour faire en sorte que l'être

humain demeure au centre du processus de développement durable ». Les ressources limitées dont disposent les PEID pour assurer la préservation de ces atouts les rendent particulièrement vulnérables à tout changement négatif sur le plan environnemental, économique et social. Même si beaucoup de ces changements indésirables sont le résultat direct d'événements et de processus extérieurs à nos frontières, la communauté internationale doit s'abstenir d'exacerber leurs effets en prenant des décisions malencontreuses qui déterminent la manière dont nous utilisons notre propre espace terrestre déjà si limité. Je dirais donc que la culture n'est pas moins importante aujourd'hui, bien au contraire ! Si l'on ne change pas nos comportements et notre façon de voir les choses, lesquels sont fortement déterminés par des normes culturelles, il nous sera impossible de réduire durablement les risques, la pauvreté ou la dette.

PM : Pourriez-vous évoquer vos stratégies et vos projets à court terme visant à faire avancer la cause des PEID ?

AC : Il importe tout particulièrement de revoir les limites spatiales et linguistiques de nos passés coloniaux ainsi que les prémices de nos histoires nationales qui nous ont permis de circonscrire les valeurs des PEID dans le contexte du patrimoine mondial. Il s'agit là d'un processus graduel que mon collègue George Abungu appelle « la réappropriation du patrimoine ». Mes autres recommandations pour renforcer la participation des PEID à l'avenir incluent les points suivants :

- Une analyse plus approfondie des vulnérabilités des PEID afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques dans le contexte du patrimoine mondial et leur permettre de participer pleinement à la Convention.
- En ce qui concerne plus spécifiquement les sites naturels ou mixtes : l'examen et la remise en question des attentes liées aux périmètres des sites et de leurs zones tampons, qui s'avèrent parfois prohibitifs compte tenu de la taille et de l'échelle des sites des PEID, surtout dans les cas où le site concerné pourrait englober toute la masse terrestre.
- L'élaboration de stratégies et de méthodes appropriées reconnaissant l'imbrication inextricable des éléments matériels et immatériels en tant que base viable pour la valeur universelle exceptionnelle.
- La reconnaissance du paysage marin non seulement en qualité de frontière naturelle ou de valeurs naturelles, mais comme l'incarnation potentielle des valeurs du patrimoine culturel des PEID et l'expression de celui-ci en conformité avec les critères d'inscription actuels de la Liste du patrimoine mondial.
- La reconnaissance de l'importance et de la valeur que l'expérience humaine fugitive/migratoire/contingente des PEID peut offrir à la communauté du patrimoine mondial.
- La responsabilisation et l'encouragement d'une collaboration et d'un dialogue intrarégionaux en vue d'élaborer des approches novatrices de la Convention du patrimoine mondial, plutôt que d'entériner des interprétations basées sur le seul contexte géopolitique actuel.

J'ai proposé tous ces points à titre de vision stratégique et de cadre pour la mise en œuvre de la Convention à l'occasion du 20^e anniversaire du Programme d'action de la Barbade en 2014. Ajoutons qu'un nouveau centre intrarégional de catégorie 2 a été mis au point en vue d'élucider et de renforcer le lien entre le patrimoine et les PEID. Ce serait là un legs digne du PAB. ☺

Comblent les lacunes de la Liste du patrimoine mondial

Patricia Green, experte ICOMOS, Jamaïque, www.icomos.org

ICOMOS

Fondé en 1965, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est une ONG internationale dont le secrétariat international se situe à Paris. L'ICOMOS intervient à titre consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre de l'évaluation des biens culturels et mixtes proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'identification d'éventuelles omissions et de zones sous-représentées dont le patrimoine culturel pourrait revêtir une valeur universelle exceptionnelle constitue également un important aspect du mandat de l'ICOMOS.

Ces omissions entrent généralement dans deux grandes catégories et concernent tout particulièrement les Petits États insulaires en développement (PEID) des îles de la mer des Caraïbes et des océans Atlantique, Indien et Pacifique. Les raisons de ces lacunes peuvent être d'ordre « structurel » et attribuables aux processus de proposition à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de gestion et protection des biens culturels, soit « qualitatives » et concerner la façon dont sont identifiés et évalués les sites de ces régions.

L'ICOMOS reconnaît que, pour améliorer la proposition à l'inscription de ces biens, il est essentiel que chaque site ainsi proposé revête une importance régionale, possède des valeurs et des identités culturelles particulières et que son traitement soit assuré par un mécanisme clairement défini qui tienne notamment compte des ressources et des moyens humains et financiers des territoires concernés. Il conviendra également d'établir des objectifs reconnaissables et fondamentaux accompagnés de critères d'évaluation appropriés et d'un système de suivi rigoureux.

Comme le souligne par ailleurs Michael Petzet dans sa préface au rapport de 2004 de l'ICOMOS (<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-590-2.pdf>)



Château de San Pedro de la Roca, Santiago de Cuba (Cuba).

© Adam Jones

« il ne faut pas considérer que l'idée d'un "équilibre" dans le contexte de la Liste du patrimoine mondial se réfère à un équilibre entre pays ou entre types de biens, mais plutôt au degré de représentation d'un type particulier de patrimoine de valeur universelle exceptionnelle sur la Liste ».

Dans cette optique, l'ICOMOS a participé à diverses activités et études thématiques au sein des PEID visant à identifier les bénéfiques que pourrait procurer à ces îles la désignation en tant que site du patrimoine mondial ainsi que les difficultés que l'on pourrait rencontrer au niveau de la préparation des dossiers de candidature et du suivi des biens inscrits.

Les sites caribéens de la mémoire

Dans la mesure où les PEID des Caraïbes constituent une sous-région d'Amérique latine et des Caraïbes, la nécessité de mettre en place un Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP) visant à soutenir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial fut identifiée dès 2004 à travers l'exercice de rapports périodiques. En juin 2012, Isabel Rigol et Patricia Green, formatrices et médiatrices pour l'ICOMOS, participèrent à l'élaboration d'un stage en Jamaïque qui visait surtout à obtenir des résultats tangibles. Cette formation,

qui mettait un accent particulier sur les sites dédiés à la mémoire historique des Caraïbes, avait un double objectif : consolider les capacités professionnelles des participants pour garantir la bonne application de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et encourager les pays des Caraïbes à préparer et soumettre des dossiers de candidature pour inscription.

Toute focalisation sur les sites de la mémoire devra, bien sûr, faire preuve de sensibilité, particulièrement au moment de l'identification de biens dont les valeurs associatives ont trait à « l'esclavage » ou à « Christophe Colomb ». Il conviendra également de tenir compte des nombreuses menaces qui pèsent sur le patrimoine des PEID. Les îles constituent en effet des territoires particulièrement vulnérables en raison de leur taille, leur isolement géographique, la composition géologique de leurs territoires, la rareté de leurs ressources et des catastrophes naturelles auxquelles elles sont exposées.

Le processus en amont du Groupe des îles des Grenadines

Reconnaissant que, dans bien des cas, les candidats à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial manquent d'informations et de conseils, particulièrement au cours des premiers stades d'élaboration de leur dossier, un « processus en amont » a récemment été mis en place à titre expérimental afin de soutenir et faciliter les propositions d'inscription. Ce processus fournira un appui systématique et transparent, selon les besoins, par le biais notamment de l'ICOMOS. Les conseils dispensés porteront sur les processus de proposition à l'inscription de projets pilotes des États parties approuvés par le Comité du patrimoine mondial afin d'obtenir une préparation plus concertée. La proposition transfrontalière du Groupe des îles des Grenadines (Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines) visant à couvrir ces PEID des Caraïbes a justement été approuvée dans le cadre de ce processus en amont. L'étude de faisabilité de ce projet tâchera de déterminer si de solides arguments peuvent être avancés pour soutenir les déclarations de valeur universelle exceptionnelle du dossier de nomination.



Saint-Vincent-et-les-Grenadines dans les Caraïbes.

© Lyn Gateley

Les îles constituent des territoires vulnérables en raison de leur taille, leur isolement géographique, la composition géologique de leurs territoires, la rareté de leurs ressources et des catastrophes naturelles auxquelles elles sont exposées.

Les paysages culturels de la région du Pacifique

Durant sa réunion thématique de 2007 sur les paysages culturels de la région du Pacifique, l'ICOMOS a souligné qu'en traitant la région culturelle Asie et Pacifique comme une unité d'analyse distincte, on masquait en fait le degré de sous-représentation des îles du Pacifique sur la Liste du patrimoine mondial et on noyait les cultures propres aux plus petits États insulaires du Pacifique dans la masse des régions asiatiques, toutes beaucoup plus vastes et peuplées. L'ICOMOS a également suggéré que, pour que la Liste du patrimoine mondial soit mieux équilibrée et plus représentative, il faudrait aussi tenir

compte de facteurs tels que la diversité, l'évolution dans le temps et l'évolution des sociétés insulaires du Pacifique et de leurs paysages. Certains enjeux, comme les menaces pesant sur l'authenticité, furent spécifiquement identifiés, et des mesures destinées à améliorer le système de suivi et d'élaboration des rapports sont désormais en place. La nécessité de renforcer les capacités des PEID du Pacifique pour leur permettre de mieux gérer leurs biens et leurs paysages culturels et d'augmenter ainsi les chances d'aboutissement de leurs dossiers d'inscription fut également évoquée. Ce point fondamental est une question qui affecte les biens culturels et mixtes de tous les Petits États insulaires en développement.

CdP : 11^e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique

La 11^e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CdP 11), tenue pour la toute première fois en Inde (Hyderabad) du 8 au 19 octobre 2012, s'attacha cette année au thème suivant : « Si nous la protégeons, la Nature nous protégera. » Cette importante rencontre fut précédée, du 1^{er} au 7 octobre, par la sixième réunion des Parties signataires au protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (COP/MOP 6). Cette manifestation réunit près de 6 000 délégués parmi lesquels figuraient des représentants des parties signataires, d'autres gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, d'ONG, de communautés autochtones et locales, du milieu universitaire et du secteur privé.

La CdP 11, officiellement inaugurée le 8 octobre, a permis à l'ancien Ministre japonais de l'environnement et Président de la CdP 10, Ryu Matsumoto, de passer le flambeau de la présidence de la CdP au Ministre indien de l'environnement et des forêts, Mme Jayanthi Natarajan. Mme Natarajan profita de son intervention pour appeler les parties à convenir d'une feuille de route et à définir des méthodes efficaces qui permettront d'atteindre les objectifs du Protocole de Nagoya [Protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de la Convention sur la diversité biologique, un avenant à la CDB]. Remarquant par ailleurs que la CdP 10 n'avait pas clos les débats sur la mobilisation des ressources, Mme Natarajan exhorta les participants à trouver un accord sur les objectifs de financement.

Le Premier ministre indien, Manmohan Singh, le premier intervenant de haut niveau à s'adresser à la conférence (du 16 au 19 octobre), annonça la ratification par l'Inde du Protocole de Nagoya et présenta la bibliothèque numérique des savoirs traditionnels de son pays. Le Premier ministre annonça également la « promesse d'Hyderabad » : un don de 50 millions de dollars EU qui seront consacrés, durant les deux années de la présidence indienne, au renforcement

des ressources humaines et techniques du pays, afin d'atteindre ainsi les objectifs de la CDB et de promouvoir le renforcement des capacités des pays en développement. Cette initiative est appuyée par la volonté de garantir la robustesse des informations fondamentales et de mettre en place un cadre précis facilitant l'élaboration de rapports préliminaires dans le cadre du suivi des ressources. Les participants approuvèrent ensuite trente-trois décisions sur divers sujets tels que la restauration des écosystèmes, la biodiversité marine et côtière et l'utilisation durable des ressources. Cette initiative permettra de jeter les bases d'un travail intense entre les séances qui s'attachera à la mise en œuvre de ces projets aux niveaux local et national. Les participants se penchèrent également sur l'état du Protocole de Nagoya, la mise en œuvre du Plan stratégique pour



XI Conference of Parties
CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY
HYDERABAD INDIA 2012

La 11^e Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, s'est tenue pour la toute première fois en Inde (Hyderabad) du 8 au 19 octobre 2012.

la période 2011-2020, les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de diversité biologique d'Aichi et la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources.

Plusieurs manifestations se sont déroulées en parallèle à la CdP 11. On citera plus particulièrement le Congrès CESP touchant aux expériences et aux meilleures pratiques en matière de communication, éducation et sensibilisation du public, le Pavillon de la Convention de Rio et le Sommet de la biodiversité des villes. L'accord conclu dans la nuit du 20 octobre définit un objectif intermédiaire visant à doubler les ressources financières internationales attribuées aux pays en développement dans le cadre de la promotion de la biodiversité d'ici à 2015 et à maintenir ce niveau jusqu'en 2020.

Œuvrant en collaboration avec ses partenaires, l'UNESCO a par ailleurs organisé plusieurs manifestations, conférences et ateliers en marge de la CdP. La Conférence internationale sur la conservation de la

biodiversité et l'éducation touchant au développement durable, tenue les 13 et 14 octobre, fut conjointement organisée par le Centre pour l'éducation environnementale (CEE), l'UNESCO et divers autres organismes. Ses conclusions furent publiées le 17 octobre. Une autre rencontre de haut niveau fut organisée le 15 octobre dans le but de « Soutenir les communautés coralliennes : pour un avenir durable et résilient au changement climatique grâce à la première réserve de biosphère de l'UNESCO aux Maldives ». Cette manifestation réunit le Ministre maldivien de l'environnement et de l'énergie et ses sous-ministres, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, Braulio Ferreira de Souza Dias, la Directrice du Groupe environnement et énergie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Veerle Vanderweerd, ainsi que le représentant du Programme L'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, Ram Boojh.



Les délégués des Parties prennent place lors de la session inaugurale de la CdP 11 à Hyderabad (Inde).

© COP-MOP6 & COP11 to CBD

Le point fort de cette rencontre fut la déclaration des Maldives préconisant que l'île tout entière devienne une réserve de biosphère.

La manifestation parallèle consacrée au programme conjoint de l'UNESCO et de la CDB « Relier la diversité culturelle et biologique » dressa un bilan des progrès réalisés jusqu'à présent et se pencha sur plusieurs solutions d'avenir. Une autre rencontre portant sur la prise en compte des connaissances autochtones et locales dans les évaluations environnementales mondiales examina diverses options permettant de surmonter les obstacles et d'encourager des synergies entre les diverses parties prenantes. Une table ronde fut organisée conjointement par l'UNESCO, la Société allemande de coopération internationale (GIZ) et l'Institut indien pour la faune afin de débattre du transfert intergénérationnel des connaissances concernant l'adaptation au changement climatique et du rôle que pourraient jouer les sites du patrimoine consacrés à la biodiversité dans ce domaine. Ce débat fut suivi d'une discussion consacrée aux droits biologiques touchant aux territoires communaux pour la conservation de la biodiversité animée par le Forum de l'Asie du Sud pour l'environnement (SAFE) et le Centre de politique de TERRE. Une soirée culturelle fut également organisée par le gouvernement du Chhattisgarh, un

État de l'Inde centrale, pour permettre à l'UNESCO de présenter officiellement au site d'Achanakmar-Amarkantak son certificat de réserve de biosphère. Un *Compendium des réserves de biosphère indiennes*, spécialement publié pour la circonstance, fut distribué aux participants de cette rencontre de haut niveau.

Un autre événement parallèle, intitulé « Nouveaux modèles d'engagement des communautés locales dans l'intendance des aires protégées : les leçons du patrimoine mondial », organisé par le Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial et mis en œuvre par le PNUD, l'UNESCO ainsi que d'autres parties prenantes, fut consacré au Programme de conservation des aires protégées communautaires (COMPACT) et à l'approche panoramique pour la conservation des zones protégées revêtant un intérêt particulier pour le monde entier. Le Forum international de la jeunesse Go4BioDiv, organisé en collaboration avec l'UNESCO, la CDB, GIZ, l'UICN et le WWF, réunit pendant une semaine trente-quatre jeunes venus du monde entier dans le Parc national des Sundarbans, bien du patrimoine mondial, afin de pouvoir présenter leurs impressions de ce bien lors de la CdP 11 (voir p. 62).

L'UNESCO a également participé à une autre manifestation organisée en parallèle

par l'Université des Nations Unies et le réseau du Centre régional d'expertise sur l'éducation et le développement durable (EDD) : « RCEs et biodiversité : solutions locales reliant éducation et mise en œuvre. » Cet événement souligna l'importance des partenariats multipartites intersectoriels, l'adoption de bonnes pratiques et les modèles pilotes qui puissent encourager la participation des communautés dans l'utilisation durable des ressources ou dans la conservation de la diversité bioculturelle sur le plan local.

Un atelier de l'UNESCO portant sur la bioéthique, la biodiversité et la création d'un répertoire d'une approche éthique de la nature, tenu du 10 au 12 octobre, examina la question de la cartographie systématique des interactions entre l'homme, la nature et la biodiversité afin de fournir aux décideurs politiques tous les outils nécessaires à des prises de décisions éclairées. Une réunion spéciale fut également tenue en vue d'examiner les sites de la liste indicative de l'Inde, en association avec le Wildlife Trust of India ainsi que d'autres parties prenantes. Cette rencontre s'inscrivait dans une démarche visant à améliorer la qualité des informations fondamentales et à mettre en place un cadre précis facilitant l'élaboration de rapports préliminaires dans le cadre de la surveillance des ressources.

Le Forum international de la jeunesse Go4BioDiv, dans le Parc national des Sundarbans

Hderabad (Inde) a accueilli, du 6 au 15 octobre, trente-quatre jeunes provenant de plus de 20 sites du patrimoine mondial marins dans le cadre du Forum international des jeunes Go4BioDiv. Ce forum, qui est la plus importante initiative pour la jeunesse de l'UICN et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, offre aux jeunes de 18 à 29 ans, la possibilité de participer à la 11^e Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité. Le thème choisi cette année, « La conservation de la biodiversité littorale et marine pour un mode de vie durable », a incité Go4BioDiv à réunir des jeunes des sites côtiers et marins les plus exceptionnels du monde.

La première partie de Go4BioDiv 2012 se déroula dans le Parc national des Sundarbans, bien du patrimoine mondial marin (Inde). Les Sundarbans, situés en Inde et au Bangladesh, furent inscrits sur

la Liste du patrimoine mondial en raison de leur réseau exceptionnel d'eau de mer et d'eau douce, ainsi que pour la richesse de leur faune et de leur flore. Les Sundarbans présentent une superficie terrestre et marine de 10 000 km² dans le delta du Gange. Ce site possède la plus grande superficie mondiale de forêts de mangroves protégées par la Convention du patrimoine mondial. Les 34 participants au forum Go4BioDiv ont exprimé leurs idées à travers une déclaration qu'ils ont ensuite présentée aux décideurs politiques et au grand public durant la Conférence des parties.

Le forum de Go4BioDiv s'est réuni deux fois auparavant, en 2008 et 2010, parallèlement à la Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité tenue en Allemagne et au Japon. Ces jeunes participants issus de cinq continents différents ont lancé des appels d'urgence à la communauté internationale en faveur de la conservation de la biodiversité et de

la diversité culturelle. Le but de Go4BioDiv consiste à faire entendre le point de vue des jeunes dans les débats politiques et les processus décisionnels. Ce point est particulièrement important car les enfants de cette génération devront supporter les conséquences des actes et des décisions que prennent aujourd'hui les adultes.

Cette initiative, essentiellement organisée par le Ministère indien de l'environnement et de la forêt et l'Institut indien sur la faune, bénéficie également du soutien de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), du Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) au nom du Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement, du Centre pour la biodiversité de l'ASEAN, du Secrétariat de la CBD et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que de l'assistance du WWF et d'autres parties.



Participants au Forum international des jeunes Go4BioDiv.

© COP-MOP6 & COP11 to CBD

Nouvelles

Un événement de trois jours, du 6 au 8 novembre, a marqué à Kyoto (Japon) la fin d'une année de célébrations du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. La Convention, qui a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972, est le traité le plus largement accepté pour la préservation du patrimoine culturel et naturel dans le monde avec 190 États parties, et 962 sites culturels et naturels inscrits.

Voir page **64**

Préservation Page **64**

Sites en péril Page **70**

Promotion Page **72**

Monuments historiques de l'ancienne Kyoto (villes de Kyoto, Uji et Otsu) (Japon).

Célébrations du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial : une clôture en apothéose

Plus de 500 experts en patrimoine en provenance de 60 pays ont assisté, du 6 au 8 novembre 2012, à la cérémonie de clôture de la célébration des 40 ans de la Convention du patrimoine mondial tenue à Kyoto (Japon). Les débats et discussions de cette rencontre portaient principalement sur les réalisations de la Convention et les prochains défis à relever.

L'événement fut inauguré par le Président de la rencontre, l'Ambassadeur Masuo Nishibayashi, et Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, en compagnie du Vice-ministre parlementaire des affaires étrangères, M. Kazuyuki Hamada, du Vice-ministre de l'éducation, la culture, les sports et la technologie, M. Daisake Matsumoto, du Secrétaire parlementaire pour l'agriculture, la forêt et la pêche, M. Yasuhiro Kajiwara, et du Directeur général adjoint du Bureau pour la conservation de la nature au Ministère de l'environnement, M. Kazuaki Hoshino.

Le discours de Mme Irina Bokova a souligné les réussites de la Convention du patrimoine mondial, indiquant que ce traité constituait un important modèle de coopération internationale. Mme Bokova a également défini trois grandes priorités pour les années à venir : le renforcement des capacités des États parties dans le cadre de la préservation des sites avant, pendant et après leur inscription, et ce grâce à la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion du patrimoine ; la participation des autorités locales, des communautés autochtones et des jeunes dans la gestion des biens ; enfin, et de manière plus générale, le renforcement de la crédibilité de la Convention du patrimoine mondial.

La conférencière d'honneur, Mme Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti à l'École d'architecture de l'Université de Montréal



Un certificat de Bonnes pratiques en matière de gestion d'un site du patrimoine mondial fut décerné par Kishore Rao au maire de la ville de Vigan (Philippines), Mme Eva Marie S. Medina.

© Japanese Ministry of Foreign Affairs



Session sur le patrimoine mondial et le développement durable.

© Japanese Ministry of Foreign Affairs



Participants au programme des jeunes.

© Japanese Ministry of Foreign Affairs



Performance par un groupe de joueurs de tambours traditionnels Flying Dragon.

© Japanese Ministry of Foreign Affairs

et deux fois Présidente du Comité du patrimoine mondial, a d'abord évoqué les nombreuses réussites de la Convention, avant de souligner les tendances qui menacent sa crédibilité et d'appeler à un « renouveau » de cet important traité.

La rencontre a par ailleurs permis d'explorer diverses questions relatives au thème choisi cette année (le développement durable et le rôle des communautés locales) et de formuler la Vision de Kyoto afin d'orienter la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial pour les années à venir.

Ce document, qui s'appuie sur les réussites de la Convention du patrimoine mondial tout au long de ses quarante années d'existence, privilégie une conservation axée sur l'individu, et ce en vue de favoriser un développement durable, d'assurer des relations harmonieuses entre les communautés et l'environnement et de garantir la protection à long terme de la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial. En conclusion, la Vision de Kyoto invite la communauté internationale à s'assurer de la « participation des communautés locales, des peuples autochtones, des experts et des jeunes » dans tous les aspects de la conservation du patrimoine mondial et à toutes les étapes de ce processus, depuis la proposition d'inscription d'un site jusqu'à sa protection à long terme.

Dans un discours touchant à l'avenir de la Convention, le directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, M. Kishore Rao, a déclaré que si l'utilité de la Convention et le degré d'intérêt qu'elle suscite n'ont nullement faibli au cours des ans, « ses procédures de mise en œuvre doivent toutefois évoluer pour s'adapter à une nouvelle époque et à un nouveau contexte ».

L'un des temps forts de la session fut la lecture d'une déclaration formulée par les jeunes participants du Programme « Patrimoine mondial : le rôle des communautés locales et de la jeunesse au cours des dix prochaines années ». Cet atelier de trois jours organisé en parallèle à la cérémonie de clôture par le Ministère japonais des affaires étrangères et l'Université de Ritsumeikan, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, réunissait 29 jeunes âgés de 20 à 30 ans et mobilisés en faveur de la conservation du patrimoine mondial (18 d'entre eux provenaient du Japon et 11 étaient issus de différentes parties du monde). La déclaration de ces jeunes faisait état de leur désir de participer plus activement à tous les aspects de la mise en œuvre de la Convention. Ce témoignage particulièrement positif fut salué par un tonnerre d'applaudissements.

Un certificat de Bonnes pratiques en matière de gestion d'un site du patrimoine

mondial fut décerné au maire de la ville de Vigan (Philippines), Mme Eva Marie S. Medina, en reconnaissance des efforts déployés par la Ville historique de Vigan en matière de gestion durable. Ce site fut choisi parmi 28 propositions déposées par vingt-trois pays.

On notera enfin la publication, coïncidant avec l'anniversaire de la Convention, d'un ouvrage de référence intitulé *Patrimoine mondial : Bénéfices au-delà des frontières*. Ce livre, copublié par l'UNESCO et Cambridge University Press et financé par le Fonds en dépôt japonais de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine mondial culturel, présente une étude approfondie de la contribution essentielle qu'apporte le patrimoine mondial au développement durable, telle qu'elle se manifeste sur 26 sites du patrimoine mondial.

La cérémonie de clôture des 40 ans de la Convention fut co-organisée par l'UNESCO et le Gouvernement japonais, grâce au soutien financier du Fonds en dépôt japonais de l'UNESCO et des contributions de quatre ministères. Le Comité de Kyoto pour le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial a également participé à son financement.

Pour en savoir plus tant sur cet événement que sur la Vision de Kyoto, rendez-vous sur <http://whc.unesco.org/fr/activites/664/>

Les sites du patrimoine mondial et l'adaptation au changement climatique

En vue d'exploiter pleinement les valeurs emblématiques des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère, et pour présenter les mesures d'adaptation et de conservation au changement climatique, le Centre du patrimoine mondial et la Division des sciences écologiques et sciences de la Terre de l'UNESCO élaborent actuellement une stratégie visant à identifier les atouts des sites classés à l'UNESCO, compte tenu de l'intérêt croissant de la scène internationale et intergouvernementale pour le programme REDD + de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts comme stratégie d'atténuation.

Dans cette perspective, une trentaine de représentants d'organismes gouvernementaux, d'ONG, d'universités, du secteur privé (parmi lesquels des banques et des développeurs de crédit de carbone) et de la Banque interaméricaine de développement

se sont réunis au Costa Rica du 20 au 25 août 2012 afin de participer à une rencontre de validation technique organisée avec le soutien de l'Université de la coopération internationale. Ensemble, ils sont convenus que les sites de l'UNESCO pourraient jouer un rôle clé pour encourager les États à déployer des projets pilotes dans le cadre de REDD +. Selon certains participants, une approche concertée, spécifiquement axée sur l'UNESCO permettant d'identifier et de mettre en œuvre ces projets pilotes, serait probablement favorablement accueillie.

Ce projet, finalisé en octobre, vise à évaluer différents scénarios climatiques et à identifier leurs impacts potentiels sur chaque site classé à l'UNESCO. Il comportera également des études de faisabilité REDD +, en mettant un accent particulier sur le maintien ou le développement d'une connectivité biologique entre les sites de l'UNESCO et l'environnement au sens large. Ses conclusions serviront de base à l'élaboration d'un programme visant à soutenir la mise en place d'initiatives REDD + dans les paysages et les biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Au vu de l'intérêt que suscitent le plus souvent les initiatives lancées autour de ces sites, on pourrait même envisager par la suite d'élargir ce projet pour englober des territoires plus importants.

Forêts du patrimoine mondial : un immense réservoir de carbone

Selon une récente étude commanditée par le Centre du patrimoine mondial, les arbres, les feuilles, la litière forestière et les sols des 106 sites forestiers inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO emmagasinent collectivement plus de 10,5 milliards de tonnes de carbone.

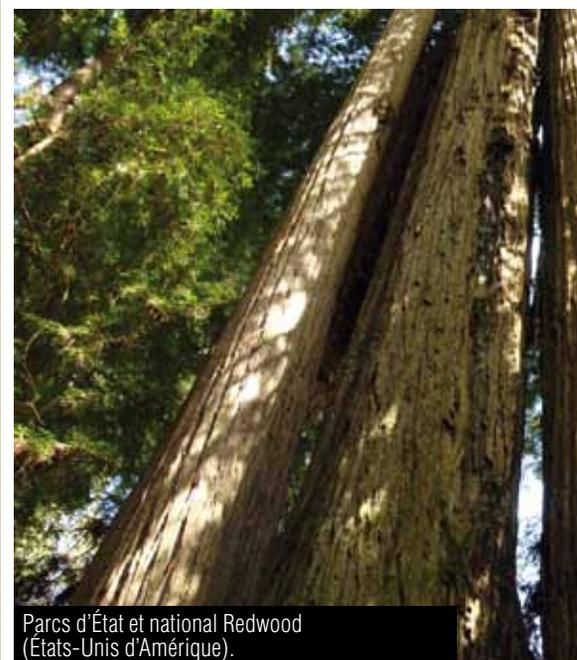
Avec plus de 785 millions de tonnes, le site de Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande arrive en tête de classement, talonné de près par le Parc national de la Salonga en République démocratique du Congo (723,5 millions). Les Parcs d'État et national Redwood et le Parc national Olympique des États-Unis d'Amérique possèdent, quant à eux, la plus forte densité de carbone (avec 625 et 515 tonnes par hectare).

Pour la toute première fois, cette étude, réalisée par Devendra Pandey, ancien Directeur général de la Forest Survey of India (Inspection des forêts indiennes), s'intéresse spécifiquement aux forêts du patrimoine mondial afin d'obtenir une estimation précise du carbone stocké dans ces biens.



Parc national de l'île Cocos (Costa Rica).

© Anja Johnson



Parcs d'État et national Redwood (États-Unis d'Amérique).

© Alberto Mardegan

M. Pandey s'est tourné vers diverses sources afin de recueillir des informations objectives. Son étude se fonde notamment sur l'évaluation des ressources forestières réalisée en 2010 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et sur le recueil mondial des données forestières de chaque pays. De nombreux professionnels forestiers lui ont également fourni d'importantes informations ou actualisations.

Selon le Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 17 % du dioxyde de carbone émis chaque année dans l'atmosphère proviendrait de la destruction et de la dégradation des forêts (les arbres abattus libérant le carbone qu'ils emprisonnaient). Dans cette optique, les sites forestiers du patrimoine mondial constituent de précieux réservoirs qu'il est indispensable de protéger au moyen d'une action concertée et des pratiques de gestion forestière durables.

Cette importante étude permettra à toutes les parties intéressées de mieux comprendre le rôle que joue le patrimoine forestier dans l'atténuation du changement climatique et l'importance que revêt la protection des écosystèmes forestiers dans la lutte contre le changement climatique.

L'intégralité de cette étude est disponible à : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-43-12.pdf>



Vigan (Philippines) : un modèle exemplaire

Lors de sa 35^e session tenue à Paris en 2011, le Comité du patrimoine mondial demanda que le meilleur exemple de gestion patrimoniale soit mis à l'honneur à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention. Vingt-trois pays répondirent à cet appel en soumettant des propositions concernant 28 sites culturels et naturels. Chaque dossier fit l'objet d'un examen approfondi par un Comité de sélection spécialement mandaté par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le grand gagnant de cet exercice fut annoncé durant la cérémonie de clôture des 40 ans de la Convention du patrimoine mondial : ce fut la Ville historique de Vigan (Philippines).

La ville de Vigan a opté pour une approche multidisciplinaire pour protéger efficacement son site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cette approche comprend des décrets municipaux, la mise en place d'un périmètre de protection et de zones tampons autour du centre historique et l'application de consignes spécifiques pour la restauration des structures historiques et la construction de nouveaux bâtiments. Un plan de circulation a également été mis en place pour créer une zone piétonne dans la principale rue du centre historique.

On notera aussi que les autorités ont intégré la communauté locale dans de nombreux aspects de la conservation et de

la gestion durable du bien, en organisant par exemple plusieurs exercices de concertation publique ainsi que des ateliers destinés aux parties prenantes, avant l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en 1999, afin de formuler une déclaration commune. Des audiences publiques furent également tenues.

Le programme de Conservation du patrimoine de Vigan bénéficie par ailleurs d'un financement efficace grâce à des subventions provenant des secteurs public et privé. Les entreprises relevant des secteurs touristique et patrimonial ont également été encouragées.

La ville possède aussi un Service de conservation du patrimoine doté d'un personnel qualifié chargé de veiller à ce que toutes les interventions effectuées au sein de la zone protégée respectent des plans architecturaux précis.

Une *Escuela Talyer* (école de métiers artisanaux) a été ouverte en collaboration avec plusieurs établissements éducatifs afin de former des artisans capables de prendre en charge l'entretien, la réparation et la rénovation des bâtiments historiques.

Enfin, plusieurs mesures ont été adoptées pour encourager l'utilisation des ressources locales et le développement durable. La ville organise aussi des festivals et diverses manifestations culturelles annuelles dans le but de sauvegarder et revitaliser son patrimoine culturel immatériel.

Les méthodes de gestion de Vigan ont obtenu des résultats efficaces et durables avec relativement peu de moyens, et pourraient aujourd'hui servir de modèles aux biens d'autres pays.



Ville historique de Vigan (Philippines).

© Fitri Agung

Lancement du programme Africa Nature

L'UNESCO a lancé le programme « Africa Nature » à l'occasion d'un atelier de deux jours tenu à Nairobi (Kenya), les 1^{er} et 2 octobre 2012. Ce programme élaboré pour assurer le suivi des résultats du second cycle du Rapport périodique de l'Afrique (2010-2011) vise à améliorer la gestion des sites du patrimoine mondial en Afrique en renforçant les capacités sur le terrain et en favorisant le partage des connaissances.

L'atelier de Nairobi réunissait 30 experts en provenance de 20 États parties à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont des gestionnaires de sites naturels ainsi que des représentants d'établissements de formation régionaux, de l'UNESCO, de l'UICN et du Fonds du patrimoine mondial africain. Les participants se sont penchés sur les différentes composantes de la phase de démarrage de ce programme de deux ans. Leurs discussions ont porté sur l'application de la nouvelle méthodologie de gestion efficace intitulée « Valorisons notre patrimoine » à tous les sites du patrimoine mondial africain, et ce dans le but d'améliorer significativement leur état de conservation dans l'intervalle qui précède le prochain cycle de rapports périodiques. Selon les experts qui ont participé

à cet atelier, cette méthodologie, testée sur 9 sites pilotes à travers le monde, pourrait désormais être adoptée par l'intégralité des sites naturels classés au patrimoine mondial.

Les participants sont convenus que ce nouveau processus serait initialement lancé sur 10 sites pilotes déjà inclus dans la phase de démarrage, en veillant toutefois à obtenir l'engagement préalable des sites concernés et des autorités nationales afin d'assurer la durabilité de l'exercice. L'importance de la mise en place d'un réseau de partage des connaissances entre les gestionnaires de sites africains et la communication d'orientations claires et intelligibles en matière de bonnes pratiques pour toutes les questions touchant à la gestion des sites a également été soulignée.

Le programme Africa Nature représente un important effort de collaboration entre les États parties, le Centre du patrimoine mondial, l'UICN, le Fonds du patrimoine mondial africain, les organismes de formation et les autres parties prenantes afin de renforcer la conservation des sites naturels du patrimoine mondial en Afrique.

Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre le Centre du patrimoine mondial, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds du patrimoine mondial africain et des organismes africains en charge du patrimoine naturel. Les gouvernements flamand (Belgique) et espagnol ont également sponsorisé ce programme.

Stage d'anticipation des risques

Un atelier pédagogique a été organisé à l'intention des gestionnaires de sites africains les 4 et 5 octobre 2012 à Nairobi (Kenya). Il visait à mieux anticiper les risques dans le cadre de l'élaboration des rapports périodiques. Cette rencontre, résultant des recommandations du second cycle de Rapports périodiques pour le patrimoine mondial dans la région africaine, abordait également les thèmes aussi bien de la sensibilisation des communautés que de la documentation des systèmes de gestion africains traditionnels.

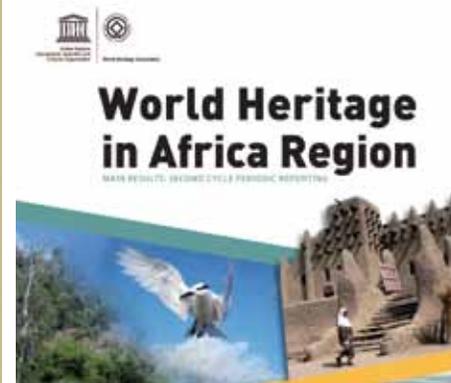
Au total, 28 professionnels œuvrant dans le domaine du patrimoine mondial naturel et culturel africain ont bénéficié de cette formation. Issus de 20 pays, ces derniers comprenaient des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et des représentants de l'UICN, de l'ICOMOS et du Fonds du patrimoine mondial africain.

Les participants ont dressé un inventaire des diverses options de formation disponibles en Afrique et partagé leurs expériences en matière d'anticipation des risques, de sensibilisation des communautés et de gestion des sites du patrimoine mondial. Le groupe a également élaboré une stratégie et un plan de travail touchant au déploiement de programmes pédagogiques efficaces.

Leurs conclusions renseigneront le programme triennal mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial, le Fonds du patrimoine mondial africain et la Fondation nordique du patrimoine mondial, avec le généreux concours du Ministère royal des affaires étrangères de Norvège.



Parcs nationaux du lac Turkana (Kenya).





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

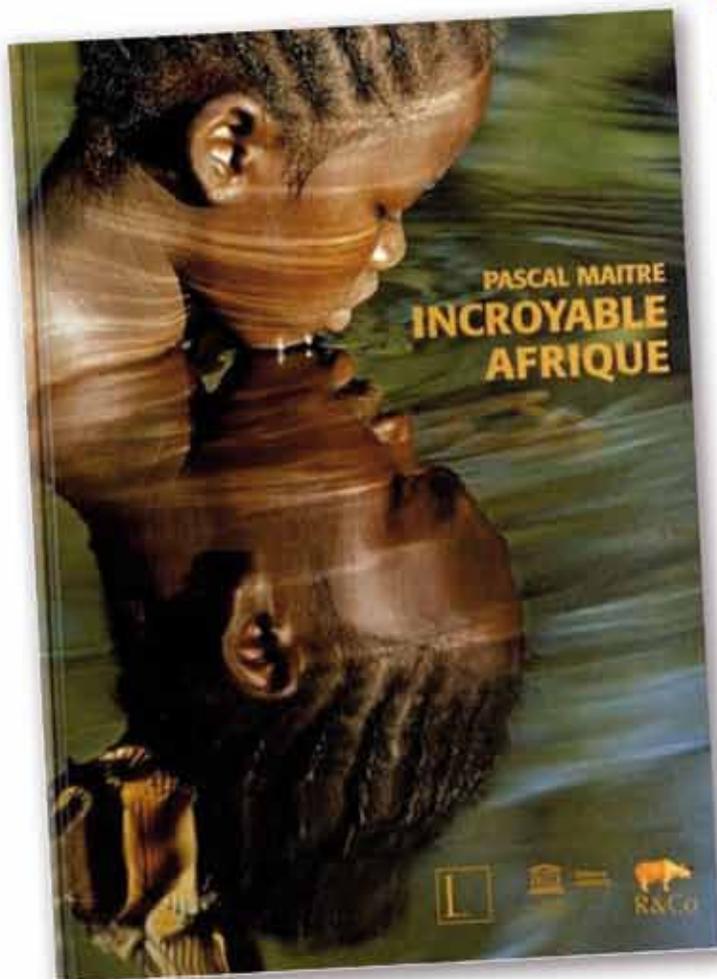
Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing

Fax: +33 1 45 68 57 37 • E-mail: publishing.promotion@unesco.org

Incroyable Afrique

Pascal Maitre



■ Un livre unique de photographies réalisées dans plus de 25 pays d'Afrique pendant trente ans. En tant que photojournaliste, Pascal Maitre a travaillé pour de grands magazines de reportages. Il est aujourd'hui considéré comme l'un des meilleurs photographes français.

■ Par un subtil jeu de perspectives et de lumières, l'auteur parvient à transformer chaque cliché en un témoignage saisissant de l'époque actuelle.

49,90 €

348 pages, photographies en couleurs

Édition trilingue : français/anglais/allemand

24,5 x 33,8 cm (relié)

2012, 978-2-363890-08-5

Diffusion **La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07

Tél. : 01 40 15 70 00 - Fax : 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)

Le programme RRF cofinance la reconstruction de la Réserve de faune à okapis

Le Fonds de réponse rapide (RRF), établi par l'UNESCO et l'ONG Fauna & Flora International (FFI), a accordé une subvention de 30 000 dollars américains à la Réserve de faune à okapis de la République démocratique du Congo trois jours seulement après en avoir reçu la demande. Ce montant vise à évaluer les dégâts causés par un raid meurtrier sur le site et à contribuer à la reconstruction de cet important centre de recherche.

Le 24 juin 2012, un groupe de rebelles armés mené par un braconnier de défenses d'éléphant connu sous le nom de « Morgan » a lancé une attaque particulièrement dévastatrice contre la Réserve, incendiant les bâtiments, massacrant le personnel et les animaux. Sept employés du parc ainsi que certains de leurs proches ont perdu la vie. D'autres ont été pris en otage ou sont aujourd'hui portés disparus. Toutes les infrastructures de la Réserve ont été anéanties et les 15 okapis du centre d'élevage et de recherche d'Épulu abattus.

Abritant 5 000 des 30 000 okapis qui vivent encore à l'état sauvage en Afrique, la Réserve joue un rôle clé dans la préservation de cette rare girafe des forêts en développant un réservoir génétique pour les projets de conservation du monde entier.

Le site offre également un habitat précieux à diverses espèces de primates et d'oiseaux menacés ainsi qu'aux populations nomades de Pygmées Mbuti et aux chasseurs Efe. On y trouve de remarquables paysages panoramiques, dont les chutes des rivières Ituri et Epulu, et une flore d'une richesse exceptionnelle comptant de nombreuses espèces endémiques et menacées. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1997, la Réserve englobe 1/5 de la forêt d'Ituri. Ce refuge du pléistocène est recouvert d'une épaisse forêt sempervirente de *mbau* et d'une forêt humide semi-sempervirente entrecoupée des forêts marécageuses poussant le long de cours d'eau, de clairières appelées *edos* et d'inselbergs.

Un appel aux dons a également été lancé sur Internet par la FFI, avec le soutien de l'UNESCO, afin de recueillir des fonds supplémentaires auprès du grand public. Ce mode de mobilisation, qui constitue une première pour le Centre du patrimoine mondial, a permis de réunir un total de 11 566 dollars américains en deux mois. Ce montant a été remis, avec la subvention du RRF, à la Wildlife Conservation Society, une ONG entretenant des liens privilégiés avec la Réserve à okapis et œuvrant en étroite collaboration avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature. Ces fonds permettront de venir en aide aux familles des victimes et de remettre sur pied tous les services du centre (réparation des infrastructures vandalisées, remplacement du matériel volé ou détruit) afin de rétablir une présence institutionnelle sur le site dans les meilleurs délais.

Herat et Djam : progrès et nouvelles priorités

Le groupe de travail pour la Vieille ville d'Herat et le Minaret et vestiges archéologiques de Djam a choisi le Museo di Arte Orientale de Turin (Italie) pour tenir sa 3^e réunion du 4 au 6 septembre 2012. L'objectif de cette rencontre était d'examiner les résultats des diverses activités de conservation entreprises par l'UNESCO sur les sites d'Herat et de Djam au cours des dix dernières années.

Le groupe réunissait plus de 30 experts de renommée mondiale, ainsi que des représentants des pays donateurs, des experts afghans et des officiels de haut rang du Gouvernement afghan.

Les participants ont évalué l'état de conservation des monuments et des sites de Djam et d'Herat à la lumière des travaux effectués sur le terrain. La réunion a également servi de plateforme internationale pour élaborer des stratégies garantissant la pérennité des projets déployés jusqu'à ce jour.

Le groupe de travail a défini plusieurs activités prioritaires pour les années à venir et adopté des recommandations détaillées pour la mise en place d'une stratégie à long terme consacrée à la Vieille ville d'Herat et au Minaret et vestiges archéologiques de Djam.

Les participants ont également examiné les progrès récemment accomplis par les



Environ 30 000 okapis dans la Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo).

© Rennett Stowe



Ville d'Herat (Afghanistan).

© Todd Huffman

projets académiques et de conservation bilatéraux entrepris en Afghanistan par le Groupe Aga Khan pour la culture en concertation avec des équipes de recherche allemande, française et italienne. Ce travail de coordination de la coopération internationale pour le patrimoine culturel afghan s'inscrit dans le mandat confié à l'UNESCO par le Gouvernement afghan. Enfin, la réunion a permis de récolter des fonds auprès de donateurs potentiels pour financer de nouveaux projets visant à assurer la protection du patrimoine culturel afghan.

Une exposition photo intitulée « Les activités de l'UNESCO en Afghanistan : Djam et Herat à travers les images d'Andreas Bruno » accompagnait cette rencontre en vue d'illustrer les diverses activités déployées par l'UNESCO en Afghanistan depuis les années soixante.

Les projets de conservation réalisés par l'UNESCO sur les sites d'Herat et de Djam ont été rendus possibles grâce au généreux concours des gouvernements italien, suisse et norvégien. La réunion du groupe de travail et l'exposition photo ont, quant à elles, bénéficié du soutien généreux du Fonds en dépôt italien pour l'UNESCO pour la consolidation urgente des monuments en danger à Herat et Djam, en Afghanistan. La réunion du groupe de travail a été conjointement organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Museo di Arte Orientale de Turin, en étroite collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Kaboul et la Délégation permanente de la République islamique d'Afghanistan auprès de l'UNESCO.



Destruction de biens maliens

L'UNESCO a récemment créé un compte spécial pour la sauvegarde du patrimoine mondial malien afin d'accompagner le Mali dans ses efforts de préservation des biens affectés par le conflit armé sévissant dans les régions nord du pays. Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, a alloué 140 000 dollars américains du Fonds d'urgence de l'UNESCO à la protection du patrimoine culturel du pays et 70 000 dollars supplémentaires ont été débloqués par le Fonds du patrimoine mondial pour renforcer la protection des sites de Tombouctou et du Tombeau des Askia à Gao au moyen d'activités de sensibilisation et d'éducation.

Ces deux biens ont fait l'objet d'attaques répétées depuis leur occupation par des groupes armés rebelles en avril 2012. À Tombouctou, le groupe islamiste Ansar ed-Dine a profané neuf mausolées, dont deux structures faisant partie de la plus ancienne mosquée de la ville, la mosquée Djingareyber.

Les sites de Tombouctou et du Tombeau des Askia furent inscrits en juin 2012 sur la Liste du patrimoine mondial en péril à la demande du Gouvernement malien lors de la 36^e session du Comité du patrimoine mondial tenue à Saint-Pétersbourg. Le but de cette décision était de sensibiliser la communauté internationale à la situation sur le terrain et d'aider le Mali à protéger ces sites et enrayer le trafic d'objets culturels.

Le site de Tombouctou revêt une grande importance dans la mesure où la ville constituait, du xv^e au xvi^e siècle, une capitale intellectuelle et spirituelle ainsi qu'un centre de propagation de l'islam en Afrique grâce à sa prestigieuse université coranique de Sankoré et ses nombreuses *medersa*. Ses trois grandes mosquées (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yahia) témoignent non seulement de cet âge d'or mais nous offrent aussi des exemples exceptionnels d'architecture de terre et de techniques traditionnelles d'entretien continu.

Le Tombeau des Askia, situé dans la ville de Gao, atteste, quant à lui, de la façon dont les traditions locales se sont adaptées aux exigences de l'islam pour donner lieu à une forme architecturale unique dans tout le Sahel d'Afrique de l'Ouest. Le site comporte



Mosquée Sankoré, Tombouctou (Mali).

© Upyernoz

une tour pyramidale, deux mosquées à toit plat, une nécropole et une place en pierre blanche.

Le compte pour la sauvegarde du patrimoine mondial malien permettra au Mali d'évaluer précisément l'étendue des dégâts et de réparer et reconstruire toutes les structures endommagées dès que la situation sur le terrain le permettra. Ces fonds renforceront aussi les capacités des gestionnaires des sites et des communautés locales à Tombouctou et à Gao. Tous les États parties à la Convention du patrimoine mondial ont été invités à contribuer à ce projet.

En janvier 2013, Mme Irina Bokova a lancé un appel à toutes les forces militaires engagées au Mali. « Je demande aux forces armées de tout mettre en œuvre pour protéger le patrimoine culturel du pays, déjà gravement endommagé. »

Invoquant la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en situation de conflit et ses deux protocoles, Mme Irina Bokova a adressé une lettre aux autorités maliennes et françaises, les appelant au respect de la Convention, et notamment son article 4 qui « interdit d'exposer les biens (culturels) à une destruction ou à une détérioration (...) en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard ».

En prévision des opérations militaires, l'UNESCO a déjà fourni aux états-majors concernés les éléments topographiques relatifs à la localisation des sites, ainsi que des brochures individuelles d'information à l'attention des soldats pour prévenir les dommages au patrimoine culturel.

Activités patrimoniales pour la jeunesse en Asie

Dans le cadre du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, la République de Corée a accueilli, du 26 au 31 août 2012, le tout premier Forum régional consacré à la jeunesse en Asie et Pacifique et réunissant des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et des ONG. Cette rencontre, tenue à Séoul, visait à incorporer dans les plans et les priorités du patrimoine mondial des projets durables pour les jeunes et les communautés locales.

Trente-deux représentants de sites et d'ONG venus de 13 pays d'Asie et du Pacifique participèrent à cet événement. Chaque représentant présenta son site et participa à des ateliers et des débats portant sur les problèmes que pouvaient rencontrer les gestionnaires de site et les organismes

de jeunesse dans le cadre de projets de conservation menés sur les sites naturels et culturels. Ces échanges leur permirent d'acquérir de précieuses connaissances sur leurs projets respectifs et d'identifier les défis qu'ils avaient en commun. La question des mécanismes de soutien fut également abordée et des plans de coopération furent proposés.

Reconnaissant à quel point il leur était important d'unir leurs efforts, les participants ont proposé d'entreprendre dix grands projets communs à l'issue du forum. Les projets prévus pour l'année 2013 sont actuellement en cours de préparation et comprennent un projet pédagogique trilatéral et interculturel réalisé par la Malaisie, la Chine et l'Indonésie (le « Camp de travail tropical Melaka ») ainsi qu'un projet mené par l'Inde, la République du Viet Nam, le Cambodge et la République de Corée. Un autre projet portant sur la conservation de la biodiversité marine en Asie et Pacifique devrait être également entrepris en faisant appel à des volontaires du patrimoine mondial.

Organisé à l'instigation du Centre du patrimoine mondial, ce forum s'inscrit dans le Programme d'éducation du patrimoine mondial et bénéficie du soutien financier de la République de Corée, des Pays-Bas, de la société Panasonic ainsi que d'une assistance en nature de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO.

Trois programmes d'action jeunesse ont également été déployés en République de Chine, du 10 juillet au 22 août 2012, sur les sites de La Grande Muraille, du Parc national du mont Sanqinshan et du Temple et cimetière de Confucius et résidence de la famille Kong à Qufu. Et 44 jeunes bénévoles issus de Chine et de 9 autres pays ont participé à diverses activités sur chacun de ces sites.

Le gestionnaire du Parc national du mont Sanqinshan a par ailleurs offert de participer à un projet durable axé sur le bénévolat en faveur du patrimoine mondial et s'est porté volontaire pour contribuer au développement d'une version chinoise du DVD du kit sur l'éducation au patrimoine mondial : « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes. »



Le premier Forum régional consacré à la jeunesse en Asie et Pacifique et réunissant des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et des ONG s'est tenu à Séoul (République de Corée).

© UNESCO

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN célèbre le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN tenu sur l'île de Jeju en République de Corée, qui abrite le site du patrimoine mondial de l'« Île volcanique et tunnels de lave de Jeju » a donné lieu à l'adoption d'une série de résolutions concernant notamment la Convention du patrimoine mondial. Cette rencontre, tenue du 6 au 15 septembre 2012, comprenait des ateliers ainsi qu'une cérémonie de célébration du 40^e anniversaire de la Convention.

Organisé tous les quatre ans, le congrès mondial de l'UICN est la plus grande et la plus importante des manifestations dédiées à la conservation. Cette année, plus de 10 000 délégués provenant de 153 pays, parmi lesquels figuraient 5 000 experts en conservation, ont assisté à cette importante rencontre. Le congrès comprenait un forum permettant aux membres et aux partenaires de l'UICN de découvrir de nouveaux modes de travail en termes de concepts, de réflexion et de pratiques ainsi qu'une assemblée réunissant des représentants de gouvernements et d'ONG.

Les membres de l'assemblée ont adopté une résolution touchant au « renforcement de la Convention du patrimoine mondial » en priant le Comité du patrimoine mondial et tous les États parties de maintenir les plus hauts standards de la Convention et d'appliquer rigoureusement les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Les membres ont également appelé le Comité et les États parties à assumer leur devoir collectif de protection et de gestion de tous les sites du patrimoine mondial en permettant à la Convention de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et dans l'atteinte des objectifs



Cérémonie de clôture de la session 2012 du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Jeju (République de Corée).

© IUCN

d'Aichi dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Ils ont par ailleurs demandé au Comité et aux États parties d'élaborer le plus rapidement possible de nouveaux processus et de nouvelles normes pour permettre à la Convention de reconnaître de manière appropriée les droits des peuples autochtones et des communautés locales, conformément aux normes et critères internationaux reconnus.

Le congrès a également adopté une résolution touchant à « La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, ainsi que plusieurs autres résolutions ayant trait notamment à certains biens naturels figurant sur la Liste du patrimoine mondial.

Les manifestations consacrées au patrimoine mondial ont démarré par un atelier très largement suivi, axé sur « La Convention du patrimoine mondial à 40 ans : engager la collectivité de l'UICN pour la conservation et les communautés ». Cet atelier s'est attaché à la nécessité

d'encourager la participation des parties prenantes, et notamment des communautés locales et autochtones, et a préconisé une plus grande implication de la société civile dans la Convention.

D'autres ateliers et manifestations furent consacrés à la Convention en tant qu'outil pour la conservation de l'environnement marin, mais aussi au patrimoine mondial et le secteur minier, à l'engagement des communautés autochtones dans la Convention, aux lacunes à combler dans la Liste du patrimoine mondial ainsi qu'aux nouveaux modèles permettant d'impliquer les communautés locales dans l'administration des sites inscrits au patrimoine mondial.

Ces manifestations se sont conclues par une célébration du 40^e anniversaire de la Convention durant laquelle plusieurs personnalités éminentes du monde de la conservation ont exprimé leur soutien à la Convention, saluant cet accord comme l'un des instruments internationaux les plus pertinents en matière de conservation des lieux exceptionnels de biodiversité.

Hommage à un éminent environnementaliste

Le célèbre environnementaliste américain et ancien président du WWF (World Wildlife Fund), Russell E. Train, nous a quittés le 17 septembre 2012, à l'âge de 92 ans. M. Train a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de nouvelles lois face à un intérêt croissant pour la protection de l'environnement non seulement aux États-Unis d'Amérique mais à travers le monde entier.

Au cours de sa longue et riche carrière dans les secteurs public et privé, M. Train a occupé plusieurs postes clés de 1978 à 1990 sous différentes administrations américaines. Il fut notamment le Président de la Fondation pour la conservation, Sous-secrétaire du Département de l'intérieur, Administrateur de l'Agence de protection environnementale (EPA) et Président du WWF.

M. Train est largement reconnu comme l'un des pères fondateurs de la Convention du patrimoine mondial. En 1965, il mena campagne pour l'élaboration d'une convention internationale visant à protéger les biens culturels et naturels du patrimoine et participa à une conférence à la Maison-Blanche appelant à la création d'un Fonds pour le patrimoine mondial visant à stimuler la coopération internationale pour

assurer la protection « des lieux naturels et des paysages et sites historiques les plus superbes du monde pour le présent et l'avenir de toute l'humanité ». De 1970 à 1973, Russell Train fut l'un des premiers présidents du Conseil sur la qualité de l'environnement (CEQ) sous l'administration du président Richard Nixon. C'est d'ailleurs à ce moment-là que l'initiative pour le patrimoine mondial fut présentée dans le message présidentiel de 1971.

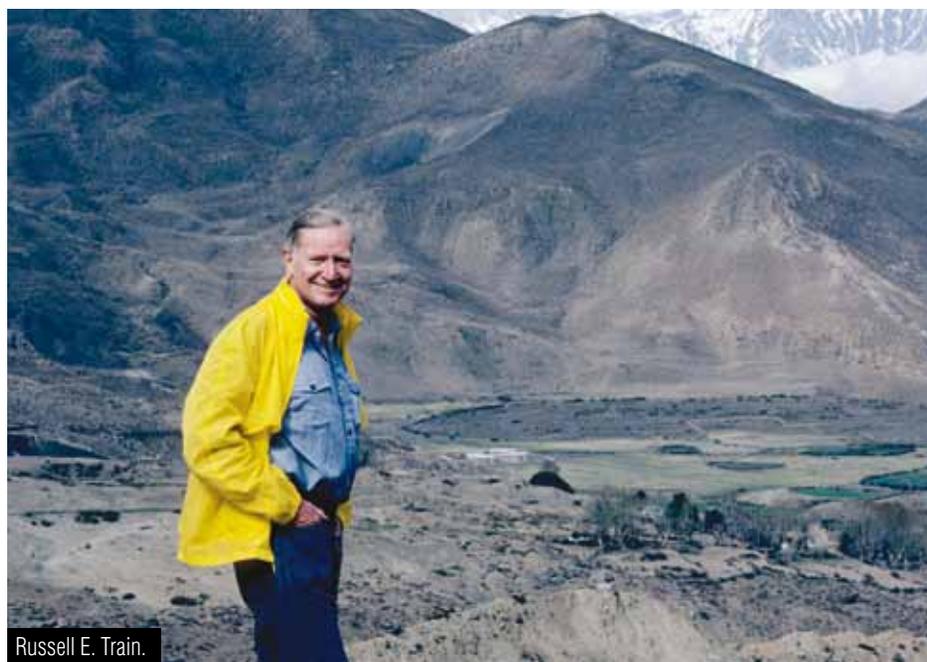
S'exprimant à Venise (Italie), en novembre 2002 à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, M. Train déclara que « le patrimoine mondial ne doit pas se limiter à la protection des sites naturels et culturels les plus exceptionnels de notre planète, il doit aussi inspirer chez les citoyens du monde entier un sentiment de parenté dans le cadre d'une communauté mondiale ».

À l'annonce du décès de M. Train, la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, a déclaré « alors que la communauté internationale célèbre le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, je suis particulièrement attristée d'apprendre la disparition de M. Train dont la vision et le dévouement pour la protection de notre patrimoine culturel et naturel en faveur des générations futures ont permis de rédiger le traité international le plus important au monde pour la sauvegarde du patrimoine ».

Panasonic et l'UNESCO organisent un programme d'éco-apprentissage

La branche vietnamienne de la société Panasonic, œuvrant en étroite collaboration avec le bureau de l'UNESCO de Hanoi, a organisé un programme d'éco-apprentissage consacré au patrimoine mondial de l'UNESCO pour les lycéens de Hanoi. Cet événement, tenu à Hanoi les 9 et 10 août 2012, a réuni plus de 400 enseignants et élèves provenant de quatre lycées ainsi que des représentants du Ministère vietnamien de l'éducation et de la formation et du siège social japonais de Panasonic.

Cet important programme a permis aux élèves de visiter et de découvrir la valeur historique et culturelle du Secteur central de la cité impériale de Thang Long à Hanoi, site datant du XI^e siècle. Ces jeunes gens se sont également penchés sur la question de la protection de l'environnement au cours d'une classe interactive portant sur le patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils ont également participé au Concours *Eco Picture Diary Global Contest*, un programme visant à aider les enfants du monde entier à donner leur avis sur les sites du patrimoine mondial et à proposer des solutions pour préserver la valeur historique et culturelle de ces sites et pour protéger notre environnement.



Russell E. Train.

© WWF



Zone de monuments archéologiques de Xochicalco (Mexique).

© William Neuheisel

Parallèlement à ce programme d'éco-apprentissage, Panasonic a également mené en partenariat avec l'UNESCO un programme mondial consacré à la « Formation aux médias pour les jeunes documentalistes ». Ce nouveau programme vise à former une équipe de volontaires dans les techniques de la photographie et du montage à l'aide de matériel Panasonic, en vue de promouvoir les activités mondiales du programme de Volontariat international pour le patrimoine mondial. Le programme Panasonic entend recueillir diverses données dans le but d'assurer la préservation des sites du patrimoine mondial et de conserver des traces photographiques ou vidéo pour les générations futures.

Un stage de formation multimédia fut également organisé à Tusson (France) à titre expérimental du 16 au 19 juin 2012. Cette initiative, qui réunissait six stagiaires originaires de France, Corée, Turquie, Togo, Italie et Japon, fut également mise en œuvre au Viet Nam sur le site du Secteur central de la cité impériale de Thang Long à Hanoi, du 7 au 10 août, pour le bénéfice de douze jeunes Vietnamiens. Enfin, 15 jeunes Mexicains ont suivi une formation similaire sur le site de la Zone de monuments archéologiques de Xochicalco (Mexique) du 4 au 25 septembre 2012.

Le documentaire réalisé par ces jeunes stagiaires est disponible sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial à l'adresse suivante : [<http://whc.unesco.org/en/wheducation/>]. Une projection de plusieurs extraits fut organisée à Kyoto (Japon), lors de la cérémonie de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, du 6 au 8 novembre.

Peuples autochtones et patrimoine mondial

Du 20 au 22 septembre 2012, le Danemark a accueilli un atelier d'experts internationaux axé sur « La Convention du patrimoine mondial et les peuples autochtones » dans le cadre des célébrations du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Ce séminaire, organisé conjointement par les autorités danoises et le Groupe de travail international sur les affaires indigènes (IWGIA), a réuni 48 experts et représentants des peuples autochtones de toutes les régions.

Les participants ont examiné de nombreuses études exposant les cas de peuples autochtones participant activement à la protection du patrimoine mondial. Ils se sont également penchés sur les processus de proposition de nouveaux sites à l'inscription et de conservation de la Convention, ainsi que sur diverses questions liées aux resoumissions de propositions à l'inscription et enfin à l'inclusion de sites potentiels sur les listes indicatives. Des présentations détaillées ont également été consacrées aux procédures du patrimoine mondial ainsi qu'au processus d'élaboration d'une politique de l'UNESCO consacrée aux peuples autochtones. Des représentants de l'ICOMOS et de l'UICN ont expliqué

les mécanismes d'évaluation et participé à une discussion détaillée touchant aux procédures d'inscription.

L'atelier a également étudié la question de la création de nouveaux partenariats entre les peuples autochtones, les États parties et les organismes des Nations Unies ainsi que le principe du « consentement libre, préalable et éclairé » (CLPE) comme facteur important d'autodétermination dans le cadre des territoires autochtones et ancestraux et l'inscription des sites sur le Liste du patrimoine mondial. Les participants ont par ailleurs étudié plusieurs mécanismes permettant d'encourager la participation des peuples autochtones aux processus du patrimoine mondial, à l'élaboration des principales recommandations touchant à la révision des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* et aux questions liées à l'héritage et à la réparation des injustices commises par le passé.

L'atelier a également souligné la nécessité de faire évoluer la Convention et les efforts visant à rendre cet accord conforme aux nouveaux instruments normatifs, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les participants ont appelé à une mise en conformité plus proactive avec les normes actuelles des droits de l'homme à travers la mise en place d'un partenariat solide avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones ainsi que d'autres organismes autochtones ou spécialisés en matière des droits de l'homme.



Participants à l'atelier d'experts internationaux axé sur « La Convention du patrimoine mondial et les peuples autochtones ».

© Vlad Dumitrescu

L'Afrique fête le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial

Gauteng (Afrique du Sud) a accueilli du 26 au 29 septembre 2012 la plus grande célébration régionale du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, avec plus de 300 délégués venus d'Afrique et du monde entier dans le cadre d'une conférence de haut niveau sur le thème « Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique ».

Cette rencontre réunissait également 18 ministres chargés du patrimoine mondial, ainsi que des représentants de l'Union africaine, du Fonds du patrimoine mondial africain et des experts en patrimoine culturel et naturel provenant d'Afrique et d'autres continents. La conférence a offert une plateforme de discussion permettant aux participants d'échanger librement leurs expériences en matière de protection du patrimoine mondial, d'examiner le rôle des communautés, d'identifier les défis et les avantages liés au développement durable dans le contexte de la protection et de la conservation des biens du patrimoine mondial naturels et culturels en Afrique. Une table ronde réunissant plusieurs ministres a défini les principales priorités en matière de conservation du patrimoine mondial et a donné lieu à une déclaration soutenant la protection du patrimoine culturel du Mali.

Trois comités de discussion se sont penchés sur les formes que peut revêtir

le patrimoine mondial dans le cadre du développement durable, des communautés locales et du tourisme durable.

Les participants ont émis une série de recommandations, concernant notamment une intégration efficace de la conservation et de la gestion du patrimoine dans tous les projets de développement. Ils ont également encouragé les États parties à actualiser tous les cadres législatifs et réglementaires qui permettent de favoriser la gestion, la protection et la conservation du patrimoine.

Soulignant l'importance que revêt la question des activités minières, les participants ont invité le Conseil international des mines et des minéraux (ICMM) à élargir son dialogue permanent avec la communauté du patrimoine mondial afin de promouvoir de bonnes pratiques au sein de son secteur. Ils ont également demandé que soient élaborées des recommandations précises permettant de définir le rôle du secteur minier dans le contexte du développement durable.

Il a aussi été recommandé que les États parties mettent en place des politiques qui feraient du patrimoine culturel et naturel un vecteur de développement durable. Enfin, les participants ont encouragé le développement des sites du patrimoine mondial en tant que destinations d'écotourisme culturel dans le but d'améliorer la qualité de vie des communautés locales.

Les conclusions et recommandations de cette importante rencontre ont posé les bases du *Second document de position africaine sur le patrimoine mondial* que les États parties de la région prévoient de soumettre à l'Union africaine et au Comité du patrimoine mondial pour adoption.

Une académie estivale célèbre le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial

À l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, le département d'études patrimoniales de l'École supérieure internationale de l'Université de Cottbus (Allemagne) a organisé une académie estivale sur le thème « Développer notre patrimoine dans un contexte de développement durable ». Cette rencontre, qui s'est déroulée du 9 au 21 juillet 2012, a permis de réunir des experts internationaux, ainsi que des chaires de recherche et plusieurs jeunes chercheurs spécialisés dans le domaine du patrimoine.

Les participants se sont attachés aux divers enjeux qui pèsent sur la préservation du patrimoine, tant par leurs discussions que dans l'élaboration d'approches disciplinaires et interdisciplinaires visant à développer le patrimoine dans la perspective du développement durable. L'objectif principal de ce programme était de favoriser l'identification de solutions durables dans le domaine de la conservation du patrimoine.

Pendant deux semaines, les participants ont assisté à des conférences, des cours magistraux, des ateliers, des présentations individuelles, des tables rondes. Ils ont également participé à des excursions thématiques. La rencontre s'est terminée par l'adoption de la « Déclaration de Cottbus sur les études patrimoniales : comprendre le patrimoine d'une manière globale ». Selon ce document, qui encourage l'identification de tous les éléments matériels et immatériels relevant du patrimoine et l'analyse de leurs corrélations, l'adoption d'approches interdisciplinaires et transdisciplinaires constitue un facteur fondamental à la compréhension et au traitement des processus du patrimoine et leurs diverses manifestations. Ce document souligne aussi la nécessité d'instaurer de toute urgence un dialogue entre les intervenants universitaires et non universitaires dans le cadre de l'identification et la communication du patrimoine, et d'encourager la participation des communautés à tous les processus du patrimoine.



Ministres et représentants de pays africains.

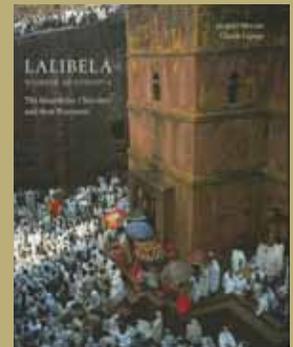
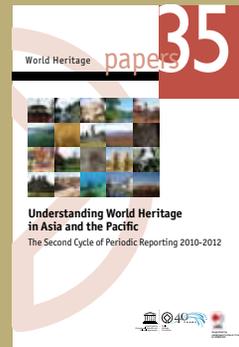
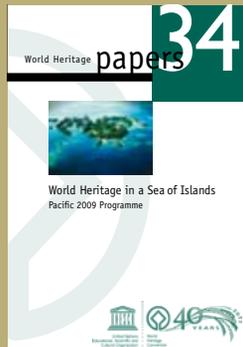
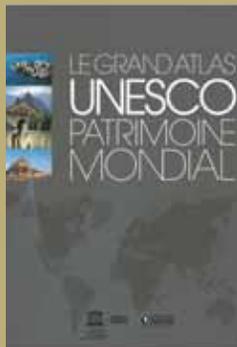
© Department of Arts and Culture of South Africa

Le cas du patrimoine mondial disparu, 7^e épisode

Une série de bandes dessinées du patrimoine mondial mettant en vedette le patrimoine mondial, Rattus Holmes et Felis Watson, les fameux détectives pour animaux de compagnie de Sherlock Holmes et du Dr Watson, sera bientôt publiée. Les fins limiers ont préservé les sites du patrimoine mondial du diabolique Moriarty, qui prévoit de les voler pour un parc à thème interplanétaire. Ces vignettes font partie d'une série copubliée par l'UNESCO et Edge Group (Royaume-Uni) qui présente d'autres aventures d'Holmes et Watson dans *Rattus Holmes in the Case of the Spoilsports* (sur le dopage dans le sport) et *Rattus Holmes and the Case of the World Water Crisis*. Cette aventure sera également disponible sur le site du Centre du patrimoine mondial <http://whc.unesco.org>. Pour plus d'informations sur Edge Group et son travail, écrivez à edgesword@yahoo.com.

L'histoire se poursuit dans le prochain numéro de *Patrimoine Mondial*...





Le Grand Atlas UNESCO patrimoine mondial

UNESCO Publishing et De Agostini Libri
Anglais, français, italien et espagnol
<http://publishing.unesco.org>

Ce magnifique ouvrage, publié à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, offre, pour la toute la première fois, un aperçu très complet de tous les sites naturels et culturels classés patrimoine mondial de l'UNESCO. Il renferme des cartes détaillées, de splendides photos, des descriptions précises ainsi que diverses statistiques sur les 962 biens classés. On y découvre également d'importantes informations touchant à l'UNESCO et à la Convention de 1972 dans le contexte de la protection du patrimoine culturel et naturel. Les sites de chaque continent figurent sur une carte indiquant la densité des biens de chaque région et le nombre total de sites classés dans chaque pays. Les dates d'inscription de chaque site sont codées en couleurs qui permettent de suivre l'évolution de la Liste. Cet atlas de 278 pages est disponible en format « beau livre » (27,8 x 36,8 cm).

Cahier du patrimoine mondial N° 34 World Heritage in a Sea of Islands, Programme du Pacifique de 2009

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Uniquement en anglais

Lors de la 31^e session du Comité du patrimoine mondial tenue en 2007 à Christchurch (Aotearoa/Nouvelle-Zélande), les États parties des îles du Pacifique lancèrent l'« appel du Pacifique » afin de sensibiliser le Comité du patrimoine mondial et la communauté internationale aux besoins spécifiques des pays insulaires du Pacifique et de reconnaître pleinement ces besoins dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Cette publication, grâce à plusieurs études de cas réalisées dans plusieurs pays du Pacifique, examine les diverses valeurs et histoires de ces territoires, ainsi que les liens qui existent entre les biens du patrimoine mondial et les communautés locales, et les différentes solutions permettant de renforcer les capacités du patrimoine mondial dans le Pacifique, selon trois grands thèmes chers au patrimoine mondial : « la diversité des valeurs et les interconnexions historiques », « le rôle des communautés du Pacifique » et « le renforcement des capacités ». Cet ouvrage s'intéresse tout particulièrement au rôle de « gardien du patrimoine » des communautés autochtones de la région.

Patrimoine mondial africain, une diversité remarquable

Édité par Lazare Eloundou et Ishanlosen Odiava
Publié par l'UNESCO, l'État suisse et le Fonds du patrimoine mondial africain
Version bilingue français/anglais

Les tout premiers sites de la Liste du patrimoine mondial furent inscrits en 1978. Parmi les douze premiers biens choisis, trois se situaient sur le continent africain. Aujourd'hui, la région Afrique compte quarante-sept biens culturels, trente-cinq biens naturels et quatre biens mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ce qui équivaut à seulement 9 % des 962 sites classés à travers le monde. Bien que sous-représentés, pratiquement tous les pays de cette région ont adopté la Convention du patrimoine mondial et la mettent aujourd'hui en œuvre à des niveaux différents. Cette publication richement illustrée offre une vue d'ensemble des sites du patrimoine mondial africains et consacre un chapitre aux sites de chaque pays.

Cahier du patrimoine mondial N° 35 Understanding World Heritage in Asia and the Pacific, Deuxième cycle de rapports périodique 2010-2012

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Uniquement en anglais

La région Asie et Pacifique couvre un très vaste territoire qui affiche une grande diversité historique, sociale, géologique, écologique et climatique. C'est un territoire qui compte aujourd'hui 213 sites classés au patrimoine mondial. L'exercice des rapports périodiques offre à chacun des pays de cette région l'occasion d'évaluer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et de connaître l'état de conservation de tous les sites du patrimoine mondial. Cette publication, qui se fonde sur les résultats du deuxième cycle de soumission des rapports périodiques de l'Asie et du Pacifique, s'adresse plus particulièrement aux décideurs politiques et aux gestionnaires de sites chargés de l'administration quotidienne des biens. Les résultats complets des rapports périodiques y sont exposés. Cette publication s'accompagne également d'un DVD interactif comprenant une base de données de tous les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans la région.

World Heritage: Benefits Beyond Borders

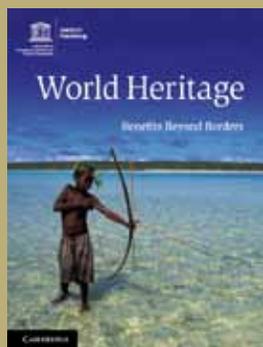
Directeur de la publication : Amareswar Galla
Copublié par UNESCO Publishing/ Cambridge University Press
Uniquement disponible en anglais ; la version française sortira en 2013
<http://www.publishing.unesco.org>

Cet ouvrage, publié en 2012 à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, offre une présentation thématique très détaillée d'une sélection de sites classés au patrimoine mondial tout en soulignant la valeur universelle exceptionnelle de chacun dans le contexte du développement durable. Vingt-six sites présentant une spécificité thématique, typologique et régionale y sont examinés à tour de rôle du point de vue des avantages qu'ils présentent aux communautés locales et aux écosystèmes. Les diverses méthodes adoptées dans chaque cas de figure par les parties prenantes concernées sont également passées en revue. Optant pour une approche globale et intégrée du patrimoine mondial, cet ouvrage met en exergue le rôle que jouent les communautés locales dans la gestion et la protection de ces biens, ainsi que les enjeux liés à la pérennité des écosystèmes et au maintien de la diversité biologique, culturelle et linguistique. Grâce à son champ d'action interdisciplinaire, il s'adresse aussi bien aux chercheurs qu'aux intervenants sur le terrain, aux représentants communautaires et au grand public. Son but est de promouvoir la conservation du patrimoine culturel et naturel en tant que vecteur essentiel de développement durable et de la cohésion sociale. La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce au concours financier du Gouvernement japonais à travers le Fonds en dépôt japonais.

Lalibela, Wonder of Ethiopia The Monolithic Churches and their Treasures

par Jacques Mercier et Claude Lepage
Fonds du patrimoine éthiopien
Paul Holberton Publishing
En anglais seulement
<http://www.paul-holberton.net>

Le site de Lalibela (Éthiopie) classé au patrimoine mondial compte onze églises creusées et taillées à même le roc entre le XII^e et le XIII^e siècle. Cet ouvrage, écrit par deux spécialistes de l'Éthiopie, offre une analyse complète de leurs éléments architecturaux ainsi que des décorations, peintures murales, sculptures, éléments ecclésiastiques, manuscrits et croix découverts sur le site. À travers une étude rigoureuse, les auteurs datent chaque église, révèlent le nom de leur fondateur et identifient le projet politico-religieux qui a motivé leur réalisation. Ils avancent également des théories particulièrement crédibles sur les fonctions originales de plusieurs blocs monolithiques faisant partie d'églises et de palais et rendent compte d'un rite mystique touchant aux parties les plus sacrées des églises. Pour la toute première fois, on découvre comment le site de Lalibela est parvenu à s'intégrer à son environnement et à l'histoire locale et internationale, tout en conservant sa particularité, et on apprend que ses bâtisseurs, et leurs conseillers théologiques, ont créé une expression visuelle unique dans le monde chrétien, répondant aux exigences de Byzance.



Pour commander :

Pour les livres et les publications édités par d'autres éditeurs que l'UNESCO, veuillez contacter l'éditeur directement ou passer votre commande dans une librairie.

Pour commander auprès des Éditions UNESCO, rendez-vous sur le site web (<http://publishing.unesco.org>), ou écrivez à l'adresse suivante :

Éditions UNESCO

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Fax : +33 1 4568 5737

E-mail:

publishing.promotion@unesco.org

Pour obtenir des copies des *Cahiers du patrimoine mondial*, contactez le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO par e-mail (wh-info@unesco.org) ou par courrier à l'adresse suivante :

Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

<http://whc.unesco.org/>

7 février

Patrimoine mondial marin : les trésors de l'océan (Événement exceptionnel).

Paris, France.

Informations : f.douvere@unesco.org

6 au 9 mars

Réunion internationale d'experts sur le patrimoine mondial et l'intégrité visuelle.

Agra, Inde.

Informations : m.rossler@unesco.org

6 au 12 avril

2^e forum de la jeunesse du Sud-Est européen sur le patrimoine mondial.

Gamzigrad, Serbie.

Informations : c.quin@unesco.org

2 au 4 mai

Conférence internationale « Paysage et imagination » : évolution des enseignements dans un monde en transition.

Paris, France.

Informations : landscapeandimagination@uniscap.eu

19 au 23 mai

Session du Comité de haut niveau sur le patrimoine mondial et la résilience (rencontre organisée dans le contexte de la plateforme mondiale SICNU sur la réduction des risques de catastrophe).

Genève, Suisse.

Informations : g.boccardi@unesco.org

9 au 16 juin

Forum des jeunes sur le patrimoine mondial tenu en parallèle à la 37^e session du Comité du patrimoine mondial.

Siem Reap, Cambodge.

Informations : c.quin@unesco.org

12 au 20 juin

5^e forum des jeunes sur le patrimoine mondial tenu en Espagne sur le thème : Patrimoine mondial et patrimoine immatériel (la langue de cette rencontre sera l'espagnol).

Madrid, Espagne.

Informations : c.quin@unesco.org

17 au 27 juin

37^e session du Comité du patrimoine mondial.

Phnom Penh, Cambodge.

Informations : r.veillon@unesco.org

Barbados Museum & Historical Society



Renouez avec le passé

Découvrez l'histoire d'un peuple fier et industriel à travers nos 10 galeries, notre bibliothèque et nos pièces reconstituées.

Située dans une ancienne prison militaire du XIX^e siècle, notre riche collection renferme de fascinants indices sur les liens qui unissent l'île de la Barbade aux grands événements qui ont marqué l'histoire de la planète. Retracez le passé des Barbadiens et des Caraïbes à travers plus de 500 000 pièces de collection, comprenant des artefacts archéologiques, des objets d'histoire naturelle, des tableaux, des photographies, des ouvrages rares, des documents et d'anciennes cartes.

Venez nous rencontrer dans le Centre historique de Bridgetown et sa garnison, un site classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO ou

rendez-vous sur www.barbmuse.org.bb



Join us



Follow us

Ce message publicitaire a été rendu possible grâce au soutien bienveillant de la Certified Management Accountants Association & Chancery Chambers

CHANCERY
C H A M B E R S
— ATTORNEYS AT LAW —





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du
patrimoine mondial



PFD
PUBLISHING
FOR DEVELOPMENT

Chers amis du patrimoine mondial,

La revue *Patrimoine Mondial* est éditée conjointement par l'UNESCO et Publishing for Development et est publiée quatre fois par an en anglais, français et espagnol. Un point sur l'actualité et des dossiers offrent aux lecteurs une information détaillée sur la préservation des sites naturels et culturels les plus importants au monde. La publication est conçue pour diffuser et mettre en valeur l'action et l'engagement de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial, notre héritage du passé, notre responsabilité pour le présent et notre devoir pour les générations futures.

En vous abonnant à *Patrimoine Mondial* vous contribuez à la prise de conscience concernant la nécessité de préserver notre héritage commun.

BULLETIN D'ABONNEMENT PATRIMOINE MONDIAL

Formules d'abonnement :

Durée : 1 an (quatre numéros) 2 ans (huit numéros)
Édition : française anglaise espagnole

Le coût de l'abonnement annuel est de 27 € (54 € pour deux ans) pour l'Europe et de 37 US\$ (74 US\$ pour deux ans) pour le reste du monde, frais d'envoi inclus.

Coordonnées :

Nom _____ Téléphone _____
Organisation _____ Fax _____
Adresse _____ E-mail _____
Code postal _____
Ville, province _____
Pays _____

Règlement :

Chèque (à l'ordre de DL SERVICES)

Virement bancaire

Titulaire bancaire : DL SERVICES
N° de compte : 001-4460599-33
Nom de la banque : FORTIS BNP
Code Swift : GEBABEBB
Code Iban : BE79 0014 4605 9933

Carte bancaire

Visa ou Mastercard N° de carte bancaire :/...../...../...../
Date de validité :/...../
Code de sécurité :

Date et signature :

Où retourner votre bulletin d'abonnement :

DL SERVICES
Avenue du Roi 202
B 1190 Bruxelles (Belgique)
Tel : +32 2 538 43 08 • Fax : +32 2 538 08 41
E-mail : subscriptions@dl-servi.com



Vilnius : un charme incontournable



© Raimundas Palūsys

Capitale de la Lituanie, Vilnius est l'une des plus belles villes d'Europe centrale. La richesse de son patrimoine culturel, alliée à la magie de ses anciennes ruelles, la diversité de son architecture et la beauté de son cadre naturel, en fait une destination particulièrement pittoresque.

Mentionnée pour la toute première fois en 1323, Vilnius est aujourd'hui une fascinante cité médiévale composée d'étroites ruelles, de charmantes cours intérieures et d'une impressionnante diversité architecturale. Son centre historique abrite 1 500 imposantes bâtisses construites au fil des siècles dans les styles gothique, Renaissance et classique. Mais c'est surtout pour son côté baroque que Vilnius est réputée. Puisant son inspiration dans l'architecture italienne et les éléments décoratifs d'Europe centrale, le style baroque de Vilnius est l'œuvre d'artistes provenant de Florence et de nombreuses villes européennes. Ce style, qui caractérise aujourd'hui la ville, a donné lieu à l'École baroque de Vilnius et constitue la « dernière manifestation du baroque tardif en Europe ».

En 1994, le centre historique de Vilnius (359,50 hectares) fut classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des critères (ii) et (iv). Centre politique, scientifique et culturel de l'ancien grand-duché de Lituanie, Vilnius exerça une profonde influence sur le développement culturel et architectural d'une grande partie de l'Europe orientale et occidentale. Son université, fondée en 1579, joua un rôle clé dans l'épanouissement de la cité en tant que principal centre culturel et scientifique de la région.

Depuis toujours, Vilnius est le choix de prédilection de nombreuses nationalités et religions. On compte aujourd'hui 11 confessions différentes parmi ses habitants. Cette capitale si vivante et dynamique où les anciennes traditions côtoient harmonieusement une culture résolument tournée vers l'avenir constitue aujourd'hui une destination touristique incontournable.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Centre historique de Vilnius
Inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial
en 1994



Department of Cultural Heritage
under the Ministry of Culture
Šnipiškių str. 3
LT-09309 Vilnius, Lithuania
tel. +370 5 273 42 56
fax. +370 5 272 40 58
e-mail: centras@heritage.lt

www.kpd.lt



Centre historique de Oaxaca et zone archéologique de Monte Alban (Mexique).

© Russ Bowling

Dossier : Bonnes pratiques dans la gestion du patrimoine mondial

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial soulève parfois d'importants défis de conservation exigeant la mise en place de mesures durables et spécifiques afin de protéger la valeur universelle exceptionnelle du bien en question. En 2012, profitant du 40^e anniversaire de la Convention, le tout premier modèle de bonnes pratiques dans ce domaine fut identifié et récompensé parmi vingt-huit sites candidats. Le choix s'est porté sur la ville de Vigan aux Philippines.

Ce numéro comportera un entretien avec le maire de Vigan, Mme Eva Marie S. Medina, ainsi qu'un examen détaillé de plusieurs sites ayant également obtenu de remarquables résultats en privilégiant l'innovation. Nous nous intéresserons notamment aux Tropiques humides de Queensland (Australie), à la Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou (Chine), à la Ville médiévale de Rhodes (Grèce) et au Centre historique de Oaxaca et zone archéologique de Monte Albán (Mexique). 



Ville médiévale de Rhodes (Grèce).

© Jacob Nolan



PHOTOGRAPHIES ET EXPOSITIONS DU PATRIMOINE MONDIAL

www.ourplaceworldheritage.com

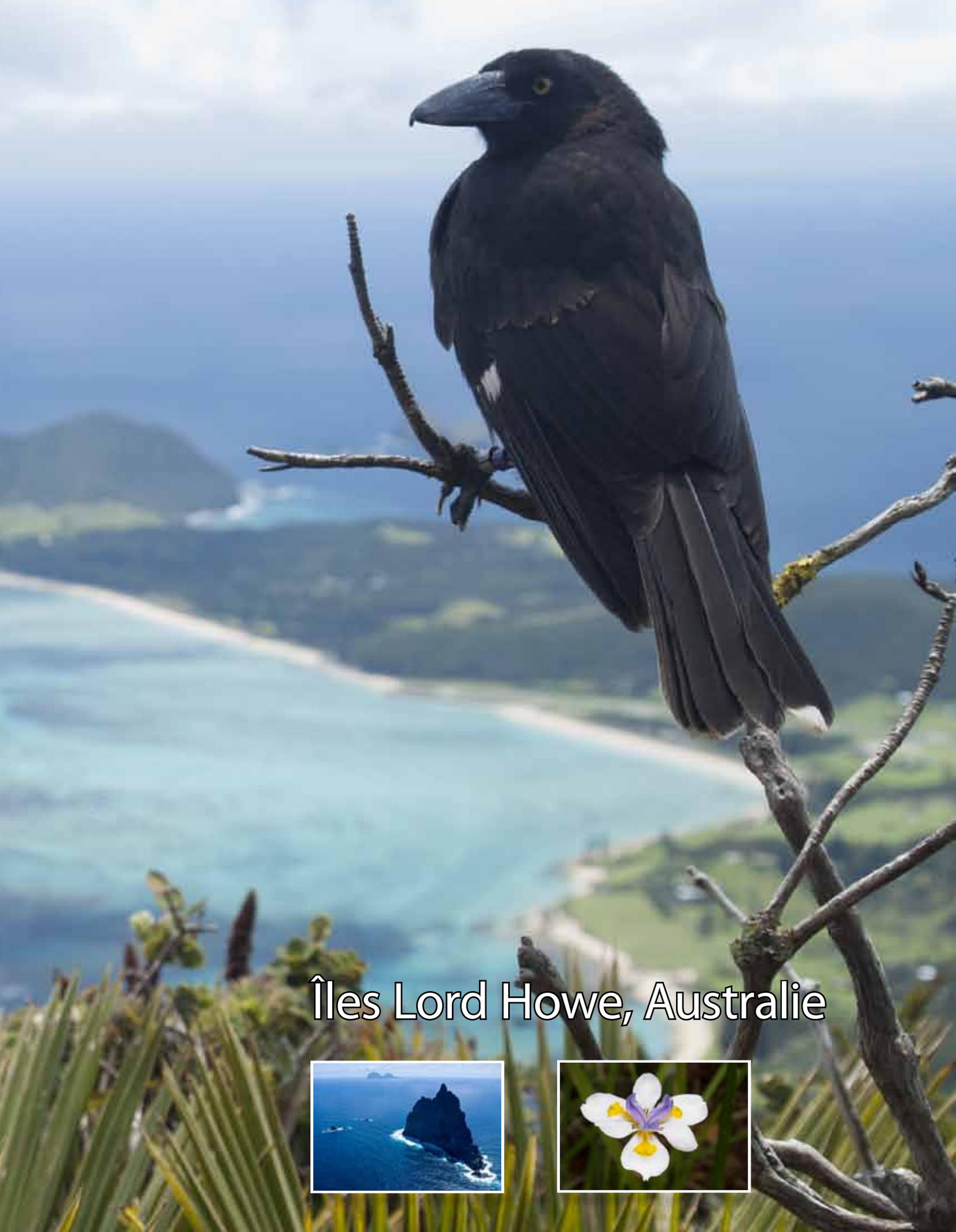
**SPÉCIALISTES EN DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE
DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL.
ORGANISATION D'EXPOSITIONS DU PATRIMOINE
MONDIAL ET RÉALISATION D'AFFICHES.
CONSEILS PHOTOGRAPHIQUES SUR LES SITES,
MARKETING ET PROMOTION.**

Contactez-nous:

projectmanager@ourplaceworldheritage.com

EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO





Îles Lord Howe, Australie



Incredible India

